



LA SOURCE

Bulletin de l'Association des familles Soucy inc.

Mai 2009

Volume IX



PLAN-RELIEF DE LA VILLE DE QUÉBEC PAR DUBERGER ET BY - 1806-1808

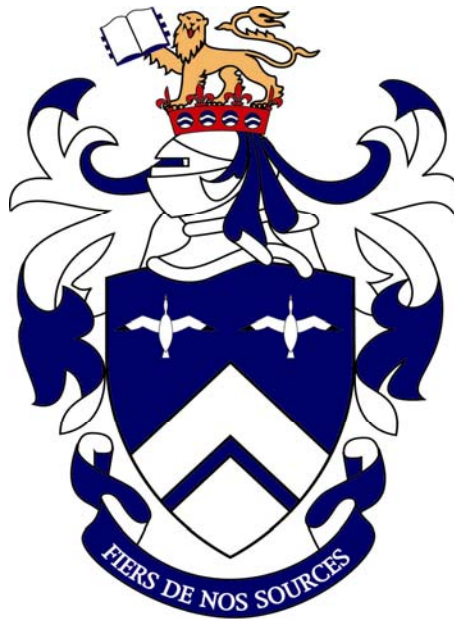
ASSOCIATION DES FAMILLES SOUCY INC.
C.P. 10090, SUCCURSALE SAINTE-FOY
QUÉBEC (QUÉBEC)
G1V 4C6

INFORMATIONS GÉNÉRALES

TABLE DES MATIÈRES	PAGE
Informations générales	2
Mot du président État de la recherche en France et nouvelles découvertes sur l'origine des familles Soucy Nouvelles découvertes en Bourgogne Nouvelles découvertes dans le Calvados	3-8
Nouvelles brèves Nos lecteurs nous écrivent	9
Histoire des Soucy en Nouvelle-France Biographie de l'ancêtre Marie Anne Soucy Troisième partie (1720-1723)	10-28
Histoire des Soucy en Nouvelle-France Jeanne Rossignol	29-39
Histoire des Soucy en Nouvelle-France Elizabeth Ursule Fouquereau dite Urbain	40-45
Histoire des Soucy en Nouvelle-Angleterre - Version française Adélaïde Soucy, Woonsocket, Rhode Island	46-48
Histoire des Soucy en Nouvelle-Angleterre - Version anglaise Ernest W. Soucy, Harvard University Football Star, War Hero and Financier	49-51
Généalogie des Soucy du Bas-Saint-Laurent Fiche de famille des ancêtres Charles-François Soucy et Marie Angélique Lizot	52-53
Généalogie des Soucy de Haute-Normandie Descendance de François Soucy et Marie De Danne, un couple ancestral en Haute-Normandie Suite de la descendance publiée en 2007	54-57
Histoire des Soucy de Basse-Normandie Les Soucy au pays du Bessin Redevance de rente foncière, Bayeux, le 17 décembre 1611	58-64
Rassemblement 2008 - Manoir Montmorency/Québec historique Récit du rassemblement annuel - 2008 Recueil de photographies du rassemblement	65-69 70-76
Les Soucy dans les arts François Soucy, peintre et sculpteur (1929-2007)	77-78
Autres temps...autres mœurs Quand les prêtres exprimaient leur art dans les registres paroissiaux	79
Dos - Œuvres de François Soucy, peintre et sculpteur (1929-2007) Sur les ailes du temps Le vol se heurte à la mer	80

PAGE COUVERTURE

Plan de la ville de Québec dressé par Jean-Baptiste Franquelin en 1708, cent ans après sa fondation par Samuel de Champlain. Le plan montre le séminaire des missions étrangères de Paris établi dans la Haute-Ville (bâtiment à droite de l'image) où Marie Anne Soucy a investi toutes ses économies (4 000 Livres) afin de donner une instruction à son fils Joseph Pelletier qui y demeura pensionnaire de 1717 à 1723.



NOS ARMOIRIES

LES ARMES

D'argent, mantelé d'azur, chargé d'un filet du même posé en chevron; en chef, deux oies blanches migrantes, les ailes appointées de sable.

LE CIMIER

Un léopard d'or lampassé de gueules tenant de sa patte dextre un livre d'argent rehaussé d'azur issant d'une couronne fleurdelisée de gueules chargée de quatre sources d'azur et d'argent.

LA DEVISE

Fiers de nos sources

EMBLÈME FLORAL

Le souci

(*Calendula officinalis*)

EMBLÈME AVIAIRE

Grande Oie des neiges
(*Anser caerulescens atlanticus*)

SAINT PATRON

Jean-Baptiste Soucy,
Saint martyr de la révolution française
Béatifié le 1^{er} octobre 1995

POUR NOUS REJOINDRE

ASSOCIATION DES FAMILLES SOUCY INC
Case postale 10090, Succursale Sainte-Foy
Québec (Québec) G1V 4C6

COURRIEL

alain.soucy@videotron.ca

SITE WEB DE L'AFS

<http://www.genealogie.org/famille/Soucy>

GRUPE DE DISCUSSION DE L'AFS

<http://fr.groups.yahoo.com/group/soucy/>

SITE WEB DE LA F.F.S.Q.

<http://www.ffa.qc.ca>

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

DIRECTEURS

Président
Alain L. Soucy
984, Achille-Fortier
Boucherville (Québec)
J4B 8G7
Tél.: (450) 655-2717
alain.soucy@videotron.ca

Vice-Présidente
Monique Soucy-Roberge
1155 avenue Turnbull,
Québec, (Québec)
G1R 5G3
Tél.: 418-522-3170
msroberge@globetrotter.net

Trésorier
Jules Soucy,
8245 boul. St-Laurent
1203. Brossard (Qc)
J4X 2A6
Tél.: (450) 923-8381
jules.soucy@sympatico.ca

Secrétaire d'assemblée
Achille Soucy
325, 1035 Belvédère
Québec, (Québec)
G1S 3G4
Tél.: (418) 683-6339
achille.soucy@sympatico.ca

REPRODUCTION

Toute reproduction des textes, plans, cartes, dessins, diagrammes, portraits, effigies, bannières, armoiries, photographies, transcriptions de manuscrits anciens, fiches de famille, tables de descendance généalogique et de toute autre figure publiée dans le bulletin annuel *La Source* et dans toute autre publication spéciale ou périodique de l'Association des familles Soucy est interdite sans l'autorisation formelle et écrite de l'auteur. Toute demande en ce sens doit être adressée par écrit à l'éditeur. Les articles publiés n'engagent que la responsabilité de l'auteur.

ADMINISTRATEURS

Bertrand Soucy
66, route 230 Ouest
St-Pascal, (Québec)
G0L 3Y0
Tél.: (418) 492.2310
feuillageuquebec@bellnet.ca

Ronald M. Bernard
P.O. Box 1288
Farmington (Connecticut)
CT06034
Tél.: (860) 409-9255
ronbernard@aol.com

REMERCIEMENTS

Le bulletin «La Source» est publié à raison d'un numéro par année. Il est distribué aux membres de l'AFS qui en assurent tout le support financier par une contribution au montant de 30,00\$ par année. Nous leur adressons nos plus sincères remerciements.

LA SOURCE

Comité de rédaction
Alain L. Soucy
Monique Soucy-Roberge

Édition & Infographie
Montages photographiques
Alain L. Soucy

Recherches généalogiques
Archives du Québec
Alain L. Soucy
Monique Soucy-Roberge
Marcel Vallée

Recherches généalogiques
Archives de Normandie
Pierre Canal
Géraldine Lefebvre
Christian Michel
Pierre Ancel
Philippe Gras

Collaboration spéciale
Achille Soucy
Ronald Bernard
Denise Soucy
Marcel Vallée

Photographie
Alain L. Soucy
Pierre Roberge

Impression & manutention
La Fédération des familles
souches du Québec

MOT DU PRÉSIDENT

ÉTAT DE LA RECHERCHE EN FRANCE ET NOUVELLES DÉCOUVERTES SUR L'ORIGINE DES FAMILLES SOUCY

Par Alain L. Soucy

Ces dernières années, mes recherches généalogiques visant à trouver le lieu d'origine de notre ancêtre paternel Jean Soucy dit La Vigne ont été concentrées dans l'Ouest de la France. Les départements visés sont tout particulièrement la Seine-Maritime, le Calvados et l'Eure en Normandie ainsi que la Sarthe dans la vallée de la Loire. Ces départements constituent encore de nos jours, dans l'état actuel de nos connaissances, les principaux foyers de Soucy dans la France métropolitaine. On y retrouve des ancêtres jusqu'au XVIIIe siècle, voire même jusqu'au moyen-âge, et notamment dans le pays du Bessin au Calvados (14) et dans le pays de Caux en Seine-Maritime (76). D'ailleurs, nous avons déjà commencé à publier toutes les lignées de Soucy issues du couple ancestral formé par François Soucy et Marie De Danne originaire de Cany-Barville (76). La publication de la longue descendance de ce couple ancestral, qui a débuté dans l'édition 2008 de La Source, se continue dans la présente édition et se poursuivra.

François et Marie forment-ils le couple primitif duquel tous les Soucy de la Haute-Normandie sont issus ? Il serait prétentieux de le croire et ce, malgré que tous les Soucy recensés jusqu'à ce jour au nord de la Seine remontent à ce couple ancestral. Et bien que nous comptons 26 ancêtres Soucy nés avant ou pendant la Révolution dans l'édition 2008 de La Source et 38 autres qui sont nés durant la même période, sauf un, dans l'édition 2009, nous ne croyons pas avoir fait le plein des lignées d'ancêtres Soucy.

Dans les prochaines éditions de La Source, nous serons en mesure de publier la descendance d'autres ancêtres Soucy issus par ailleurs du Calvados (14) et de la Sarthe (72). Toutefois, les recherches menées dans les départements de l'ouest de la France n'ont pas permis de trouver notre ancêtre Jean Soucy dit La Vigne. Et pourtant, les recherches effectuées durant toutes ces années en Seine-Maritime et dans le Calvados ont mobilisé plusieurs correspondants généalogistes Français situés en Basse et en Haute Normandie car, faut-il le dire, au moment d'écrire ces lignes, les registres paroissiaux et d'état civil de ces départements ne sont pas encore disponibles en ligne. La Normandie toute entière, à l'exception de l'Eure, tarde à rendre ses archives accessibles en ligne ce qui faciliterait énormément la recherche outre-mer. On pourra se rendre compte de l'état d'avancement des opérations de numérisation et de mise en ligne des registres paroissiaux et d'état civil dans les services d'archives publiques de la France métropolitaine en date du 1er janvier 2009 en consultant la carte présentée à cet effet sur le site web des Archives de France à l'adresse suivante:

<http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/static/2420>

Trente (30) départements ont mis en ligne l'intégralité des registres paroissiaux, des registres d'état civil et des tables décennales et ce, généralement jusqu'en 1880. Cinq (5) autres départements procèdent par étapes, mettant en ligne des lots de communes au fur et à mesure des opérations de numérisation alors que quatre (4) autres départements n'ont mis en ligne que les tables décennales. Au moment d'écrire ces lignes, les Landes, Département numéro 40, vient de s'inscrire en ligne. Il s'agit du quarantième département français à se mettre en ligne.



Alain L. Soucy, président de l'AFS

Dès lors que les registres paroissiaux et les registres d'état civil sont accessibles en ligne, n'importe qui peut entreprendre des recherches généalogiques en France sans pour cela avoir à établir des relations privilégiées avec des généalogistes volontaires et généreux pour prendre fait et cause dans l'objet de la recherche et ayant aussi la disponibilité et l'accès facile au bureau des Archives Départementales de Rouen ou de Caen selon le lieu de conservation des registres.

Tous ceux qui se sentent concernés par la recherche de nos origines en France peuvent maintenant accéder par internet aux fonds numérisés des Archives Départementales et entreprendre une recherche personnelle. Il suffit de cliquer à l'écran sur le numéro minéralogique du Département indiqué sur la carte pour accéder au site des Archives. Ainsi, en cliquant sur le chiffre 27, vous serez transporté sur le site du Conseil général de l'Eure qui met à disposition plus de 10 millions d'actes d'État civil, dont les plus anciens datent de 1529 et les plus récents de 1872, selon les communes.

MOT DU PRÉSIDENT

NOUVELLE DÉCOUVERTE EN BOURGOGNE

C'est ainsi que par le hasard d'une recherche aléatoire sur le site internet du Conseil Général de la Côte-d'Or (21), un département de la Bourgogne, il m'a été donné de découvrir une autre souche de Soucy. Cette ancienne souche fut trouvée dans les registres paroissiaux et d'état civil (XVIe-XXe s.) des inventaires des documents numérisés de la commune de Chenôve dans l'arrondissement de Dijon. Ce répertoire donne accès aux actes des registres paroissiaux (BMS: baptêmes, mariages et sépultures enregistrés du XVIe à 1792), aux actes des registres d'état civil (NMD: naissances, mariages et décès enregistrés de 1792 au début du XXe siècle) et aux tables décennales de l'état civil (1802-1902).

Il faut savoir qu'en France, l'état civil, au sens large, comprend deux parties : les registres paroissiaux et les registres d'état civil d'une part et les tables décennales d'autre part. Antérieurement à la période révolutionnaire, les curés enregistraient dans les registres paroissiaux les actes des baptêmes, des mariages et des sépultures. Mais dans la foulée des réformes révolutionnaires, la loi du 20/25 septembre 1792 a laïcisé l'état civil en transférant les registres de la cure à la mairie communément appelée la «*maison commune*». La tenue des registres et leur conservation relevait non plus de la responsabilité du curé dans sa paroisse mais bien de la responsabilité du maire dans sa commune. Elle imposait des registres différents pour y recenser désormais, non plus les baptêmes, les mariages et les sépultures, qui appartiennent aux rituels religieux, mais bien les naissances, les mariages et les décès, qui sont du domaine de la vie civile.



**EXTRAIT D'UNE TABLE DÉCENNALE DE LA COMMUNE DE CHENÔVE
DANS L'ARRONDISSEMENT COMMUNAL DE DIJON EN CÔTE D'OR**
Depuis le décret impérial du 20 juillet 1807, les tables alphabétiques des actes de l'état civil sont instaurées pour recenser par commune et par période de dix ans, les naissances, les mariages et les décès. Dans la commune de Chenôve, la première tranche des tables décennales des actes des naissances porte sur la période qui va du 21 septembre 1802 au 1er janvier 1813.

Quant aux tables décennales, elles recensent par commune et par période de dix ans, les naissances, mariages et décès de 1802 à 1902. Pour chaque catégorie d'acte, les noms de famille sont regroupés par lettres (tous les A, tous les B, etc.), mais l'ordre alphabétique à l'intérieur d'une même lettre n'est généralement pas suivi, au profit de l'ordre chronologique des actes. Ces tables constituent une ressource particulièrement précieuse pour les recherches généalogiques. Elles permettent de retrouver rapidement la date précise d'un acte d'état civil. C'est ainsi qu'en passant en revue les tables décennales, en s'attardant aux individus classés sous la lettre « S », on peut découvrir plus rapidement un porteur du patronyme Soucy sans avoir à visionner tous et chacun des actes des registres paroissiaux (BMS) et des registres d'état civil (NMD).


Lorsqu'on ignore le lieu précis où ont vécu nos ancêtres, on doit parcourir les tables décennales de plusieurs communes à la recherche de son patronyme. Il est alors souhaitable de posséder quelques repères géographiques pour éviter de devoir passer en revue quantité de communes.

Dans le cas qui nous occupe, c'est-à-dire la commune de Chenôve en Côte d'Or, outre les tables décennales, nous disposons d'un autre outil de recherche numérisé ; le dénombrement de la population placé sous le titre «*Listes nominatives du recensement de la population*». Il y a bien quelques listes communales pour les années 1800, 1806 et 1820, mais c'est seulement en 1836 que commence la grande série des recensements dressés à partir d'états nominatifs et c'est ici le cas pour la commune de Chenôve.

MOT DU PRÉSIDENT

Les recensements avaient lieu tous les 5 ans, sauf en périodes de guerre, et les communes de Côte-d'Or sont toutes représentées. Les principaux renseignements d'ordre individuel donnés par les listes nominatives sont les noms, prénoms, professions et dates de naissance. De 1836 à 1876, les listes nominatives renseignent sur le nom de famille et les prénoms des habitants ainsi que sur les titres, qualifications, état ou profession et fonctions. L'état civil des habitants est aussi indiqué, faisant mention du sexe mais aussi de la situation de famille; garçons, hommes mariés ou veufs pour le sexe masculin, filles, femmes mariées ou veuves pour le sexe féminin. On y indique aussi l'âge ainsi que quelques observations au passage tel que le lien par rapport au chef de famille (femme, mère, fils, sœur, etc.). La nationalité est régulièrement présente depuis 1886. Enfin, l'adresse est indiquée plus ou moins bien dans tous les recensements. Les individus sont tous identifiés par un numéro d'ordre général suivi d'un numéro d'ordre des ménages. On peut donc identifier toutes les personnes qui habitent sous un même toit, tout en sachant leur relation par rapport au chef de famille, qu'il s'agisse de liens de parenté (sœur de la femme du chef de famille) ou d'affaires (domestique au service de...) lorsqu'il y a lieu. À compter de 1846, le lieu de résidence de l'individu se raffine en indiquant les noms des quartiers, villages, hameaux ou rues, suivis d'un numéro séquentiel identifiant la maison et d'un autre numéro identifiant le ménage dans chacune des maisons. Il y aura pour chaque maison un numéro qui sera le même pour tous les ménages qui y logeront. Si chaque ménage se distingue par un numéro d'ordre, il en sera de même de chacun des individus à l'intérieur d'un même ménage.

Commune de Chenôve

	Prénoms	Dates des Actes.
	Soucy Elisabeth	30 7 ^{ls} 1857
	Soucy Simon Lucien	6 Janv. 1870
	Soucy Marie	31 8 ^{ls} 1864
	Cheuret Réine	21 9 ^{ls} 1863
	Cartochot Anne	27 Août 1870
	Cartochot Germaine	12 7 ^{ls} 1872

EXTRAIT D'UNE TABLE DÉCENNALE DE LA COMMUNE DE CHENÔVE DANS L'ARRONDISSEMENT COMMUNAL DE DIJON EN CÔTE D'OR POUR LA PÉRIODE DE 1863 À 1872

Cette table des naissances Depuis le décret impérial du 20 juillet 1807, les tables alphabétiques des actes de l'état civil sont instaurées pour recenser par commune et par période de dix ans, les naissances, les mariages et les décès. Dans la commune de Chenôve, la première tranche des tables décennales des

DES SOUCY VIGNERONS

Cette recherche improvisée dans les archives en ligne de la Côte d'Or a révélé un fait troublant : tous les Soucy de souche française ne sont pas originaires de la Normandie ou de la Sarthe. En effet, il se trouve au moins une autre souche implantée dans les Côtes-de-Nuits de la région de Bourgogne. Combien d'autres souches découvrirons-nous dans l'étendue de l'Hexagone au fur et à mesure que les archives d'autres départements seront mises en ligne ? Combien d'autres souches pourrions-nous découvrir si tous les membres de notre association mettaient l'épaule à la roue pour participer à cette vaste recherche pour trouver le lieu de naissance de notre ancêtre paternel ? Il est ici permis de rêver car il me presse depuis plus de trente ans de résoudre cette énigme qui entoure encore les origines de notre famille car tant que nous demeurerons dans l'ignorance de nos origines, nous ne connaissons pas l'histoire profonde de notre famille.

Dans la commune de Chenôve, à même les Côtes-de-Nuits de la Bourgogne, les Soucy sont vigneron de père en fils et de père en fille. On y trouve même une grand-mère de 92 ans aussi dite vigneronne. Les Soucy y cultivent la vigne de génération en génération, jusqu'au début du 17^e siècle et cela est attesté par quantité de documents de preuves tirées des registres paroissiaux, des registres d'état civil et des recensements anciens. Voilà une lignée inédite et insoupçonnée dans ce coin de la France où on aurait cru les Soucy absents tant ils sont présents depuis si longtemps dans les départements de l'ouest de la France.

Voici donc un nouvel essaim de Soucy à Chenôve en Côte d'Or, aujourd'hui partie intégrante de l'agglomération de la ville de Dijon. En généalogie, il faut être attentif aux signes. Or, le surnom de «La Vigne» que portait notre ancêtre aurait dû retenir davantage l'attention surtout si, comme il est permis de le croire, Jean Soucy

MOT DU PRÉSIDENT

n'était pas soldat de Carignan-Salières et que dans les circonstances, le surnom n'était pas un nom de guerre. Dans ce cas, le surnom pourrait être indicatif de son occupation ou de ses passions pour la culture de la vigne ou tout simplement pour son appétit pour le vin. Dans un tel cas, on pourrait se plaire à imaginer que Jean Soucy avait tenté la production du vin à l'Isle-aux-Oyes et à l'Isle-aux-Grues. Faut-il être à l'écoute des signes hérités à la naissance, acquis par la connaissance ou tout simplement fournis par les circonstances de la vie. Je suis né avec une tache de vin bien dissimulée et j'ai développé une passion pour les vins de Bourgogne, mon frère fait carrière dans le vin et ma fille demeure sur la rue de Dijon... Il est parfois nécessaire de teinter la généalogie d'un certain mysticisme, surtout lorsque les recherches restent vaines et ce, durant des décennies.

Quelles que soient les chances que notre ancêtre soit originaire de Bourgogne, il devenait intéressant de poursuivre cette nouvelle piste de recherche en Côte d'Or afin de localiser les vignobles des ancêtres Soucy sur les côtes de Chenôve. Les recherches menées dans les listes nominatives du recensement de la population ont permis de trouver le vignoble de François Soucy, vigneron à Chenôve en 1846. François est dit âgé de 61 ans, époux de Catherine Légère Gallois sa femme alors âgée de 50 ans. Le couple identifié au ménage #229 avait une fille Louise alors âgée de 7 ans. Toutefois, nés d'un précédent mariage, Catherine Légère Gallois avait eu des enfants dont un fils Claude Mallard 21 ans et une fille Catherine Mallard 19 ans qui habitaient avec eux. François Soucy occupait un vignoble à l'endroit connu sous le nom «*Le domaine du Chapitre*» aussi appelé «*Le Château*». Le domaine était situé à proximité du Clos Charpentier.

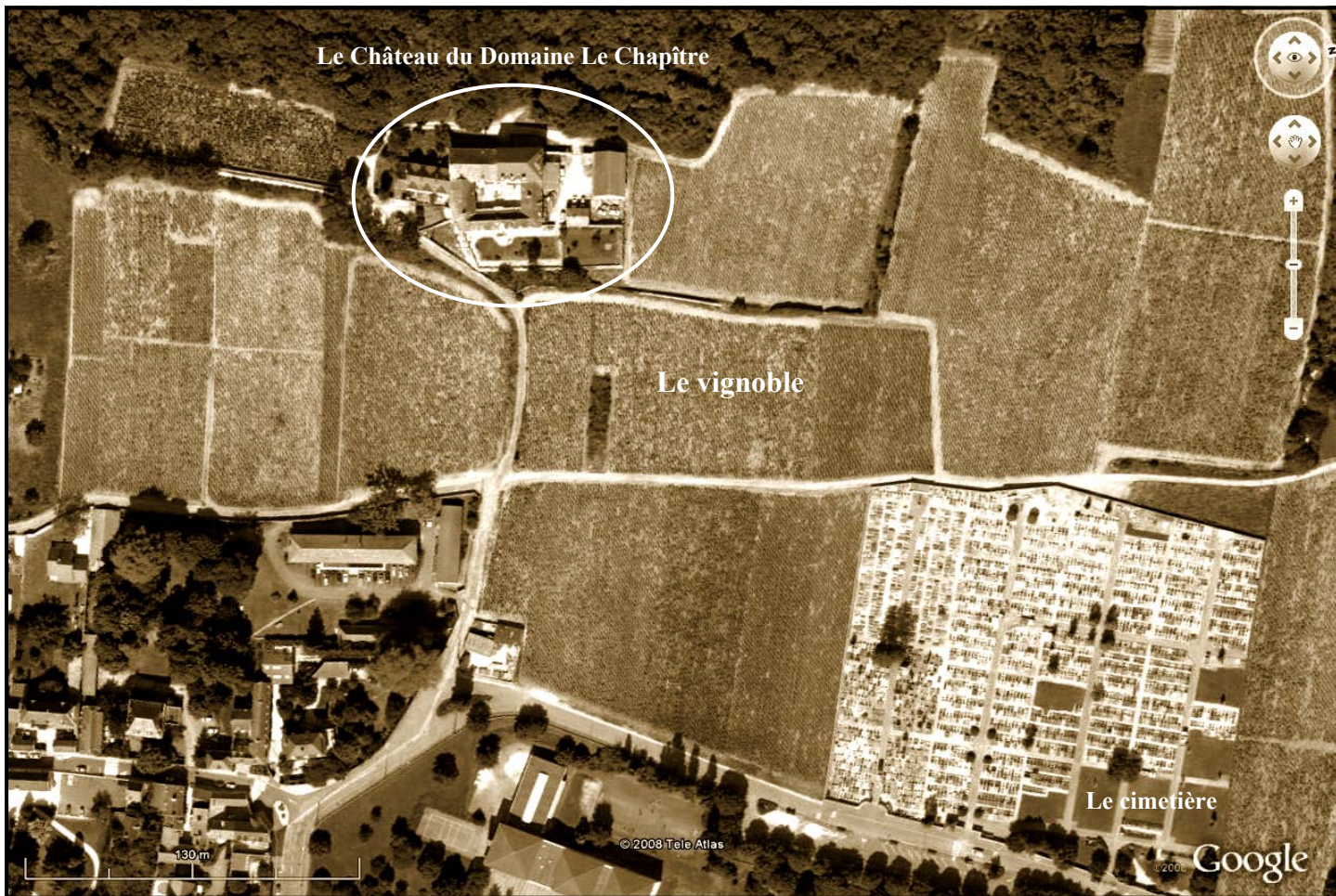


VUE DU CHÂTEAU AU LIEU DIT DU DOMAINE LE CHAPÎTRE À CHENÔVE
C'est dans ce château que vivaient François Soucy (61 ans), vigneron, et sa femme Catherine Légère Gallois (50 ans) lors du recensement du 15 juillet 1846.

Le recensement de 1846 indique que le couple partageait le château avec la famille d'Étienne Gallois (ménage #231) vigneron, 42 ans, époux de Jeanne Soucy, sa femme âgée de 37 ans. Il y a tout lieu de croire que Catherine Gallois était la sœur d'Étienne Gallois d'une part et que François Soucy était le frère de Jeanne Soucy d'autre part ce qui présume d'un double mariage probable entre frères et sœurs. Quant à Jeanne Soucy, elle avait alors trois enfants; Pétronille (13 ans), Jacques (10 ans) et Marie (3 ans). Trois autres familles habitaient aussi au Chapitre. Il s'agit du ménage #227 formé de François-Xavier Grillet (66 ans), sa femme Agathe Poisot (68 ans) et leur domestique Anne Mathey (20 ans), du ménage #228 formé de François Lautrey (30 ans), sa femme Claudine Charchaude (31 ans) et leurs fils Pierre (8 ans) et François (3 ans) et du ménage #230 formé d'Émillaud Chevaulot vigneron (49 ans), sa femme Claudine Simon (47 ans) et leur fille Charlotte (18 ans).

Les Gallois étaient une grande famille de vignerons à Chenôve au XIXe. On aura un aperçu du château du Domaine «*Le Chapitre*» sur la carte postale ancienne ci-dessus. Le Château qui est entouré d'un mur et d'une muraille domine le vignoble...et un immense cimetière bâti en dur en contrebas. Le vignoble de François Soucy fait partie de la Côte de Nuits (limite Nord du grand vignoble par extension). C'est le domaine du pinot noir et du Chardonnay. Il existe bien un premier cru «*Clos du Chapitre*» du Domaine Guy Dufouleur mais il semble plutôt provenir de Fixin au Sud de Chenôve. En fait, les excellents vins d'appellation Marsannay semblent les plus représentatifs du clos cultivé par François Soucy. En terminant, mentionnons que François Soucy est le descendant à la quatrième génération de Bénigne Soucy (1675-1730) et de Pierrette LHéritier (ca 1673-1740) dont le mariage fut célébré à Chenôve, c'était le 18 novembre 1698. Nous déclinons cette lignée dans un prochain numéro.

MOT DU PRÉSIDENT



VUE SATELLITE DU CHÂTEAU ET DU VIGNOBLE AU LIEU DIT DU DOMAINE LE CHAPÎTRE À CHENÔVE

Les vues satellites en plan (ci-dessus) et en élévation (ci-contre) montrent le vignoble bien exposé aux rayons du soleil levant sur les côtes de Chenôve. Le recensement du 15 juillet 1846 indique que François Soucy (61 ans) et sa femme Catherine Légère Gallois (50 ans) de même qu'Étienne Gallois (42 ans) et sa femme Jeanne Soucy (37 ans), tous vigneron, habitaient au château et exploitaient ce vignoble. De nos jours, l'agglomération urbaine de Dijon s'étale jusqu'au pied du vignoble et y empiète avec un cimetière bâti en dur. Inhumés au milieu des vignes, les passionnés du vin y trouveront peut-être le paradis à la fin de leurs jours. Pourra-t-on dire: Heureux qui comme François fut inhumé dans son vignoble.



MOT DU PRÉSIDENT

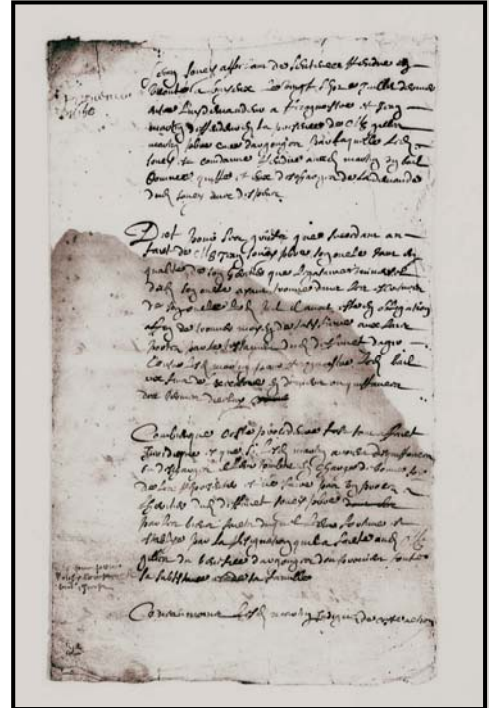
NOUVELLE DÉCOUVERTE DANS LE CALVADOS

Il y a quelques années, j'avais commandé une copie complète du registre d'une toute petite paroisse du diocèse de Bayeux, autrefois connue sous le nom de «*Les Hérils*» et aujourd'hui rattachée à la commune de Maisons. On se souviendra que la commune de Maisons est située tout près de la Fosse du Soucy et du moulin du même nom. Des informateurs du Calvados m'avaient alors mis sur la piste qu'ils y avaient vu le nom Soucy dans les registres de ce lieu. Bien plus, ils avaient vu dans les archives du bailliage et vicomté de Bayeux un dossier d'archives judiciaires remontant au 27 juillet 1660 dans lequel un dénommé «*Jean Soucy héritier et légataire...de deffunct Me Jean Soucy ptre curé d'Argouges son oncle*» intentait une poursuite contre le dénommé Jean Martin dans une affaire de bail dont la teneur reste encore à découvrir. Entendu que toute mention du nom de Jean Soucy dans les pages d'histoire de France est susceptible de nous conduire sur la piste de notre ancêtre, cette histoire de procès insinué au siège de Bayeux pouvait s'avérer capitale dans mes recherches. L'affaire s'avérait d'autant plus intéressante que ce curé avait déjà fait l'objet d'un article paru dans la première édition de La Source (2001). L'article intitulé «*Jean Soucy curé d'Argouges*» faisait mention de l'acte de sépulture de «*Venerable et discrete personne Me Jean Soucy prêtre Curé de la paroisse d'Argouges près Bayeux*». L'acte de sépulture faisait état que Maître Jean Soucy était décédé «*L'an de grace gby cinquante sept et le segond jour d'Aoust*». De toute évidence, ledit Maître Jean Soucy décédé le 2 août 1657 était bel et bien l'oncle dont il est question dans l'affaire judiciaire dont le neveu, son homonyme, se disait l'héritier et le légataire.

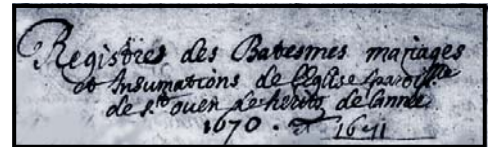
Les pages de ce procès avaient été ajoutées au microfilm. Toutefois, le format du microfilm m'obligeait d'aller aux Archives Nationales du Québec à Montréal pour le consulter ce qui n'était pas vraiment commode surtout qu'on n'entre pas ni ne sort du Centre des Archives Nationales avec un microfilm dans les mains sans attirer les contrôles, la fouille et la méfiance ce qui n'est pas davantage plaisant. Aussi, le microfilm a-t-il dormi quelques années chez moi dans un coffre d'objets précieux de notre patrimoine familial.

Or voilà que ces derniers temps, j'ai entrepris de convertir au format DVD tous ces vieux rouleaux de films en format Super-8 que j'avais pris dans les années "70 et "80. La pellicule Kodak avait une durée de vie de 40 ans et il était pressant de transférer les images avant que le film ne se fragilise et ne se décolore. Du coup, il m'est venu à l'idée de convertir également le microfilm Français apparenté à une pellicule de 35 mm pour en obtenir des images en format JPEG consultables sur le grand écran HD de mon ordinateur et ce, dans le confort de ma résidence.

WOW ! Quelle surprise ! Outre les actes de baptêmes, mariages et sépultures portant l'élégante signature d'un dénommé Jean Soucy, sans doute le neveu du curé d'Argouges, j'y ai découvert le procès-verbal de l'affaire judiciaire dont il a été question précédemment. Des pages et des pages de textes sur cette seule affaire qui n'a pas encore révélé ses secrets. Pour cela, il faudra d'abord assimiler la graphie de ces documents judiciaires Normands dont celle de Michel Bongourd, sergent royal au siège de Bayeux. Il faudra pour ainsi dire apprendre la langue du pays et décrypter cette écriture ancienne qui remonte au 17^e siècle.



EXTRAIT DE LA PIÈCE 2B
DU BAILLIAGE ET VICOMTÉ DE BAYEUX
PROCÉDURE 295, SIMON À TAILLOIS
1644 - 1772
JEHAN SOUCY CONTRE JEAN MARTIN
DU 4 NOVEMBRE 1660



REGISTRE DES BÂTESMES MARIAGES
ET INHUMATIONS DE L'EGLISE PAROISSIALE
DE ST OUEN DE HÉRILS
DE L'ANNÉE 1670 ET 1671

C'est au prix d'une recherche persévérante à travers les millions d'actes contenus dans les archives de chacun des départements français et au prix d'une transcription patiente des textes anciens de la deuxième moitié du 17^e siècle que nous pourrons espérer découvrir le lieu d'origine de notre famille. Vous aurez vite compris que la mise en ligne des archives normandes dans les prochaines années facilitera grandement l'acquisition des données à la source même de la recherche.

Alain L. Soucy

NOUVELLES BRÈVES

NOS LECTEURS NOUS ÉCRIVENT DEPUIS TROIS-RIVIÈRES (QC)

«...Tout en demeurant dans la sphère vinicole, je joins une photo prise lors d'un salon de dégustation qui s'est tenu à Québec le 18 novembre dernier.. Une occasion exceptionnelle, où trois représentants du monde du vin se sont retrouvés par hasard autour des armoiries de la famille Soucy, tenues fièrement par un digne représentant de cette grande famille. Pour répondre tout de suite à votre question: mais qu'est-ce qui pouvait bien unir MM. François LeBrasseur, Robert Labrie et Gilles Laberge autour des armoiries de la famille Soucy ? La réponse est toute simple: ces trois messieurs ont uni leur destinée à Mesdames Suzanne Soucy, Diane Soucy et Nicole Soucy. J'ai pensé que cela pourrait être intéressant de les présenter dans le prochain numéro de l'AFS et de préciser jusqu'où notre ancêtre aurait conduit ses descendantes dans les bras de conjoint amoureux des fruits de la vigne!!! Un filon à considérer dans votre recherche du bonheur...et pour vous en convaincre, suivez la piste de mon large sourire tannique! »

Luc Soucy
Trois-Rivières, (Qc)
10 décembre 2008



MM. François LeBrasseur, Robert Labrie, Luc Soucy et Gilles Laberge autour des armoiries de la famille Soucy lors d'un salon de dégustation qui s'est tenu à Québec le 18 novembre 2008.

NOS LECTEURS NOUS ÉCRIVENT DEPUIS ST-ALEXANDRE (QC)

«J'ai bien reçu le volume de la famille Soucy "La Source"...Je tiens à vous féliciter une fois de plus pour ce magnifique travail d'érudition et de recherches. J'ai bien aimé l'article des Soucy en Nouvelle-Angleterre, pages 53 à 55. Bonne idée d'en faire la traduction au prochain numéro. Mon beau-père qui aurait plus de 110 ans y a séjourné; et qu'était grande son émotion quand il en parlait. Beaucoup d'intérêt également sur l'article du Séminaire de Québec, sur la généalogie à la page 56...J'ai bien apprécié également l'article Les Soucy dans les arts. Bonne idée des multiples photos...Le «Tablier de Grand-mère» un véritable bijou ! Vous avez su si bien présenter le rapport du Rassemblement 2007 à Saint-Roch des Aulnaies. Je croyais y avoir été présente. Continuez...ne lâchez-pas...que d'autres choses nous pourrions discuter. Inclus un chèque qui pourra aider quelque peu.

En toute amitié

Gisèle Soucy-Ouellet
St-Alexandre de Kamouraska, (Qc)
7 juillet 2008

NOS LECTEURS NOUS ÉCRIVENT DEPUIS MONTRÉAL (QC)

«J'ai bien reçu votre revue d'avril 2006 et j'ai particulièrement bien apprécié la lecture de l'article de Madame Soucy-Roberge sur les Soucy de Lotbinière. Ces informations me seront très utiles pour mes recherches. D'une manière plus générale, je trouve votre bulletin bien documentée et d'une belle présentation. Merci.

François Blanchet
Montréal (Qc)
1er février 2009

NOS LECTEURS NOUS ÉCRIVENT DEPUIS LA FRANCE

«J'ai reçu la magnifique revue "La Source" hier midi après le repas... Quant au contenu de la revue, j'en reste pantois ! je la trouve encore plus attractive que celles que j'ai déjà vues. C'est un fourmillement de données avec une rigueur de présentation de premier ordre. Bravo. J'ai même trouvé mon nom dans la liste des correspondants de généalogie en France. Merci encore pour cette attention...Vous me voyez heureux, content et admiratif à la fois. Je souhaite que les Soucy qui vous accompagnent ne baissent pas les bras et encore moins le nombre de leurs cotisations...Dès que j'aurai tout vu de cette revue je vous en reparlerai. Pour l'instant je vous quitte en vous disant encore bravo et merci»

Pierre Canal, N.-D.-de-Gravenchon,
Seine-Maritime (76), France
9 juillet 2008

NOS LECTEURS NOUS ÉCRIVENT DEPUIS LES ÉTATS-UNIS

«I am writing from Babylon, NY about an hour east of New York city. This evening I came across a web page introducing the 2002 edition of La Source translated into English as I was doing a Google search for Elzear Soucy. Two years ago I had the privilege of obtaining a violin which was advertised as having been made by a maker named Lowry. About six months later...the subsequent closer inspection of the cursive ink signature on the violin's label revealed it to be made by Elzear Soucy, in 1899. As the summary of La Source made particular mention of Elzear Soucy's violinmaking and playing, in addition to his sculpting, I thought this might be of interest to you with respect to your family's history. I would be happy to send photos of the violin...if you felt they would be a contribution to your archives»

Very truly yours,

David Dyott, Babylon, NY
28 février 2009

HISTOIRE DES SOUCY EN NOUVELLE-FRANCE

BIOGRAPHIE DE L'ANCÊTRE MARIE ANNE SOUCY PREMIÈRE PARTIE (1675-1716)

PAR ALAIN L. SOUCY

APERÇU
(LA SOURCE 2007)

Dans l'édition 2007 de La Source, nous vous avons raconté la première tranche de la vie de Marie Anne Soucy depuis sa naissance le 15 février 1675 jusqu'au 4 avril 1716 alors que fut dressé l'inventaire après décès de son premier mari, Charles Pelletier. Marie Anne avait perdu son mari le 7 octobre 1713 et, à l'automne de 1714, son maître, le sieur Pierre de Niort de la Minottière, perdait la vie dans le naufrage du navire qui le ramenait en France.

En ces années de deuil, Marie Anne habite dans la Basse-Ville de Québec. Par la grâce des exécuteurs de la succession de Pierre de Niort, Marie Anne continuera d'habiter la maison La Norraye pour un temps encore. Pour tout dire, les exécuteurs testamentaires permettront à Marie Anne et à son fils Joseph de demeurer dans la maison de la rue Notre-Dame jusqu'au jour où on aura trouvé un digne protecteur pour la veuve et l'orphelin. Marie Anne loge dans la grande pièce du rez-de-chaussée de la maison La Norraye où elle a installé son lit ainsi que celui de son fils. Elle espère un bon mari et le règlement de sa condition de « donnée » auprès de la succession de Pierre de Niort.

Passent les mois, arrive le printemps de 1716 et avec lui les promesses d'un mariage prochain. Le dimanche, 5 avril 1716, au lendemain du règlement de la succession, une semaine avant Pâques, Marie Anne va se fiancer et s'engager dans une nouvelle vie.

BIOGRAPHIE DE L'ANCÊTRE MARIE ANNE SOUCY DEUXIÈME PARTIE (1716-1720)

PAR ALAIN L. SOUCY

APERÇU
(LA SOURCE 2008)

Au terme d'un veuvage qui aura duré 2 ans et demi, Marie Anne Soucy a convolé en secondes noces avec le sieur Robert Gaulin, le 15 avril 1716. Le prétendant était veuf depuis le 19 octobre 1715. Nécessité oblige, l'homme avait un bébé sur les bras, son veuvage fut de courte durée, moins de 6 mois. Maître-charpentier, par ailleurs reconnu comme un expert en moulins par le Conseil supérieur de la Nouvelle-France, l'homme est assurément vaillant et entreprenant et de haute stature.

Sous contrat des Ecclésiastiques du Séminaire des Missions Étrangères de Paris établis à Québec, Robert Gaulin est nommé contremaître général du domaine de l'Isle Jésus. À ce titre, il voit à la conduite de la ferme, du moulin et des affaires générales de la seigneurie de l'Isle Jésus. On y requerrait les talents d'un meneur d'hommes pour voir à l'embauche et à la rémunération des engagés et des domestiques ainsi que pour voir à la perception des rentes et des lots auprès des censitaires. Robert Gaulin est aussi désigné comme l'Économiste du domaine de l'Isle Jésus et à ce titre il fut chargé de la gestion des affaires matérielles et financières du domaine seigneurial auprès du seigneur curé Louis Lepage de Ste-Claire.

C'est ainsi que Marie Anne a accompagné son époux dans la région de Montréal où elle devint la gouvernante de la maison seigneuriale et presbytérale du domaine de la Pointe à l'Isle Jésus.

BIOGRAPHIE DE L'ANCÊTRE MARIE ANNE SOUCY TROISIÈME PARTIE (1721-1723)

PAR ALAIN L. SOUCY

APERÇU
(LA SOURCE 2009)

Dans la mouvance du seigneur curé Louis Lepage de Ste-Claire, Robert Gaulin et Marie Anne Soucy vont quitter la seigneurie de l'Isle Jésus pour la seigneurie de Terrebonne. Contremaître général et homme de confiance de Louis Lepage, Robert Gaulin se voit confier l'insigne honneur de recruter les censitaires et de concéder les terres et à cet effet, préparer les contrats de concession et percevoir les rentes seigneuriales. En somme, Robert Gaulin va exercer toutes les fonctions généralement dévolues au seigneur.

Pendant ce temps, le seigneur en titre, qu'on peut qualifier de premier curé entrepreneur des Pays-d'en-Haut de l'époque, a été rappelé à Québec. Pour modérer ses ambitions personnelles, on lui assigne les hautes fonctions ecclésiastiques de chanoine de la cathédrale de Québec et de Grand-Vicaire de l'Évêque.

Le couple Soucy-Gaulin se dévoue au service du curé de Ste-Claire contre une rémunération salariale hors du commun dans la colonie. Les revenus du couple leur permettent de faire l'acquisition d'une concession située à l'Isle Jésus et de s'acquitter rapidement de leur dette. Mais l'euphorie sera de courte durée alors qu'en 1723, la Grande Faucheuse viendra ravir la vie du fils de Marie Anne qui était resté à Québec où il fut gardé pensionnaire au Séminaire des Missions Étrangères. En outre, durant cette funeste année 1723, Marie Anne deviendra veuve.

HISTOIRE DES SOUCY EN NOUVELLE-FRANCE

CONTRAT DE VENTE DE PIERRE SÉGUIN DIT LADÉROUTE À ROBERT GAULIN DU 23 MARS 1720

Robert Gaulin est assurément à l'Isle Jésus au printemps 1720 car il se porte acquéreur d'une concession sise sur la rivière Saint-Jean. Le 23 mars 1720, dans l'après-midi, Robert Gaulin est à la maison seigneuriale du domaine de l'Isle Jésus pour y ratifier le contrat de vente d'une concession appartenant à Pierre Séguin dit LaDéroute et à Barbe Fillion sa femme. Pierre Séguin est bien entendu présent ainsi que «sa femme dhumant autorisée pour leffet des p^rntes (présentes)». De plus, «Missir louis le page de S^{te} Claire», curé de la paroisse de Saint-François-de-Sales est témoin de la vente de même que «René gautier Escuyer S^r (seigneur) de Varenne lieutenant dun destacheman de la Marine». Il s'agit ici de Jacques-René Gauthier (1676-1757, Sieur de Varennes, fils de René (1636-1689), seigneur primitif de la seigneurie de Varennes, qui venait de se faire concéder l'arrière-fief de Varennes dans l'Isle Jésus le 27 avril 1719. Rappelons que la famille Gauthier de Varennes avait ses entrées au Séminaire de Québec car Jean-Baptiste Gauthier (1677-1726), le frère de Jacques-René, était chanoine du chapitre de Québec dont il deviendra l'archidiacre et le vicaire général le 4 janvier 1724. Le même jour, il fut nommé Conseiller au Conseil souverain de la Nouvelle-France. Quoi qu'il en soit, le seigneur de Varennes est témoin de la transaction. L'acte de vente a été rédigé par le notaire Nicolas Senet dit Laliberté dont on reconnaîtra la signature abrégée au bas du document (ci-contre). On note par ailleurs les signatures de «Pierre Seiguin» et de «R. Gaulin», celle du curé «Lepage de S^{te} Claire» et celle du seigneur «De varenne» qui requiert qu'on y regarde par deux fois.

LA TERRE DE L'ISLE JÉSUS ACQUISE PAR ROBERT GAULIN

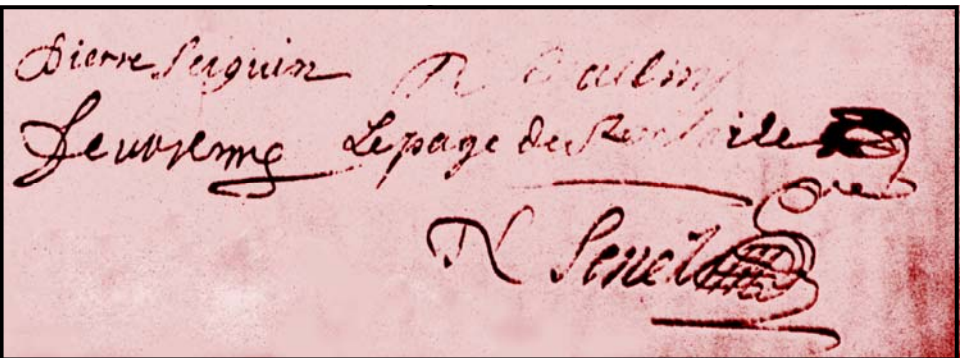
La concession acquise par Robert Gaulin est décrite par le notaire Senet comme étant: «*Une Concession Scyse Et Scituée a la Susdite Isle Jesus de la Contenance de Trois arpans de large sur Vingt de profondeur Tennant la Totallité dicelle dun bout sur le devant de la Rivier Jesus (e.g.: rivière des Mille-îles) dautre bout par derriere aux terres non Conceddée dun Costé a Sarasin Et dautre Costé a Jean du Suraux ainsy que le Tout se poursuit Et Comporte sirconstance Et despendance avec Tous les bastimans qui sont Construis sur icelle Concession maison de pieud de bout une grange Et Estable ...*».

En somme, Robert Gaulin se porte acquéreur d'une terre toute meublée pour les besoins d'un cultivateur. Il en a fait le tour et «*ledit s'aqueur a dit bien scavoir Et connoitre pour avoir le Tout Vue Et Visitée de toutes pars dont et du Tout Il se Tien pour Contant...*». Cette terre, Robert ne se presse pas de l'occuper. En fait, il ne l'occupera pas. On peut penser qu'il a fait cette acquisition en spéculation des terres ou dans l'intention de la céder à un membre de sa famille.

Dans les faits, la vente comporte un délai de possession alors que les vendeurs, Pierre Séguin dit LaDéroute et Barbe Fillion, se réservent la jouissance de la concession et des bâtiments pour le temps d'une année à partir de la date du contrat.

On le voit bien, Robert Gaulin a nul besoin pressant de cette terre. Néanmoins, il prévoit une clause concernant l'occupation de la concession et des bâtiments. L'occupation devra s'effectuer tel que prescrit au contrat en «*sobligeant neantmoins lesdit Vendeurs aux memes Reparation desdit bastimant Et Closturs qui sont sur ladite Concession Et En User En bon perre de famille...*».

Cette condition semble accommoder Robert Gaulin et sa femme, lesquels, de toute manière, résident confortablement dans la maison seigneuriale de l'Isle Jésus. Considérant avec le recul que cette terre sera éventuellement revendue à François Rochon, on peut se demander si l'intention première, non avouée, n'était pas justement de revendre cette concession au cousin germain de Robert Gaulin. En raison des événements tragiques à venir, nous ne connaissons jamais la réponse à cette question.



EXTRAIT DES SIGNATURES SUR L'ACTE DE VENTE DU 23 MARS 1720

De gauche à droite, la signature du vendeur Pierre Seiguin, de l'acquéreur Robert Gaulin, du témoin Jacques-René Gauthier de Varennes qui signe De varenne, du curé Louis Lepage de Ste Claire ainsi que la signature du notaire Nicolas Senet dit Laliberté.

HISTOIRE DES SOUCY EN NOUVELLE-FRANCE

LES CENS ET RENTES SEIGNEURIALES SUR LA CONCESSION DE L'ISLE JÉSUS

La concession se trouvant en la censive de la seigneurie de l'Isle Jésus, Robert Gaulin sera tenu de payer les cens et rentes seigneuriale qui étaient de « *Trois livres En argens Et trois Chapons Vif en plume ou Vingt sol pour Chaque Chapon au Choix de Mesdit S^{rs}* (e.g.: lesdits Messieurs et Supérieurs) *Seigneurs payable par Chacun an au vingtieme octobre Franche quitte des arrerages desdit Cens Et Rante de Tous le passé Jusque au Vingtieme octobre Inclusive-ment...* ». On notera que dans ce cas-ci, les cens et rentes n'étaient pas payables à la Saint-Martin d'hiver, c'est-à-dire le 11 novembre, mais bien le 20 octobre de chaque année.

LE COÛT DE LA TRANSACTION ET LES OBLIGATIONS AFFÉRENTES

Le contrat de vente n'est pas banal puisqu'il ne s'agit pas d'une simple concession d'un bien immobilier contre paiement d'une somme d'argent. Il comporte en plus plusieurs obligations auxquelles s'engage Robert Gaulin envers les vendeurs mais aussi envers des tiers.

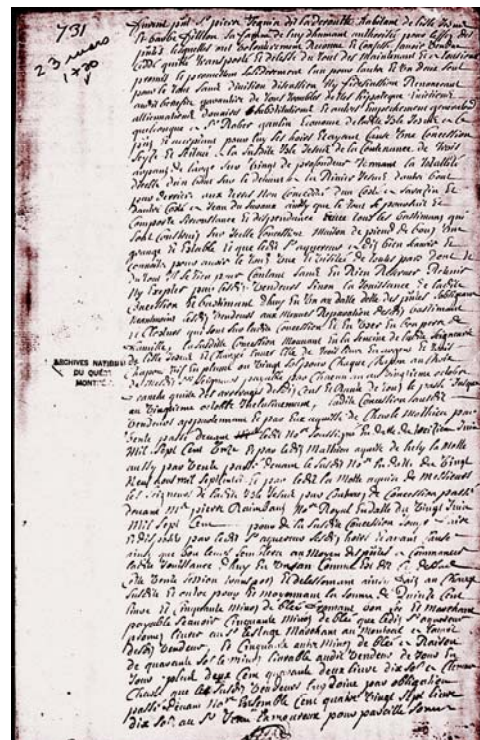
L'acquisition de la concession est faite « *moyennant la somme de Quinze Cent livre Et Cinquante minot de blé fromant bon sec Et marchant payable scavoir Cinquante minos de blé que ledit s'aquereur promet livrer au S^r lestage (e.g.: lessage) marchant au montreal à (un mot non reconnu) desdit Vendeur, Et Cinquante autre Minot de blé a Raison de quarante sol le minot livrable audit Vendeur de Jour En Jour plus deux Cent quarante deux livres dix sol a Cleman Chasle que les susdis Vendeur (un mot non reconnu) doit par obligation passé devant No^{re} (e.g. notaire) Ensemble Cent qua-*

*tre Vingt Sept livre dix sols au S^r Jean Lamoureux pour pareille some quil luy doivent aussy par obligation dont ledit S^r aquereur promet En faire Tenir quitte lesdit Vendeur par lesdit susnomé de plus la some de Cent livre que ledit S^r gaulin a (un mot non reconnu) payé Conté nombré Et Reellement delivré ausdit Vendeurs en p^{nce} (e.g.: présence) dudit No^{re} (e.g.: notaire) Et Tesmoins Cy bas nommé (du boudant ?) Trante quatre Minot de Blée que ledit S^r aquereur promet livrer a francois (mascé) a deux livre le minot Et que les Susdit Vendeur luy doive, Et pour le (3 derniers mots raturés) faisant en tout la some de six Cent quatre Vingt Et dix livre Et pour les huit Cent deux livre Restan pour pas faire ladite some de quinze Cent livre ledit S^r aquereur a promis promet soblige Et Sera Tenu la payer En Deux (un mot non reconnu) Et payemant Esgaux Scavoir la some de quatre Cent Une livre au Jour Et feste de la S^r Martin prochain onzieme Novembre, Et les quatre Cent Une livre Restant a pareille Jour de la S^r Martin prochain En Un (bis) an a peine de Tous Despand Damage Et Interest Et pour Sureté de ladite some de huit Cent deux livre ladite Concession Cy dessus Vendue demeurera par privilege affectée obligée Et hipotequée, Et au Moyen de Tout Ce que Dessus ledit Vendeurs ont transporté audit s'aquereur Tous Droix de propriete fond tres fond pcessions Nom Raisons Et relique quil pouvoient avoir Et pretandre sur ladite Concession ... ». En outre, « *ledi S^r aquereur a Reconue Et Confessé avoir Recue desdit Vendeurs Tous les titres Et Contrats...* »*

Reconnaissons tout de même à nos ancêtres d'avoir eu l'intelligence de rendre compliquées les choses simples sans doute à dessein de les rendre inintelligibles en première lecture aux hommes de notre temps.

HISTORIQUE DE LA CONCESSION DE ROBERT GAULIN À L'ISLE JÉSUS

L'acte de vente à ceci de particulier et d'intéressant qu'il relate toute l'histoire de la concession. La seigneurie est jeune et l'histoire de la concession est encore toute fraîche à la mémoire des hommes et des notaires. Et puisque le coût de l'acte est calculé au mot, le notaire aura la tâche et le revenu faciles. L'historique des transactions est donné comme suit: « *ladite Concession ausdit Vendeurs appartenant Et par Eux aquisse de Charle Mathieu par Vente passé devant ledit No^{re} soussigné En datte du treizieme Juin Mil Sept Cent Onze Et par ledit No^{re} Mathieu aquisse de hely la Motte aussy par Vente passé devant le susdit No^{re} en datte du Vingt Neuf aout mil Sept Cent six Et par ledit la Motte aquisse de Messieurs les Seigneurs de ladite Isle Jesus par Contrat de Concession passé devant No^{re} pierre Raimbaut No^{re} Royal en datte du Vingt Juin Mil Sept Cent ... »*



Page 1 de 2 du contrat de vente du 23 mars 1720

HISTOIRE DES SOUCY EN NOUVELLE-FRANCE

LOCALISATION DE LA CONCESSION ACQUISE PAR ROBERT GAULIN À L'ISLE JÉSUS, LE 23 MARS 1720

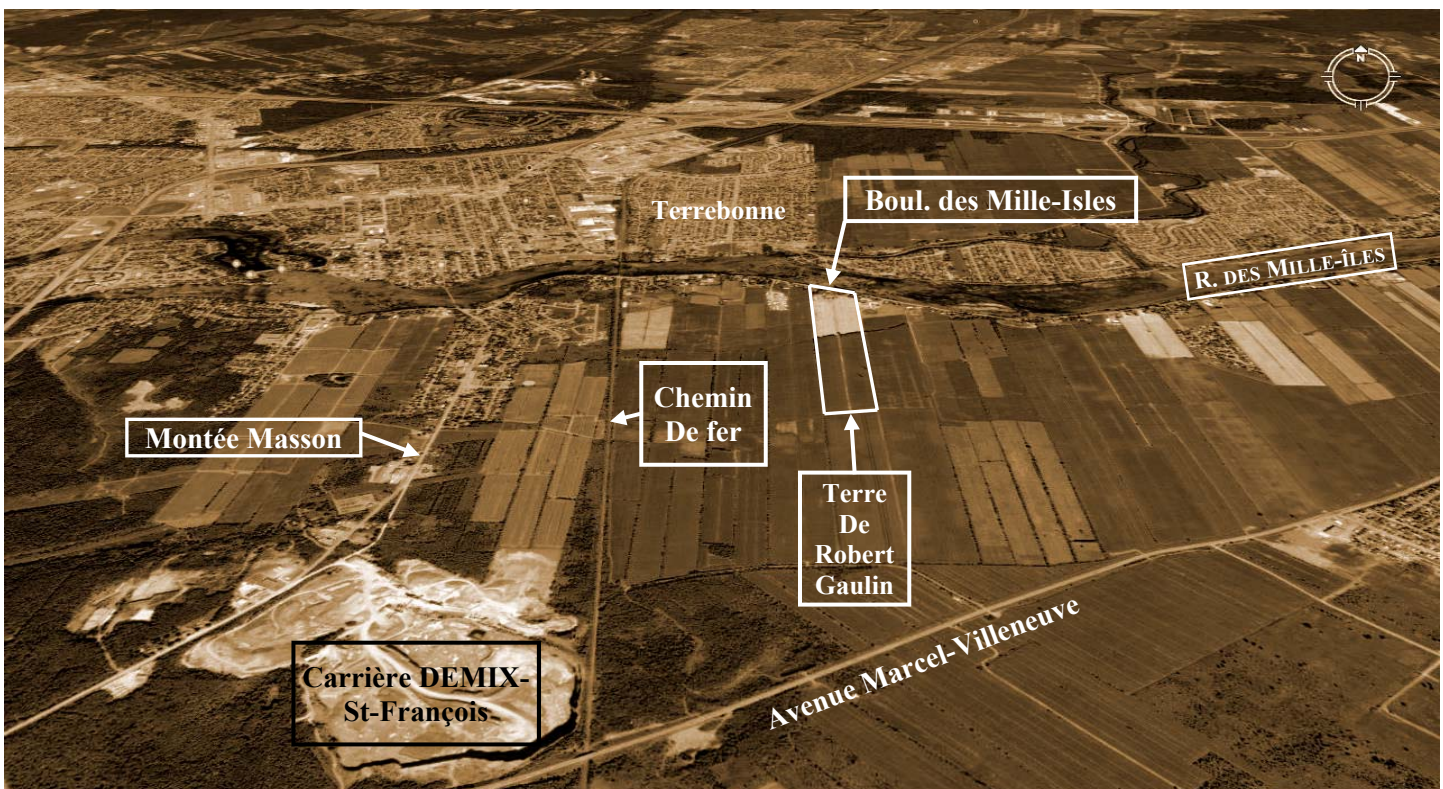
Où était située cette concession dans l'étendue de l'Isle Jésus? L'île est grande mais puisque les rivières constituaient encore les voies principales de transport, les censitaires vont d'abord occuper les terres en bordure de la rivière des Prairies au Sud et de la rivière Saint-Jean au Nord. Avec le Domaine seigneurial situé à la pointe orientale de l'île, l'ensemble des terres occupées dessine un fer de lance. Les terres situées dans la «*Concession Côté Sud*» ont vite été accaparées en raison, entre autre, de la proximité de l'île de Montréal et plus particulièrement de la paroisse voisine de Saint-Joseph-de-la-Rivière-des-Prairies sise

sur la rive droite de la rivière du même nom. Les terres de Rivières des Prairies sont ouvertes à la colonisation depuis 1671 et on peut comprendre que les terres dans la «*Concession Côté Sud*» aient été occupées rapidement. Robert et Marie Anne sont donc arrivés tardivement dans le secteur et ils ont dû se rabattre dans la «*Concession Côté Nord*», loin du Domaine seigneurial de l'Isle Jésus.

La terre de Robert Gaulin et de Marie Anne Soucy avait une largeur de trois arpents et elle s'étendait depuis la rivière des Mille-Isles au nord jusqu'aux terres non concédées au Sud, soit sur une profondeur de 20 arpents tel que mentionné au contrat. La terre ne s'étendait donc pas jusqu'au mitant de l'île Jésus mais jusqu'à l'actuelle

troisième ligne de transport d'énergie hydroélectrique haute-tension d'Hydro-Québec.

La terre est traversée par un ruisseau d'Est en Ouest qui partage le type de cultures au Nord et au Sud de celui-ci. D'après le cadastre officiel de la ville de Laval, cette terre aurait front sur le boulevard des Mille-Isles à partir de la ligne de lot située à l'Est du numéro civique 7320A et jusqu'à la ligne de lot située à l'Ouest du numéro civique 7440 sur boulevard des Mille-Isles à Laval. Hormis un lotissement résidentiel le long du boulevard des Mille-Isles, cette terre est demeurée en culture et semble faire la prospérité de son exploitant actuel si l'on en juge par la taille des bâtiments et le nombre de silos qu'on y a construit.



CARTE SATELLITE DE L'ISLE JÉSUS ET DE TERREBONNE

LA TERRE ACQUISE PAR ROBERT GAULIN LE 23 MARS 1720
FAISAIT TROIS ARPENTS DE LARGEUR PAR VINGT ARPENTS DE PROFONDEUR

HISTOIRE DES SOUCY EN NOUVELLE-FRANCE

Mais, au-delà des apparences, cette décision est réfléchie et peut-être même stratégique. Robert et Marie Anne habitent alors dans la maison seigneuriale et presbytérale du Domaine de l'Isle Jésus où ils sont au service du seigneur Louis Lepage de Sainte-Claire, curé de la paroisse Saint-François-de-Sales. Le couple, pourrait-on dire, est dans le secret des dieux. Robert et Marie Anne savent que Louis Lepage a des visées personnelles et qu'il projette d'acquérir la seigneurie de «*Terre Bonne*» de l'autre côté de la rivière des Mille-Isles. Il projette de développer cette seigneurie et d'y construire une série de moulins. Robert, qui est un contremaître et un expert en moulins, a dû fomenté les plans de ce projet avec Louis Lepage devant le foyer de la grande maison seigneuriale durant l'hiver de 1719.

Le moment est opportun, on ne peut mieux planifié, on dirait même de nos jours un délit d'initié, Robert achète la concession le 23 mars 1720 et Louis Lepage achète la seigneurie de Terre Bonne à François-Marie Bouat (prononcez Bois), le 12 septembre 1720. Le curé Lepage est à l'image du curé Labelle sauf qu'il a les moyens de ses ambitions. Il est issu d'une famille seigneuriale en vue, son père était seigneur de Rimouski, et il entretenait des relations ecclésiastiques qui faisaient de lui une figure de proue à l'Évêché de Québec. Il deviendra d'ailleurs le grand-vicaire de l'Évêque. Quant à Robert Gaulin, il était non seulement son contremaître général mais aussi l'économiste du Domaine seigneurial et son homme de confiance. Faut-il le rappeler, ils étaient tous les deux originaires de l'Isle d'Orléans.

LES VOISINS DE MARIE ANNE SOUCY

L'acte de vente du 23 mars 1720 nous révèle que Robert Gaulin et Marie-Anne Soucy voulaient s'établir entre François Sarrazin et Jean-Baptiste Dessureaux. De prime abord, ces noms ne sont pas liés à notre histoire. Ils méritent néanmoins qu'on s'y arrête. L'homme étant grégaire par nature, et les familles aimant se regrouper en région éloignée et à plus forte raison en pays étranger, il se pourrait que Robert et Marie-Anne se soient établis dans le voisinage de personnes qui leurs étaient apparentées. L'identification de tels voisins, en apparence étrangers à notre famille, pourra peut-être un jour nous amener à découvrir le terroir de nos ancêtres en France en l'absence de tout autre indicateur de première source.



CARTE SATELLITE DE L'ISLE JÉSUS ET DE TERREBONNE

LA TERRE ACQUISE PAR ROBERT GAULIN LE 23 MARS 1720 ÉTAIT ALORS COMPRISE ENTRE LA TERRE DE FRANÇOIS SARRAZIN ET CELLE DE JEAN-BAPTISTE DESSUREAUX

HISTOIRE DES SOUCY EN NOUVELLE-FRANCE

JEAN-BAPTISTE DESSUREAUX
AUSSE DIT JEAN DU SUREAU

Jean-Baptiste Dessureaux (1685-1738) avait épousé Marie-Jeanne Baribeau à Ste-Anne de La Pérade le 13 février 1714. Il était le fils de François Dessureaux dit Le Bourguignon, aussi dit LaPlante, et de Marie Bouart aussi appelée Marie Bois selon les auteurs. Le PRDH (programme de Recherche en Démographie Historique), et Bertrand Desjardins dans son «*Dictionnaire généalogique du Québec ancien des origines à 1765*», l'identifient sous le nom de Marie Bois. Quoi qu'il en soit, l'identité de cette personne pose l'interrogation à savoir si cette immigrante était apparentée avec Jacques Bois, le beau-frère de Marie-Anne Soucy. Si on ignore encore les origines de Jacques, on sait par ailleurs que Marie Bois était originaire de Bignoux, arrondissement et évêché de Poitiers au Poitou (Deux-Sèvres). L'avenir nous dira peut-être si Jacques et Marie Bois étaient apparentés. Quant à Marie-Jeanne Baribeau, elle était la nièce de Barbe Fillion que nous retrouverons dans cet article.

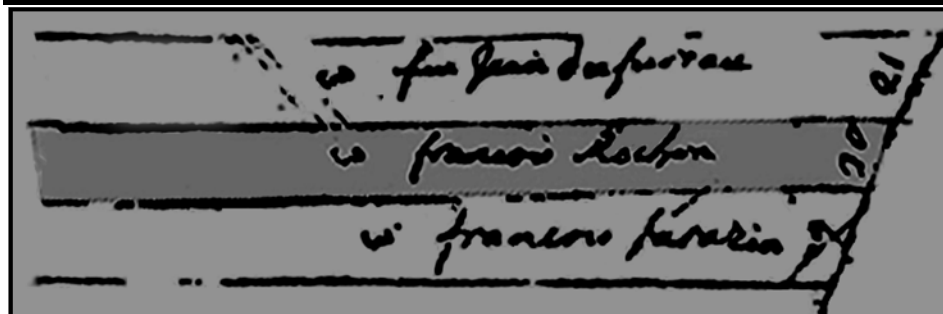
FRANÇOIS SARRAZIN

François Sarrazin (1692-1748) était le fils de Nicolas Sarrazin, originaire de la paroisse de St-Gervais de Paris, et de Marie-Catherine Blondeau. Voilà donc des gens originaires de Paris tout comme Jeanne Savonnet. De plus, la paroisse de St-Gervais, aussi appelée St-Gervais-St-Protais, se trouve aussi dans le quartier du Marais dans le 4^e arrondissement de Paris. C'est la paroisse la plus ancienne sur la rive droite de la Seine. Son église actuelle a été achevée en 1621, quelques années avant la naissance de notre ancêtre maternelle. Cette famille de Sarrazin était-elle apparentée à la nôtre à Paris ? Ce que l'on sait, c'est que Marie Anne restera attachée à François Sarrazin tout au long de sa vie.



EXTRAIT DE LA CARTE CADASTRALE DE L'ISLE JÉSUS

De nos jours, la terre acquise par Robert Gaulin le 23 mars 1720 aurait front sur le boulevard des Mille-Îles, entre les lignes de lot indiquées
Source: Site géomatique de la ville de Laval



EXTRAIT D'UNE CARTE DES CONCESSIONNAIRES
DE LA SEIGNEURIE DE L'ISLE JÉSUS - 1749

La terre acquise par Robert Gaulin le 23 mars 1720 était alors comprise entre la terre de François Sarrazin et celle de Jean-Baptiste Dessureaux (1685-1738) ici indiquée aux héritiers dudit feu Jean du Sureau. Après le décès de son mari, Marie-Anne Soucy vendra cette terre de l'Isle Jésus à François Rochon, aussi dit Rocheron, qui était le cousin germain de Robert Gaulin. Cet ancien plan ébauche le tracé du ruisseau.

HISTOIRE DES SOUCY EN NOUVELLE-FRANCE

OBLIGATION DE ROBERT GAULIN À MESSIRE LE PAGE DU 9 AVRIL 1721

«*Le noeuftviesme davrille avant midy*»
Robert Gaulin et Marie Anne Soucy sont à la maison seigneuriale de l'Isle Jésus pour rendre compte de la manière dont ils vont s'acquitter du remboursement d'une dette qu'ils ont contractée pour l'acquisition d'une terre située à l'Isle Jésus. D'entrée de jeu, Robert et Marie Anne reconnaissent devant notaire et témoins avoir reçu le 23 mars 1720 une avance de Louis Lepage de Sainte-Claire au montant de 1 624 Livres:

«*Pardevant françois Coron notaire Residant a Lisle Jesus sousignée, & Tesmoins Enfin nommé, fut présent S^e Rober gaulin & marianne Soucy sa femme, De Luy bien et Duement autorisée pour leffet des presantes, Lesquels on volontairement Reconnue & Confessée, devoir Bien Justement & loialement, a messire Louis Le Page de S^e Claire, prestre et Curé a lad Isle Jesus, La somme de saize Cent viengt quatre Livre, pour pareille somme a luy payée, ou a quelque particulis nommée au contract dacquisition, d'unne concession cy devant passée par devant mre nicolas Senet no^{te} Royal, en datte du viengtetrois de mais, mille sept cent viengt...*»

Cette concession, Robert Gaulin et Marie Anne Soucy l'avaient acquise de «*Pierre Seguain Et barbe filion Sa femme*». Pierre Séguin et sa femme Barbe Feuillon, ici appelée Filion, avaient neuf enfants qui étaient tous nés sur cette concession entre le 16 décembre 1704 et le 25 février 1720. C'est donc au printemps de cette même année 1720, un mois après la naissance de leur dernier enfant, que Pierre Séguin vendra sa terre à Robert Gaulin et à Marie Anne Soucy, c'était le 23 mars 1720.



CONCESSION DE GERMAIN LEPAGE À ST-FRANÇOIS, ISLE D'ORLÉANS
située entre la concession accordée à son frère Louis Lepage et celle de Pierre Labbé dit La croix (sic L. Labé) d'après une carte de 1709 levée par le sieur Catalogne. On remarque non loin de là, la terre de 5 arpents de front sur le fleuve appartenant à Robert Gaulin entre celle de Jacques Plante et la rivière Dauphine à la limite de St-Jean. L'île Madame et l'île au Ruau appartiennent à l'archipel de Montmagny

Marie Anne aurait pu à elle-seule payer la concession rubis sur ongle sur sa fortune (réf: La Source, édition 2007) mais elle n'en a rien fait parce que la fortune qu'elle avait acquise avant son mariage lui appartenait en propre selon la coutume de Paris. Dans sa sagesse et dans sa grande générosité, Marie Anne avait plutôt investi 4 000 Livres de sa bourse dans l'éducation de son fils en l'envoyant aux «*écolles*», dans la plus prestigieuse institution de l'époque, le séminaire de Québec. Le couple dû donc contracter une dette auprès d'un créancier qu'ils se proposaient de rembourser très rapidement sur le terme de trois années et demie échéant le premier septembre 1723.

Le créancier dans cette affaire est nul autre que Messire Louis Le Page de Ste Claire, le procureur des Ecclésiastiques du Séminaire des Missions étrangères de Paris établis à Québec, propriétaires de la seigneurie de l'Isle Jésus.

AU SERVICE DE LOUIS LEPAGE
SEIGNEUR DE TERREBONNE

Au temps passé comme au temps présent, la destinée d'un individu peut être déterminée ou, à tout le moins, influencée par un personnage qui n'a aucun lien de parenté apparente avec la famille immédiate de l'individu. Il faut de l'intuition pour reconnaître l'influence de ces étrangers à partir d'indices circonstanciels mais il vaudra toujours mieux avoir sous la main des documents de preuve irréfutable. Dans le cas qui nous occupe, nous avons tout ce qu'il faut pour attester que Louis Lepage de Sainte-Claire aura été un personnage marquant dans la vie de Robert Gaulin et de Marie Anne Soucy. Louis Lepage était non seulement la figure de proue des Ecclésiastiques du Séminaire de Québec pour le développement de l'Isle Jésus, mais il était également le patron et le directeur de conscience de Robert et de Marie Anne. Ensemble, le curé, son contremaître et sa gouvernante voyaient à la destinée de la seigneurie.

HISTOIRE DES SOUCY EN NOUVELLE-FRANCE

MESSIRE LOUIS LE PAGE DE STE CLAIRE

Mais qui est donc ce personnage à la fois curé, procureur et créancier? Louis Lepage est né à Saint-François de l'Isle d'Orléans le 22 août 1690, tout juste deux mois avant que la flottille de Phipps ne passe devant la maison familiale de Saint-François pour assiéger la ville de Québec. Fils de René Lepage, sieur de Sainte-Claire, et de Marie-Madeleine Gagnon, la famille Lepage est établie à Saint-François depuis le 1er août 1677. Sur la carte de 1709 du sieur Catalogne montrant les concessions accordées à Saint-François, on y voit non seulement la terre de Robert Gaulin mais aussi les terres qui avaient été concédées aux frères Germain et Louis Lepage qui étaient originaires de Notre-Dame d'Ouanne, arrondissement d'Auxerre dans le Nivernais (Yonne). René Lepage était le fils unique de Germain Lepage dont la terre était située entre celle de son frère Louis et celle de Pierre Labbé dit La croix (sic. L. Labé sur la carte de Catalogne).

Cette concession de 3 arpents de front avait maison, grange, étable et 90 arpents de terre labourable. La famille Lepage était assurément bien établie à Saint-François de Sales d'Argentenay, du côté Sud de l'île d'Orléans. Mais René voyait plus grand et plus loin que son père et il vint à céder une autre terre sur l'Isle d'Orléans à Augustin Rouer, sieur de Villeray et de LaCardonnière, en échange de la seigneurie de Rimouski dont il devint le seigneur en titre le 18 juillet 1694. Le monde étant petit à cette époque, ce dit sieur de Villeray et de LaCardonnière était le frère de Louis Rouer, sieur d'Artigny, qui avait été le liquidateur de la succession de Pierre de Niort et celui qui sera chargé de donner quittance à Marie-Anne Soucy, le 3 avril 1716 (La Source 2007, p. 29).

René Lepage va quitter l'Isle d'Orléans avant le tournant du XVIIe siècle pour aller vivre dans sa lointaine seigneurie de Rimouski. Devenu seigneur, René se pare du surnom de Sainte-Claire. Son fils Louis fera de même. Le grand-père Germain Lepage n'en a pas moins conservé la terre ancestrale de St-François comme en font foi les Aveux et dénombremens du 11 juin 1714 et du 25 août 1725.

Issu d'une famille devenue bourgeoise, le jeune Louis Lepage fit ses études au séminaire de Québec où il fut ordonné prêtre par Mgr St-Vallier, le 6 avril 1715, le lendemain de la ratification du contrat de mariage entre Marie Anne Soucy et Robert Gaulin. Les Supérieur et Directeurs des Missions Étrangères de Paris ont tôt fait de voir en lui un homme d'exception à qui on pouvait confier des responsabilités. Sitôt ordonné prêtre, il est nommé curé de la paroisse de Saint-François-de-Sales de l'île-Jésus dont il assurera la cure de 1715 à 1724.

Louis Lepage, curé de l'île Jésus, est un homme ingénieux avec des projets plein la tête qui transcendent largement les fonctions dévolues à sa cure. Depuis les rives de la rivière des Mille-Iles, il lorgne sur les rapides environnant l'île des Moulins. Il constate d'emblée le potentiel moteur que lui offre la rivière et il achète la seigneurie de Terrebonne le 12 septembre 1720. Il fait d'abord construire une église et un manoir qui servira à la fois de maison seigneuriale et presbytérale. En 1721, Louis Lepage fait ensuite ériger un moulin à farine, ce sera le moulin banal, et vers 1725, un moulin à scie est ajouté. En tout, il fait construire le long de la rivière des Mille-Iles quatre moulins à farine et un moulin à scie qui seront le départ d'un important centre industriel en Nouvelle-France. La puissance hy-

draulique de la rivière fait tourner les roues de ses moulins, la production va bon train et les années sont prospères. Louis Lepage n'en continuera pas moins d'assurer la cure de Saint-François-de-Sales de l'île Jésus jusqu'en 1724 alors qu'il deviendra curé de Terrebonne. En reconnaissance de son mérite, le chapitre de Québec le nomme chanoine de la cathédrale de Québec (1724-1732) en plus de lui confier la charge de Grand-vicaire de l'Évêque, charge qu'il assumera de 1724 jusqu'à sa mort.

Dans son dictionnaire biographique du clergé Canadien-Français, Tome sixième (1934), le chanoine J.-B.-A. Allaire a dit de Louis Lepage qu'il avait été un homme «*riche et généreux, d'initiative et de progrès comme pas un, il a contribué à la colonisation du nord de Montréal plus que n'auraient pu le faire même les puissantes compagnies royales. Dans sa vaste seigneurie, à ses propres frais ou peu s'en faut, il en a élevé les édifices religieux, ouvert les chemins, bâti des moulins à scie et à farine, développé la fabrication du goudron, organisé des fonderies et des chantiers de bois pour la construction des navires. Il fut pour beaucoup dans l'établissement, en la colonie, de cette dernière industrie, qui avait son siège à Québec et que, de chez lui, il secondait de son mieux. Si bien qu'en fin de compte son activité l'avait par trop détourné du saint ministère; l'homme d'affaires, au moins apparemment, effaçait le prêtre, sans toutefois que sa réputation en souffrit le moins aux yeux du peuple, qui savait apprécier son dévouement sans bornes. Sa belle écriture pâme les calligraphes. Il est décédé en sa résidence privée de Terrebonne, le 1er décembre 1762.*»

HISTOIRE DES SOUCY EN NOUVELLE-FRANCE

LA RUÉE VERS L'OUEST

Nous avons déjà invoqué que les Lepage étaient établis à Saint-François de Sales d'Argentenay dans la même paroisse et du même côté (Sud) de l'Isle d'Orléans où Robert Gaulin exploitait une grande concession de 5 arpents de front sur le fleuve Saint-Laurent. Dans ce petit univers restreint d'insulaires, Louis Lepage ne pouvait pas ignorer les compétences et l'expérience du maître charpentier qu'était Robert Gaulin. Par ailleurs, les indices ne manquent pas dans les registres pour penser que Louis Lepage a fait du recrutement dans l'étendue de l'île d'Orléans afin de coloniser l'Isle Jésus dont il venait de se voir confier la cure et la procure. Dès lors, on ne se surprend pas que Robert Gaulin ait été du nombre des appelés pour l'Isle Jésus. On ne se surprendra pas non plus que trois des cousins de Robert Gaulin ont été entraînés dans le courant migratoire vers l'Ouest où les terres et le climat étaient plus favorables à l'agriculture. Ainsi, François et Julien Rocheron, les cousins germains de Robert Gaulin, natifs eux aussi de Ste-Famille de l'île d'Orléans, sont allés s'établir à Saint-François de l'Isle Jésus, tous proches voisins les uns des autres dans les concessions du côté Nord donnant sur la rivière des Mille-Isles. François Rocheron y prendra une épouse le 21 octobre 1720 et Julien Rocheron fera de même le 19 novembre 1725. Sur une carte ancienne des concessions de l'Isle Jésus datant de 1726, nous avons relevé que Julien occupait la terre #25 alors que François occupait la terre #31. Les terres concédées étaient numérotées en partant du Domaine de la Pointe en remontant la rivière des Mille-Isles. Sur cette même carte, on peut voir que Robert et Marie Anne avaient acquis la terre #20. Quelques années auparavant, un

autre cousin, Jean Rocheron, avait pris épouse à l'Isle Jésus le 12 juin 1702 avant de s'y établir. On peut penser que Robert Gaulin et les Rocheron qui étaient des cultivateurs prospères en étaient venus à se sentir à l'étroit sur l'Isle d'Orléans et qu'ils avaient pris une décision concertée d'aller s'établir à l'Isle Jésus. Politiquement parlant, Robert Gaulin avait bien eu quelques démêlés de justice avec le seigneur Berthelot, comte de Saint-Laurent, qui lui rendait peut-être la vie difficile à l'île d'Orléans. Par ailleurs, les Ecclésiastiques du Séminaire de Québec, s'ils avaient hérité de l'Isle Jésus par Mgr de Laval qui l'avait obtenue de Monsieur Berthelot par contrat d'échange contre l'Isle d'Orléans intervenu à Paris les 24 et 30 avril 1675, ils avaient désormais orienté la colonisation dans leur seigneurie de l'Isle Jésus. À tout seigneur tout honneur, Robert Gaulin aura décidé de suivre ses anciens maîtres au Nord de Montréal. Faut-il aussi le mentionner, la seigneurie de l'Isle Jésus avait besoin de main-d'œuvre car en 1721, un terrible incendie avait détruit l'église, le moulin, le manoir et plusieurs maisons de Saint-François de Sales alors même qu'on songeait la même année à ériger deux nouvelles paroisses dans le centre de l'Isle Jésus, l'une sur les bords de la rivière Saint-Jean et l'autre sur les bords de la rivière des Prairies.

Outre ces preuves circonstanciées, nous possédons des documents de preuves contractuelles par lesquels il est attesté que Robert Gaulin et Marie Anne Soucy se sont mis au service du sieur Louis Lepage de Sainte-Claire. Il y a d'abord cette obligation passée par le couple Soucy-Gaulin devant le notaire François Coron de l'Isle Jésus, le 9 avril 1721. Cet acte, rappelons-le, nous apprend que le couple avait contracté une dette au montant de

1 624 Livres auprès de Messire Louis Lepage de Sainte-Claire pour l'achat de la concession ayant appartenu à Pierre Séguin et à Barbe Feuillon (Filion) sa femme.

Au printemps de 1721, Robert et Marie Anne sont appelés devant François Coron et Messire Lepage pour préciser les conditions de remboursement de la dette contractée l'année précédente, le 23 mars 1720. Ce sont justement les conditions de remboursement exposées devant le notaire Coron qui attestent que Robert et Marie Anne étaient bien au service de Messire Lepage. Premièrement, les parties rappellent que «*sur laquelle ditte somme de Saize cent viengt quatre Livres, Lesd. débiteurs en auroient payée a mond S^{re} Créancier, celle de Trois Cents Soixante & douze livre, pour leurs gages de Lannée dernière mille sept cent viengt, et celle de six cent livre pour leur gages de mille sept cent viengt et un, la ditte année finissant au premier de 9vre (novembre) de la mesme année, et la somme de Soix^{te} et huit livre payée, en trente quatre minots de bled (blé) a françois marié...*».

En somme, à la date du 9 avril 1721, Robert et Marie Anne ont déjà remboursé 64% de leur dette et ce, en seulement 382 jours, c'est à savoir 372 Livres sur leurs gages de l'année 1720, 600 Livres provenant de l'avance reçue sur leurs gages de l'année 1721, plus 68 Livres en nature de blé versé à François Marié au prix marchand de 2 Livres le minot. On peut dire que Robert et Marie Anne se sont bien acquittés de la dette contractée. Mais le remboursement étant garanti pour l'essentiel par le revenu de leurs gages, le créancier va s'assurer de l'entier remboursement en obligeant les débiteurs à bailler leur concession pour en tirer des revenus.

HISTOIRE DES SOUCY EN NOUVELLE-FRANCE

Robert et Marie vont ainsi bailler à ferme leur concession de l'Isle Jésus à François Gypoulou et ce, dès le mois suivant, le 25 mai 1721. Ils s'obligent par ailleurs à rembourser la somme de «...Trois Cents Livre aux moix de Septembre de Lannée mille sept Cents viengt et deux, Et celle de deux Cents quatreviengt quatre livre aux mois de Septembre, de lannée mille Sept Cents viengt Trois, a painne de Touts despents damages et Interests...»

Mentionnons au passage que cet acte de 1721 fait état de deux débiteurs: «S^{re} Rober Gaulin et marianne Soucy Sa femme...**lesquels** on volontairement reconnue et Confessée, devoir...a mes-sire Louis Le Page de S^{de} Claire...La somme de saize Cent vingt quatre Livre...». Et le notaire d'ajouter: «sur Laquelle dite somme de sainze cent viengt quatre Livre, **Lesd. Débiteurs** En auroient payée a mond^{S^{re}} creancier, celle de trois Cents Soixante et douze livres, pour **leurs gages** de Lannée dernière...». Il s'agit bien des débiteurs et de leurs gages, sous-entendu que Robert et Marie Anne sont tous les deux partis au contrat de prêt d'argent et qu'ils sont tous les deux au service de Louis Lepage et que le remboursement sera pris à même la rémunération de leurs labours.

Concernant cette rémunération, il importe de souligner que pour l'année complète de travail comprise entre le 1er novembre 1720 et le 1er novembre 1721, les gages du couple ont été de 600 Livres, soit 50 Livres par mois. Il s'agit d'un excellent salaire et il n'y a rien de mieux qu'une comparaison pour s'en convaincre. Par exemple, le chirurgien Charles Alavoine recevait un salaire de 75 Livres de salaire par année à la même époque, en 1727, et pourtant, il portait le titre de chirurgien major de la ville et du gouvernement de Trois-Rivières.

Non satisfait de cette rémunération, Alavoine menaça de s'en retourner à Québec ce qui motiva le gouverneur et l'intendant d'adresser une requête au ministre de la Marine pour qu'on lui octroie les 300 Livres demandés. Or, on lui accorda tout au plus un salaire de 200 Livres par année. Si les chirurgiens étaient parmi les mieux rémunérés dans la colonie, nous sommes encore loin du salaire de 600 Livres versé à Robert et Marie Anne. C'est dire que la portion du salaire global qui devait être versé à Robert Gaulin était plus qu'honorable et qu'il exprime en quelque sorte la valeur de son expertise en charpenterie de moulin et en maîtrise d'œuvre d'ouvrages d'art majeur. Rappelons-le, Robert Gaulin était un maître charpentier et un contremaître. De plus, il était l'économe de la seigneurie responsable de la gestion du Domaine seigneurial et pour cela, il va de soi, il était instruit. Nous savons qu'il savait écrire entendu qu'il fut appelé à rédiger des procès-verbaux d'inspection du moulin de Saint-Pierre et il savait signer. Plusieurs documents témoignent ainsi de sa maîtrise de l'écriture. Robert Gaulin, nous le verrons encore, était un homme d'exception. Si l'acte de 1721 porte la signature de Robert Gaulin, cependant «La ditte marie anne Soucy a desclaré ne scavoir signé de ce Interpellé apres lecture faite suivant Lordonance.».

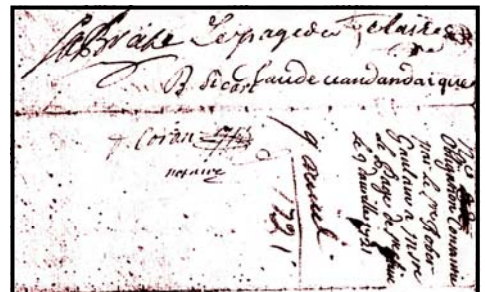
Il est intéressant aussi de mentionner que «pour lexecution des presantes Lesd desbiteurs, on Elue leurs domicile a ville marie en La maison du Sr paran, mestre taillandier, size rue». François Coron a omis de mentionner le nom de la rue. Toutefois, il y avait bel et bien un dénommé Joseph Parent, taillandier et serrurier à Montréal. Fils de Pierre Parent et de Jeanne Badeau, ses père et mère étaient de Beauport. Nous sommes,

semble-t-il en pays de connaissance du côté de Marie Anne Soucy car la fille dudit Pierre Parent, Geneviève, avait épousé Noël Langlois dit Traversy le 2 décembre 1686, fils de l'ancêtre Noël Langlois et de Françoise Grenier (Réf: *Diagramme des relations collatérales de nos ancêtres, La Source, édition 2007, page 35*). Il n'eut pas été pratique pour Robert et Marie Anne de demeurer à Ville-Marie alors qu'au printemps 1721, Robert travaillait à la pointe de l'Isle Jésus. Mais il leur fallu sans doute fournir le nom d'une connaissance ayant pignon sur rue dans la région de Montréal car il n'eut pas été recevable de fournir dans les circonstances l'adresse du créancier alors que par ailleurs, Robert et Marie Anne allaient incessamment bailler à François Gypoulou et à Jeanne Leber la concession récemment acquise à l'Isle Jésus. Et qui sait, cet artisan était peut-être un fournisseur de Robert Gaulin en matière d'outils et d'instruments tranchants en fer qu'il utilisait en agriculture ou en charpenterie !

Robert et Marie vont s'acquitter totalement de la dette dont ils vont obtenir quittance le 28 novembre 1722:

«Lan mil Sept Cent Viengt deux et Le Viengt huitième 9bre apres midy En presences des Sr Janbaptiste Labreche Esconosme de Lad Saigneurie de Lisle Jesus Et Charles (ce dernier mot raturé) Barthelemy Sicart farinié dud Lieux Tesmoins qui ont avec mond S^r Le Page Et no^{re} Signé La presente Quittance apres Lecture faite Suivant Lordonance

Signataires de la quittance



HISTOIRE DES SOUCY EN NOUVELLE-FRANCE

BAIL À FERME DE ROBERT GAULIN À FRANÇOIS GYPOULOU LE 25 MAI 1721

Robert Gaulin et Marie Anne Soucy n'ont pas l'intention d'aller vivre sur la terre qu'ils viennent d'acquérir à l'Isle Jésus, le 23 mars 1720. En fait, puisque le couple demeure à la maison seigneuriale de l'Isle Jésus et qu'ils travaillent au Domaine, ils n'ont que faire de cette terre qu'ils vont bailler à ferme à François Gypoulou et à Jeanne Leber, sa femme. Cette terre de l'Isle Jésus sera en quelque sorte un investissement immobilier en période de croissance démographique, qui se paiera à même les gages du couple et qui, par surcroît sera source de revenus. Qui sait si l'intention du couple était de s'y installer au terme des contrats d'emplois ou d'en disposer avant d'aller rejoindre la famille à l'Isle d'Orléans ? Des événements tragiques à venir ont semblé-ils mis fin au projet.

Mais qui sont ces gens à qui Robert et Marie Anne ont loué leur terre ? Le contrat fait état que la terre fut baillée à «François Gyboulou et Janne Leber sa femme». En fait, il s'agit ici de François Gypoulou ou Giboulou, fils de François Gypoulou dit Lafleur et Montauson et de Marie-Anne Antrade. Cette dernière était la fille de Jacques Antrade et de Marie Bouard aussi dite Marie Bois. Il s'agit ici de la même Marie Bois dont nous avons déjà parlé qui épousera en secondes noces François Dessureaux dit Le Bourguignon, aussi dit LaPlante, les parents de Jean-Baptiste Dessureaux qui était le voisin de Robert Gaulin. En fait, Robert Gaulin a loué sa terre au neveu de son voisin. De plus, Jeanne Leber était la cousine germaine de Marie Jeanne Baribeau, la femme de Jean-Baptiste Dessureaux, les voisins de Robert Gaulin. On est donc

en pays d'intime voisinage et peut-être davantage. Nous reviendrons éventuellement sur le cas de Marie Jeanne Leber. Ce bail montre encore une fois la volonté des premiers colons de se tenir les coudes serrés avec les membres de leur famille. Du coup, Robert se garantissait une option de vente plus facile le cas échéant.

Robert Gaulin bailait ainsi sa terre pour la durée de deux années consécutives prenant effet rétroactivement au 15 avril 1721. Cela signifie que dès cette époque, Robert savait qu'il allait demeurer sous contrat dans la région pour au moins deux autres années, c'est-à-dire jusqu'au printemps 1723.

Voici les termes du bail concernant les immeubles:

«Pardevant François Coron notaire Residant a Lisle Jésus Et tesmoins Enfin nommée fut presant S^e Rober Golin mestre Charpentier demeurant a LIsle Jesus Lequel a volontairement Reconue Et Confessée avoir baillé et délaissée par ces presantes a Titre de ferme du quinze^{ieme} avril venant Jusques a deux année consecutive Et accomplie Et promet pendant Led temps garantir faire Jouir a François Gyboulon Et Janne Leber Sa femme q'uil autorize En cette partie, demeurant a Lad Isle Jésus a ce presants Et acceptants preneur Et Retenants pour Eux aux dit Isoie Led temps Durant Unne Taire Seyze Et cytué a Lad Isle Jesus Laquelle Consiste en Unne maison de pieux de bout (note marginale: La cheminée aux maylieux) que Led preneur Recevra telle quelle Sera Et dont Led me bailleur se Reserve La Chambre a feux en Cas de besoin Unne grange clause de pieux de Traver Couverte de paille a laquelle led preneur sera suiet aux menue Reparation Jusque a la somme de dix Livre Sy tent ce monte...»

Robert Gaulin ne loue pas seulement la terre avec sa maison en pieux debout avec sa cheminée au milieu et sa grange en pieux de travers couverte de paille. Il possède aussi quelques instruments agricoles et quelques bestiaux qu'il loue à certaines conditions:

«...Unne Charue garnie deux boeufs un Chevalle ou Cavalle Lesquels (e.g.: lesquels dits) boeufs Et Charue ne seront fournie que pour Lautonne prochainne pour faire Les Labour a continuer Jusques a La fin dud baille Unne Charaitte et Le susd cheval sera founry par Led S^e bailleur en Temps convenable pour Charoyer Les fumier que le dit preneur sera obligé de Charoyer ou Ille en sera necessaire Sur Lad Terres Une Vache Lettiere Sous poille brun Et caille agé d'environ saine an (e.g.: cinq ans) # (note marginale: estimée Trente saine Livres) de Laquel Il payera La presante anné huit Livre de boeur (e.g.: beurre) et La seconde anné huit livre de boeur Et La moytié des Escroys et soblige led S^e bailleur fournir aux praintemps prochain deux autre Vache aux mesme Charge que La Susd sauf Lestimation qui en sera faite Lors de La Livrayson...»

Ce document est intéressant à plusieurs égards, non seulement parce qu'il nous révèle quelques possessions de Robert Gaulin mais aussi parce qu'il nous fait voir qu'à cette époque, on pouvait obtenir une charge de notaire sans pour autant maîtriser l'orthographe de la langue française.



HISTOIRE DES SOUCY EN NOUVELLE-FRANCE

AUTRES CONDITIONS D'USAGE DE LA TERRE DE ROBERT GAULIN

Le bail à ferme précise que François Gypoulou devra satisfaire certaines conditions pour l'occupation de la terre. Ces conditions d'usage ont trait notamment à l'entretien des clôtures et des fossés de drainage. En outre, François Gypoulou devra remettre à Robert Gaulin une partie des récoltes de blé froment à savoir 90 minots sur le terme du bail à savoir 40 minots la première année et 50 minots la seconde et dernière année. Le bail prenant effet à partir du 15 avril 1721, soit avant la saison des semences, il aura été convenu que la première livraison des céréales se fera à la Chandeleur de l'année suivante, c'est-à-dire le 2 février 1722 et la seconde livraison à pareille date de l'année 1723. Il peut paraître étonnant que la remise fut fixée à la fête de la Chandeleur, au plus fort de l'hiver, alors que la remise de la rente foncière dans les seigneuries était plutôt établie à la Saint-Michel d'automne, le 29 septembre. Mais dans cette contrée lointaine où l'on manquait de moulins pour moudre les grains, nul ne pouvait être tenu à l'impossible et la qualité du blé froment qu'on voulait «*bon sec et net*» était sans doute plus facile à apprécier dans les tonneaux au milieu de l'hiver plutôt qu'au lendemain des récoltes. Faut-il le rappeler, Robert Gaulin était un expert en matière de moulin.



FORMULATION DES OBLIGATIONS ENVERS ROBERT GAULIN

«...led S^r bailleur fournir aux prain-temps prochain Un milié de perche de dix pieds que Led preneur mettra en Cloture Et san Recour a Ce (sic: se) faire payer par Led S^e bailleur aux prix quil en convienderont emsemble et ainsy des folest necessaire a Lad ferme et en outre Lad Jouissance de deux anné pour Et moyenant La quantité de quatreviengt dix minots de bled froment bon sec et nette Loyalle & marcher et du Cru de Lad Terre Scavoir La premiere anné quanrante minots et La seconde et derniere année Sainquantes minots Le Tout payable dan un an environ La feste de La Chendeleur deuxziesme febvrier dont

Le premier payment Echera aud Jour de Lannée mille Sept cent Viengt deux et sera Tenue Led preneur Cntinuer (e.g.: continuer) Lad terre par bon solle et façon et Lentretenir En bon estat Et En bon pere de famille sans La dessoler ny desillonner Et led preneur pourra nourir deux Jeune vache a Luy appartenante sur Lad ferme Et les paille Restante La fourniture des bestiaux susd # (note marginale: prealablement prise) appartienderont aud S^e bailleur...».

En outre, une inscription marginale, manifestement un oubli de taille, concernant la responsabilité des rentes seigneuriales: «Led preneur payra Les Rantes saigneurialle».

Par devant Jinnow Eston notaire
Residant a Lisle Jesus Et Jermouin En fin-
nommée fut present M^r Robes Gaulin menu-
Charpentier demeurant a Lisle Jesus

Fait Et passé a Lad Isle Jesus le
paigneurialle anan mudy Lan mille Sept cent
vient et un Le vingt cinqiesme de may
En presence des M^r Jan gariery Et Claude
Vandandaigue Jermouin qui ont signé la
minute des presantes avec led S^r bailleur Et
le D^r preneur a des clare me sauoir signé de ce
#

Interpellé apres lecture faite suivant
L'ordonance Gporelins

HISTOIRE DES SOUCY EN NOUVELLE-FRANCE

**ROBERT GAULIN, MAÎTRE-D'ŒUVRE
DE LA SEIGNEURIE DE TERREBONNE
LE 23 FÉVRIER 1722**

S'il est une pièce de nos archives qui témoigne bien de la stature de Robert Gaulin, c'est bien son engagement envers Messire Louis Lepage de Ste-Claire en date du 23 février 1722. Dans la colonie, non plus naissante mais en plein essor, les hommes d'honneur sont vite mis sur le trône et les hommes de valeur sont mis au travail. C'est ainsi que Louis Lepage fut élevé au titre de chanoine de la Cathédrale de Québec et de Grand-vicaire de l'Évêque alors que Robert Gaulin fut mis en charge de la seigneurie de Terrebonne.

Cet acte du 23 février 1722 atteste sans équivoque que Robert Gaulin était l'homme de confiance de Louis Lepage. Depuis peu qu'il a été nommé chanoine de la cathédrale de Québec, Louis Lepage s'en remet entièrement à Robert Gaulin pour la conduite de sa seigneurie de Terrebonne. L'évêque de Québec aura peut-être voulu couper les ailes de ce jeune curé entrepreneur, de surcroît devenu seigneur de Terrebonne, en le rapatriant à Québec. Quoi qu'il en soit, on flaire que Louis Lepage entend bien poursuivre son ambitieux projet de colonisation et d'industrialisation de sa seigneurie et pour cela, il délègue à Robert Gaulin toutes les charges qui sont normalement dévolues à un seigneur. Robert Gaulin devient à toute fin pratique le seigneur par intérim de la seigneurie de Terrebonne. Par ailleurs, une quittance du 28 novembre 1722 nous indique que Robert Gaulin avait été remplacé par Jean-Baptiste Labrèche au poste d'économiste de la seigneurie de l'Isle Jésus.

Voyons en quels termes le seigneur Louis Le page transfère ses responsabilités au sieur Robert Gaulin:

ENGAGEMENT DE ROBERT GAULIN

«Pardevant françois Coron notaire Resident a Lisle Jesus Et Tesmoins Enfin nommé fut present Sr Rober Gaulin mestre Charpentier Et habitant de Lisle Jesus, de present demeurent a saigneurie de Taire bonne, lequel a reconue Et Confessé, Reconois Et Confesse, S'estre Engagé par ces presentes, Enver Messire Louis le Page prestre Chanoine de La Cathedrale de Quebec, Saigneur propriétaire de La Saignerie de Taire bonne, a ce present Et acceptant pour Le temps D'unne année finie Et accomplie, a Commencer Lad anné au premier Jour de novembre de L'anné mille Sept Cent Vingt Et un, a finir a pareil-le Jour En mille sept cent Vingt deux, Sobligeant mondSr Gaulin Enver mond Sr Le Page a achever les ouvrages q'uil a Commencé a taire bonne, prendre Le Soins de conduire Les Travaillans, q'uil Engagera Luy mesme au prix Le plus Convenable, les payer, tenir Leurs Comptes, recevoir Les rentes, Donner des Concessions Tout de Suittes, du depuis Le Domaine de Lad saigneurie, aux Susdouest, a Remonter Jusques a La saigneurie de madame de Langloiserie, Et En un mot faire Tous Et telles marchez q'uil Jugera Les plus propres pour Le bien Et Lavantage de mond Sr promettant Le Tout faire En conscience, Et En honneur, Comme Sy lesd biens Luy appartenoient Et Toute propriete...»

Les responsabilités qui sont ici confiées à Robert Gaulin constituent les préoccupations premières de tout seigneur aux premiers temps d'une seigneurie; c'est-à-dire coloniser les lieux au plus tôt. Robert devra donc recruter des censitaires et concéder des terres et à cet effet préparer les contrats de concession. En outre, il se voit chargé de percevoir les rentes seigneuriales.

Mais pour assurer le peuplement et la survie de la seigneurie, le seigneur devait construire un moulin banal et, en matière de moulins, Robert Gaulin était l'homme de la situation que Louis Lepage avait chargé d'engager les ouvriers et de voir à leur rémunération au prix le plus convenable comme s'il eut été de ses propres affaires.

Le document nous apprend que Robert Gaulin était engagé dans la réalisation d'ouvrages majeurs dans la seigneurie de Terrebonne et ce, depuis le 1^{er} novembre 1721. Le contrat d'engagement qui fut passé le 23 février 1722 avait donc une portée rétroactive et une durée d'une année finissant le 1^{er} novembre 1722. En fait, si nous savons que Robert Gaulin était encore au service des Supérieur et Directeurs du Séminaire de Québec, propriétaires de l'Isle Jésus le 14 juin 1721, on pourrait croire que Louis Lepage a détourné les services du contremaître du Domaine de l'Isle Jésus à ses fins personnelles en l'engageant à travailler dans sa seigneurie de Terrebonne. Il s'en faut de peut qu'on puisse penser à un conflit d'intérêt.



HISTOIRE DES SOUCY EN NOUVELLE-FRANCE

AUTRE ENGAGEMENT DE ROBERT GAULIN

Outre les responsabilités normalement dévolues au seigneur et au maître d'œuvre des grands travaux, Robert Gaulin s'est vu confier la responsabilité de prendre à bail et de transporter à Terrebonne une charpente que le sieur de La Chesnaye projetait de construire durant l'année 1722. Il appert que la charpente dont il s'agit devait servir de structure provisoire pour une construction car il n'est pas question de l'acquérir mais plutôt de la louer par contrat.

Le document ne précise pas non plus l'usage qu'on entend faire de la charpente mais on peut penser qu'il devait s'agir d'une structure démontable et portable tout en étant suffisamment complexe pour qu'on ne songe pas à la réaliser soi-même pour les besoins de l'ouvrage projeté. Cette charpente devait être assurément à ossature de bois massif mais qui n'exclut pas des mécanismes tels que des treuils, des engrenages complexes, des systèmes de poulies et des ferrures coûteuses qui en faisait la complexité et la rareté pour la durée de son utilisation au chantier. Il pourrait être question d'une charpente de levage pour hisser des matériaux pondéreux telle que des pierres de taille et du bois de charpente lors de l'édification d'un bâtiment tel ce deuxième moulin dont il est question au contrat d'engagement. Quoi qu'il en soit, cette opération a dû être une entreprise en soit pour en assurer son transport qui obligeait à remonter les rapides de la rivière des Mille-Îles.

«Comme, aussy de Bailler Et Livrer Unne Charpente, a mond Sr Le Page appartenant a La Chenaye, Supposé q'uil La fasse cette anné... »

LA RÉMUNÉRATION DES SERVICES RENDUS PAR ROBERT GAULIN

Louis Lepage accorde six cent Livres de gages à Robert Gaulin pour le temps d'une année qu'il sera à son service entre le 1er novembre 1721 et le 1er novembre 1722. En fait, il maintient la même rémunération que les Supérieur et Directeurs du Séminaire des Missions étrangères avaient accordée à Robert Gaulin pour s'occuper de la seigneurie de l'Isle Jésus. Nous savons en effet, par l'obligation du 9 avril 1721, que Robert Gaulin avait reçu la somme de six cents Livres pour ses gages (incluant les gages de Marie Anne Soucy) pour l'année complète de service comprise entre le 1er novembre 1720 et le 1er novembre 1721. Or, nous savons qu'en vertu des accords passés devant le notaire François Coron le 9 avril 1721, ces revenus retournaient au sieur Lepage en guise de deuxième versement pour le remboursement du prêt par lui consenti pour le paiement de la terre acquise par Robert Gaulin. Par une autre entente liée à l'engagement du 23 février 1722, ces nouveaux gages pour la période commençant le 1er novembre 1721 et finissant le 1er novembre 1722 devaient permettre à Robert Gaulin de compléter le remboursement du solde dû de 584 Livres et ils devaient servir à cette fin. Cette entente est formulée comme suit:

«...Et pendent Led Tems, Le Tout ainsy Expliqué Et Convenu par Lesd partie, pour moyenent Et a la Charge de bail-ler Et payer par mond Sr Le Page, pour le Tems de Lad anné, finie Et accomplie Comme Dit est, La Somme de Six Cent Livre; que mond Sr Gaulin a reconnu Et Confesse, avoir Desia Ressu par advance quelque tems aven Ces presen-tes, pour parfaire Lentier payement de La Taire q'uil possede actuellement dans Lisle Jesus...»

CLAUSES PARTICULIÈRES À L'ÉGARD DE LA FAMILLE

En prolongeant ainsi d'une année son contrat d'emploi dans le gouvernement de Montréal, Robert Gaulin a une attention particulière pour sa femme mais aussi pour sa famille demeurée dans le gouvernement de Québec et il songe notamment à l'une de ses filles, qui n'est pas identifiée au contrat, mais qui est en pension chez les sœurs de la Congrégation de Notre-Dame à la Pointe aux Trembles de Neuville dans le seigneurie de Dombourg. Les religieuses chargées de l'éducation des enfants y sont établies depuis 1716. Ces clauses particulières montrent la dureté des conditions de vie:

Soblige En outre mond Sr Le Page de nourir La femme de mond Sr Gaulin Et sa petite fille pendent Le Tems de Lad anné, Et de payer aux Soeurs De La Congregation, de La pointe aux Trembles La Somme de Trente Six Livres pour partie de La pension de Sa fille qui y de meure, Et Ce Reserve mond Sr gaulin Le droit daller a Quebec Cette iver En Voyage, Sytost q'uil aura mis le second moulin En estat de Tourner, Et quil Tournera effectivement, promettant mond Sr Gaulin de Rendre Ensuite Le tems quil passera dans Led Voyage Le Tout ainsy Convenu par Lesd partie...»



HISTOIRE DES SOUCY EN NOUVELLE-FRANCE



LE TROISIÈME BARRAGE ET LE MOULIN NEUF VUS DEPUIS L'ÎLE JÉSUS (2007)

PHOTO & INFOGRAPHIE: ALAIN L. SOUCY

Le Site historique de l'Île-des-Moulins



PORTRAIT DU CURÉ LOUIS LEPAGE,
SIEUR DE SAINTE-CLAIRE,
SEIGNEUR DE TERREBONNE



CI-DESSUS:

MAISON SEIGNEURIALE ET PRESBYTÉRALE
DU SEIGNEUR-CURÉ LOUIS LEPAGE (1720-1745)
MARIE-ANNE SOUCY (1675-1755) QUI ÉTAIT AU SERVICE
DU SEIGNEUR LOUIS LEPAGE DE SAINTE-CLAIRE AURAIT
HABITÉ CETTE GRANDE MAISON AUJOURD'HUI DISPARUE.

CI-CONTRE:

ANCIENNE ÉGLISE DE TERREBONNE (1734-1879)
D'APRÈS UNE PEINTURE DE GEORGES DELFOSSE.
ROBERT GAULIN AURAIT DIRIGÉ LES TRAVAUX DE CONS-
TRUCTION DE L'ÉGLISE ET DU MANOIR-PRESBYTÈRE



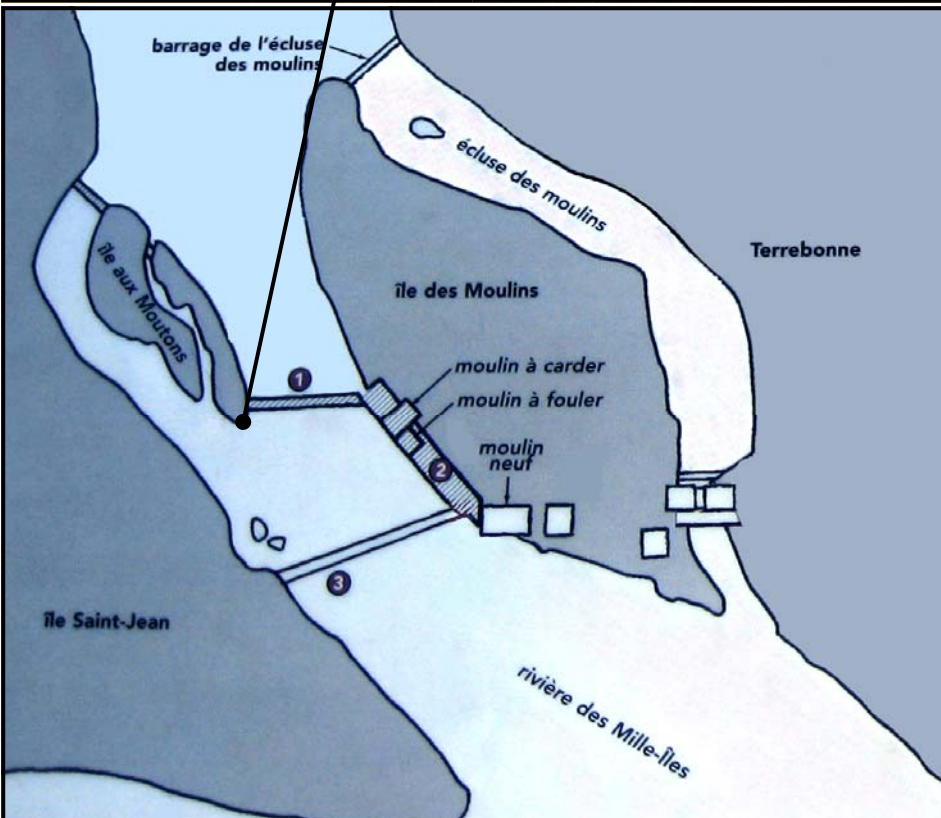
HISTOIRE DES SOUCY EN NOUVELLE-FRANCE



PHOTO & INFOGRAPHIE: ALAIN L. SOUCY



ÉGLISE DE ST-LOUIS DE TERREBONNE



CARTE DES ÎLES DE LA RIVIÈRE DES MILLE-ÎLES
MONTRANT LE LIEU DE L'ANCIEN BARRAGE (1), DES MOULINS
ET DU CANAL D'AMENÉE (2) AINSI QUE DU BARRAGE ACTUEL (3)
À PROXIMITÉ DU MOULIN NEUF SUR L'ÎLE DES MOULINS À TERREBONNE



L'ÎLE DES MOULINS
LOUIS LEPAGE FAIT BÂTIR UN MOULIN À FARINE EN 1721 ET UN MOULIN À SCIE EN 1725. AU FIL DES DÉCENNIES, D'AUTRES MOULINS VONT S'AJOUTER: UN MOULIN À CARDER, UN MOULIN À FOULER, UN MOULIN À SCIER LA PIERRE ET UN SECOND À FARINE.

HISTOIRE DES SOUCY EN NOUVELLE-FRANCE

MORT DE JOSEPH PELLETIER À L'HÔPITAL HÔTEL-DIEU DE QUÉBEC LE 21 AVRIL 1723

Nous savons que Joseph Pelletier est entré au séminaire de Québec le 29 octobre 1717, qu'il y est demeuré durant quatre ans et demi avant d'en sortir malade et succomber à l'Hôtel-Dieu de Québec le mercredi, 21 avril 1723. Dans les registres de l'Hôtel-Dieu de Québec, Joseph est identifié comme un séminariste. Il est alors âgé de 17 ans, 3 mois et 4 jours. On peut penser que la requête faite à Louis Lepage par Robert Gaulin à l'effet d'obtenir la permission d'effectuer un voyage à Québec à l'hiver de 1722 était motivée en partie par les mauvaises nouvelles reçues à la maison seigneuriale de l'Isle Jésus concernant l'état de santé du fils de Marie Anne. Certes, la permission lui fut accordée le 23 février 1722 mais pas avant que Robert eu mis en opération le deuxième moulin de la seigneurie de Terrebonne. Les parents ont-ils pu parvenir à Québec avant le décès de Joseph ?

LIEU DE RÉSIDENCE DE JOSEPH À L'ISLE D'ORLÉANS

L'acte de sépulture nous apprend avec étonnement que Joseph habitait à Saint-Pierre de l'Isle et Comté de Saint-Laurent. Malade, il est possible que l'adolescent ait été forcé de quitter le séminaire. Mais où pouvait-il bien demeurer à Saint-Pierre de l'Isle d'Orléans alors que sa belle-famille habitait à l'autre bout de l'île dans la paroisse de la Sainte-Famille? À l'examen du terrier de l'Isle d'Orléans de 1650 à 1725, on découvre qu'il n'y avait pas plus proche parent que le grand oncle de Charles Pelletier (1679-1713), Jean Pelletier (1692-1728), fils aîné de René Pelletier (1659-1713) et petit-fils de l'ancêtre migrant Jean Pelletier dit le Goblotteur

(1627-1698) originaire de Saint-Pierre de Brésolette au canton de Tourouvre, arrondissement de Mortagne au Perche (Orne). Ce grand oncle habitait sur la terre ancestrale des Pelletier qui avait été concédée à l'ancêtre par les frères Jean et Nicolas Juchereau, le 26 décembre 1663 (greffe Vachon). L'occupation de la terre ancestrale par Jean Pelletier est attestée par les Aveux et dénombrement du 25 août 1725.

Il convient de situer le contexte familial du clan Pelletier en cette année charnière de 1713 alors que Marie Anne Soucy devient veuve de Charles Pelletier avec un enfant à charge. Le père de Joseph est décédé le 7 octobre 1713 et son grand-père, Noël Pelletier, l'avait précédé dans la mort le 31 août de l'année précédente. Dans la lignée paternelle de Joseph, le père et le grand-père étaient décédés. Cependant, le grand-père Pelletier qui, de son vivant, demeurait à La Pocatière, avait un frère, René Pelletier, qui demeurait à Saint-Pierre (I.O.). Veuf depuis 1702, René Pelletier était décédé la même année de 1713, le 13 janvier. Dès lors, la terre de Saint-Pierre de l'île d'Orléans était passée dans les mains de son fils aîné Jean Pelletier (1692-1728) qui avait épousé Marie Charlotte Gosselin à Saint-Pierre, le 6 novembre 1714, un sursaut de vitalité en 1714 après tant de morbidité en 1713. Mais Marie Charlotte devait succomber l'année suivante, le 23 juillet 1715, après avoir donné naissance à un garçon né le 19 juillet et décédé le lendemain. Jean Pelletier ne se décourage pas pour autant et se remarie aussitôt à Ursule Ferland, le 25 novembre 1715. Il faudra attendre l'année 1717 avant qu'arrive les premiers enfants. Mais la terre ancestrale de Saint-Pierre a besoin de bras et le

petit-neveu séminariste était assurément le bienvenu sur la ferme familiale en période estivale alors que ses parents étaient au bout du monde habité.

La présomption à l'effet que Joseph fut confié à cette famille trouve appui dans l'histoire ancienne de la famille Soucy. Il faut pour cela remonter au mariage de la grand-mère maternelle de Joseph, notre ancêtre Jeanne Savonnet. Au mariage de Jeanne Savonnet, le 22 août 1679, quatre personnes sont citées comme témoins parmi lesquelles trois sont apparentées entre elles. Il s'agit de Jean Pelletier, Noël Langlois et Guillaume Lemieux (*Réf: La Source, édition spéciale—août 2004, page 34*). Or, le témoin Jean Pelletier dit le Goblotteur (1627-1698) était à la fois le père de René Pelletier (1659-1713) et de Noël Pelletier (1654-1712), ce dernier étant le grand-père de Joseph. Quant à Noël Langlois (1605-1684), il était le beau-père de Guillaume Lemieux et de Jean Pelletier dit le Globoteur du fait que ces derniers avaient épousé respectivement Elizabeth et Anne Langlois, les filles de Noël Langlois. Or, Anne Langlois était par ailleurs la sœur de Marie Langlois (1646-1687) qui avait épousé François Miville dit Le Suisse (1634-1711) lequel, devenu veuf, avait épousé Jeanne Savonnet le 7 novembre 1692. François Miville était donc l'oncle par alliance de René Pelletier. On comprend donc que ledit René Pelletier, contre toute apparence, était à la fois proche du grand-père Pelletier de Joseph (Noël Pelletier) du côté paternel et proche de la grand-mère Soucy (Jeanne Savonnet) du côté maternel. Dès lors, Charles Pelletier (1679-1713) était le cousin germain de Jean Pelletier (1692-1728), le fils aîné de René Pelletier (1659-1713).

HISTOIRE DES SOUCY EN NOUVELLE-FRANCE

Par conséquent, il n'aurait pas été étonnant que le fils de Charles Pelletier et de Marie-Anne Soucy, devenu orphelin de son père, ait été accueilli dans la maison ancestrale de Saint-Pierre. Sans doute, le jeune Pelletier se sentait-il en meilleure compagnie dans la famille Pelletier que dans la famille Gaulin. Quoi qu'il en soit, l'orphelin ayant été mis en pension au séminaire de Québec, c'est l'été et les jours de fêtes sans doute qu'il se rendait à Saint-Pierre (I.O.) où il devait travailler aux champs.

Complicé la généalogie me direz-vous ? Ce cas traduit bien la nécessité de connaître les relations généalogiques collatérales qui permettent de comprendre les liens et les intérêts des acteurs et la raison des décisions qui ont marqué la vie de nos ancêtres. Pour le bénéfice de ceux qui s'intéressent à l'histoire de notre famille, nous avons présenté dans l'édition de 2007 de La Source, en page 35 du bulletin, un diagramme qui montre à quel point les familles Soucy, Pelletier et Langlois dont il vient d'être question, sont toutes liées les unes aux autres. Dans le cas qui nous occupe, outre les liens familiaux qui justifient naturellement que Joseph soit allé demeurer à Saint-Pierre plutôt qu'à Ste-Famille ou Saint-François, il est une autre raison, celle-là, d'ordre pratique. La carte du sieur Catalogne de 1709 montre l'emplacement de la terre ancestrale des Pelletier dans la paroisse Saint-Pierre. Cette terre du bout de l'île était beaucoup plus facile d'accès depuis Québec. Dans le «*Plan général de l'état présent des missions du Canada fait en l'année 1683*», il est fait mention que: «*Saint-François est distant de Québec de 9 lieues et 3 de la Sainte-Famille, situé dans le bout de l'île*».



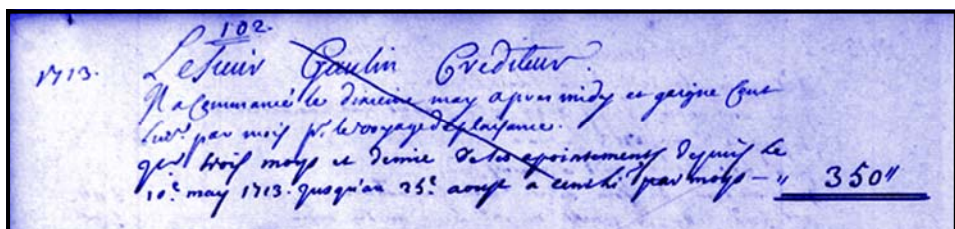
**TERRE DE RENÉ PELLETIER À ST-PIERRE DE L'ISLE D'ORLÉANS
D'APRÈS UNE CARTE DE 1709 LEVÉE PAR LE SIEUR CATALOGNE,
PAR LES ORDRES DE MONSIEUR LE COMTE DE PONCHARTRAIN**

COMMENT ROBERT GAULIN A-T-IL RENCONTRÉ MARIE ANNE SOUCY ?

Il y a présomptions que Robert Gaulin pouvait connaître Pierre de Niort de la Minottière, voire même que les deux hommes, par ailleurs marchands, pourraient avoir traité des affaires ensemble.

Dans une note de compte intitulée «*Le Sieur Gaulin créditur*», on découvre que le 10 mai 1713, en après-midi, Robert Gaulin a commencé un long voyage à Plaisance sur la côte de Terre-Neuve. Il y est inscrit que Robert Gaulin a gagné cent Livres par mois pour faire ce voyage. Il est aussi mentionné que le voyage aura duré trois mois et demi et qu'il se sera terminé le 25 août de la même année. En fait, le voyage aura duré trois mois et quinze jours et il lui aura rapporté la somme de trois cent cinquante Livres.

Pour ceux qui suivent attentivement le récit biographique de Marie Anne Soucy, on se souviendra que le 3 avril 1713, au greffe Chamballon, Pierre de Niort avait engagé un dénommé Estienne Fontaine, un navigateur de Saint-Jean de l'Isle d'Orléans, pour aller à titre de pilote au Mont Louis avec trois hommes d'équipage pour prendre une «quesche» nommée La Marguerite pour ensuite faire route à son bord pour Plaisance à Terre-Neuve. Entre l'engagement du pilote le 3 avril 1713 et le départ du navire le 10 mai 1713, il y a exactement un mois et une semaine tout ce qu'il faut pour préparer le voyage à Mont Louis. Puisque Louis XIV a cédé Terre-Neuve à l'Angleterre le 11 avril 1713, il est permis de penser que cette opération visait à récupérer les biens restés à Plaisance. De ce fait, il y a présomption que Robert Gaulin était au nombre des trois hommes d'équipage engagés pour faire ce voyage.



MORT DE ROBERT GAULIN À LA POINTE-AUX-TREMBLES LE 12 SEPTEMBRE 1723

Dans la vie de Marie Anne Soucy, les malheurs n'arrivent jamais seuls. On se souviendra de l'année 1713 alors qu'en l'espace d'une année, elle avait subi la perte de son premier mari, Charles Pelletier, aussitôt suivie, en 1714, de la perte de son maître, le sieur Pierre de Niort de la Minottière. Le mauvais sort s'acharne sur Marie Anne alors qu'en moins de cinq mois, en 1723, Marie Anne perd son fils et son mari. Sa mère était décédée peu de temps auparavant, le 12 mars 1721.

Robert Gaulin meurt le 12 septembre 1723 de cause inconnue. Nous savons toutefois qu'il est décédé à la Pointe-aux-Trembles sur l'île de Montréal. On l'avait transporté dans la maison de «Belile» pour lui donner les soins que requérait sa condition mais rien n'y fit, Robert Gaulin succomba à son mal. Les registres nous disent qu'il est «*décédé chez Belile*». Ce qui étonne davantage, c'est que Robert Gaulin fut inhumé dès le lendemain dans le cimetière de la paroisse de l'Enfant-Jésus-de-la-Pointe-aux-Trembles alors qu'il demeurait à l'Isle Jésus. Comment expliquer qu'on ne l'ait pas transporté à l'Isle Jésus pour y être inhumé ? Comment expliquer également qu'on l'ait inhumé si rapidement ? Est-ce la nature de son mal ? Avait-il contracté une maladie à ce point contagieuse qu'il fallu l'enterrer sur place, dès le lendemain ? Est-il mort de la maladie qui avait terrassé son beau-fils tout juste 4 mois et 21 jours plus tôt ? Les archives restent muettes sur toutes ces questions. Toutefois, à l'examen des registres de la Pointe-aux-Trembles de l'Isle de Montréal et de St-François-de-Sales de l'Isle Jésus, il ne paraît pas y avoir d'épidémie en septembre 1723.

Chez qui Robert Gaulin a-t-il rendu l'âme ? Les registres nous disent qu'il est «*décédé chez Belile*». Après quelques recherches, on découvre qu'il s'agit d'un chirurgien Français du nom de Henri Bélisle dit Lamarre, aussi dit Levasseur. Ledit Lamarre, était le fils d'Antoine Lamarre, marchand droguiste, et de Marguerite Levasseur, ses père et mère de la paroisse St-Michel-La-Palud, arrondissement d'Angers dans le Maine-et-Loire. Depuis son troisième mariage avec Jeanne Archambault le 25 août 1712, le chirurgien s'était installé à la Pointe-aux-Trembles. À cette époque, on pouvait se considérer chanceux d'avoir un chirurgien à proximité, fallait-il devoir traverser la rivière des Prairies pour requérir ses soins. Mais était-ce un étranger ? L'enquête aux fins de l'identification du personnage peut paraître simple et résolue à partir du moment où son nom est révélé. Mais une recherche plus approfondie peut réserver des surprises pour peu que l'on soit persévérant. Si l'histoire a peine à retenir les noms de nos propres ancêtres, que dire de tous ces gens non apparentés qui gravitent autour d'eux; voisins de concession, amis d'enfance, frères d'armes, compagnons de voyage, missionnaires, créanciers, marchands et tant d'autres gens pour combler les nécessités de la vie (Enquête généalogique ci-contre).

La cérémonie d'inhumation fut tenue par Charles De La Goudalie, un prêtre du Séminaire de Saint-Sulpice pour lors curé de la paroisse de l'Enfant-Jésus-de-la-Pointe-aux-Trembles. Robert Gaulin est décédé à l'aube de son 55e anniversaire de naissance (54 ans, 11 mois et 16 jours). Le père De La Goudalie lui attribua l'âge de 60 ans. Après moins de 7 ans et demi de mariage, Marie Anne entre dans un second veuvage. Elle a 48 ans.

Biographie de Marie-Anne à suivre

LE CHIRURGIEN HENRI BÉLISLE

Contre toute attente, et aussi loin du pays de Kamouraska, ce chirurgien n'était pas un parfait inconnu de la famille Soucy.

Sur la fin de sa vie, notre ancêtre Pierre Soucy et sa femme Élisabeth Ursule Fouquereau ont habité dans une maison que le sieur Jean-Baptiste Dupéré dit Larivière leur avait fait bâtir sur le bord de la rivière St-Jean dans la Grande Anse. *Or, le 19 février 1752, le couple reconnaît être «fort avancé en âge et ne pouvoir tenir par eux même feu et lieu en aucun endroit, ont ce jour d'huy abandonné et délaissé à dame Marie-Anne Monie, veuve du Sr Jean-Baptiste Dupéré, vivant marchand à Québec...la maison que le feu Sr Dupéré lui avait bâtit sur le bord de la rivière St-Jean dans la Grande Anse».* Cette dame Marie Anne Mony (1708– Post 1760) était la fille de Jean-Baptiste Mony (1674-1715) et de Marie Charlotte Albert de Québec. Le recensement de la ville de Québec de 1716 nous révèle que la veuve du sieur Mony habitait dans la Basse-Ville, sur la rue Sault-au-Matelot qui prolonge la rue Notre-Dame où demeurait alors Marie Anne Soucy (1675-1755). Il est probable que Marie Charlotte et Marie Anne toutes deux veuves et voisines se connaissaient. Or, Marie Charlotte Albert avait une belle-sœur, Catherine Mony, qui était par ailleurs la tante de Marie Anne Mony. Or, nous découvrons que Catherine Mony avait épousé en premières noces notre chirurgien Henri Bélisle dit Levasseur. Le mariage fut célébré à Québec le 26 juin 1690 où le couple demeura jusqu'en 1703. En somme, le chirurgien chez qui est décédé Robert Gaulin était l'oncle de Marie Anne Mony à qui Pierre Soucy va céder sa maison sur le bord de la rivière Saint-Jean.

HISTOIRE DES SOUCY EN NOUVELLE-FRANCE

JEANNE ROSSIGNOL

UNE FILLE DU ROI DANS NOTRE FAMILLE

PAR MONIQUE SOUCY-ROBERGE

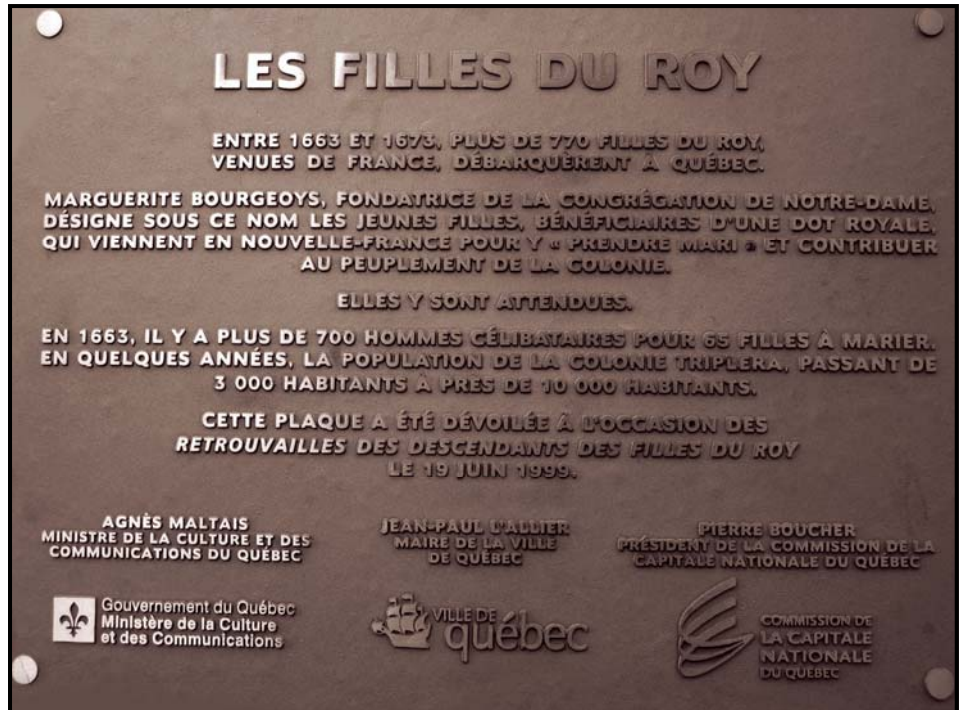
Avant de vous raconter l'histoire de cette jeune femme du nom de JEANNE ROSSIGNOL voici quelques notes générales tirées du livre de Yves Landry intitulé « Les filles du roi au 17^{ième} siècle ».

« Filles du roi » : Quelle est l'origine de cette appellation? Ce serait vraisemblablement Marguerite Bourgeois, fondatrice de la Congrégation Notre-Dame, qui aurait utilisé cet épithète pour qualifier les filles envoyées par l'administration royale.

« Quelques années après (mon premier voyage en France en 1658-1659), il arriva (à Montréal) environ dix-sept filles du roi, que j'allai quêrir au bord de l'eau, croyant qu'il fallait ouvrir la porte de la maison de la Sainte Vierge à toutes les filles. Notre maison était petite; nous fîmes accommoder la petite maison achetée de (André Charly sieur de) Sainte-Ange et je demurai avec eux (elles); et j'étais obligée d'y demeurer à cause que c'était pour faire des familles. » Marguerite Bourgeois, Écrits autographes.

Inusitée jusqu'en 1853, l'expression refait surface lors de la publication de la vie de cette religieuse par l'historien Étienne-Michel Faillon qui cite le passage suivant...

Elle désigne sous le nom de filles du roi de jeunes personnes que le roi faisait élever à l'hôpital général de Paris, toutes issues de légitimes mariages, les unes orphelines et les autres appartenant à des familles tombées dans la détresse.



« LES FILLES DU ROY »
MAISON BARBEL, 29 RUE ST-PIERRE. PLAQUE 5-7 PLACE ROYALE.
PHOTO : PIERRE ROBERGE

Les historiens Sulte, Groulx, Renaud, Malchelosse, Dumas, etc., firent ensuite abondamment référence à cette expression, tout en élaborant différentes hypothèses sur le recrutement.

En 1952, Gustave Lanctôt donne une autre définition. J'appelle Filles du roi, les seules émigrantes, filles, femmes, ou veuves, qui sont passées au Canada au frais du roi en des envois recrutés et dirigés par les autorités en France, accueillis et établis au Canada par l'intendant, et recevant au mariage le présent du roi de 50 livres aux roturières et de 100 livres aux demoiselles, et parfois (rarement) davantage.

L'imposante étude publiée dans le volume de Yves Landry « Les Filles du roi au 17^{ième} siècle » définit les filles du roi comme étant des immigrantes, filles ou veuves, venues au Canada de 1663 à 1673 inclusivement

et ayant présumément bénéficiées de l'aide royale dans leur transport ou leur établissement, ou dans l'un et l'autre.

L'évaluation du mouvement annuel migratoire des années 1663 à 1673 varie de 713 à 961 femmes, dépendant des auteurs et des estimations faites sur les témoignages de contemporains (Talon, Colbert, Marie de l'Incarnation, etc.) ou sur des répertoires nominatifs constitués à partir des registres paroissiaux.

Les années 1669, 1670 et 1671 constituent une forte période de recrutement et, près de la moitié des filles du roi ont débarqué au cours de ces trois années dont JEANNE ROSSIGNOL qui provient de Montfort-l'Amaury, une très jolie commune située dans les Yvelines, à 45 kilomètres de Paris.

HISTOIRE DES SOUCY EN NOUVELLE-FRANCE

Jeanne Rossignol est native de St-Pierre de Montfort l'Amaury, commune française située à 18 km au nord de Rambouillet et à 45 km à l'ouest de Paris. À travers les petites rues étroites de cette charmante petite cité médiévale, on découvre son église et ses 37 verrières du XVIème siècle, son ancien charnier, les ruines du château médiéval des comtes de Montfort, la Tour d'Anne de Bretagne ainsi que le Château de Groussay, classé monument historique.

Source: www.ville-montfort-l'amaury.fr/

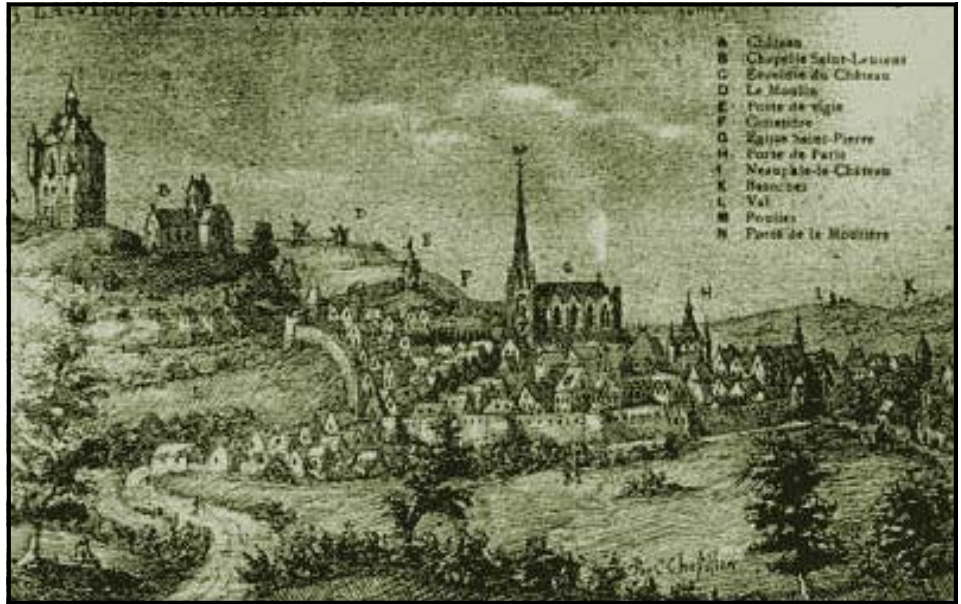
L'histoire de la mère d'Élizabeth Ursule Fouquereau, conjointe de Pierre Soucy, me donne l'occasion d'expliquer le processus d'identification d'une « fille du roi ».

PRINCIPAUX PERSONNAGES RESPONSABLES DE L'ARRIVÉE DES FILLES DU ROY

Note : Les noms en caractère gras ont un lien direct avec JEANNE ROSSIGNOL, son contrat de mariage avec Charles Petit et le contrat de concession d'une terre à Neuville.

On sait que LOUIS XIV, à la recommandation de son ministre COLBERT, offre aux militaires arrivés en 1665 avec le régiment de Carignan-Salières, de demeurer au Canada et d'y fonder une famille. Il souhaite peupler la Nouvelle-France de foyers qui contribueront à asseoir la colonie sur des bases solides. L'autorité royale française organise elle-même le recrutement de jeunes filles de bonne qualité.

JEAN TALON arrive en Nouvelle-France en 1665. Comme premier intendant de la Nouvelle-France, il élabore un vaste plan de colonisation. La ville de Québec et les seigneuries avoisinantes sont le berceau des pre-



VUE DE LA CITÉ MÉDIÉVALE DE MONTFORT-L'AMAURY
ARRONDISSEMENT DE RAMBOUILLET DANS LES YVELINES
RÉGION DE L'ÎLE DE FRANCE

mières familles québécoises. Robert Giffard organise l'immigration de plusieurs familles pour peupler sa seigneurie de Beauport. La compagnie des Cents-Associés et Monseigneur de Laval développent la Côte de Beaupré et l'île d'Orléans. Vers 1667, **JEAN-FRANÇOIS BOURDON DOMBOURG, (le fils)**, commence à peupler sa seigneurie de Dombourg, anagramme du nom de Bourdon.

JEAN BOURDON, (le père), arrive à Québec en 1634, comme ingénieur du gouverneur, et bâtit sa maison immédiatement sur la Côte Sainte-Geneviève (rue St-Jean actuelle). Le 9 septembre 1635, Jean Bourdon épouse à l'église Notre-Dame de la Recouvrance, Jacqueline Potel (L'emplacement actuel de la Basilique-Cathédrale de Québec était à l'origine celui de l'église N-D. de la Recouvrance, église construite par Champlain en 1633 mais détruite par le feu en 1640). Il se marie en secondes noces avec **ANNE GASNIER** le 21 août 1655 à Québec.

Jean Bourdon est un personnage très important à Québec. Il fut seigneur, ingénieur arpenteur, cartographe, commerçant, procureur-syndic de la Ville de Québec, commis général de la Communauté des Habitants, explorateur, procureur du Roi au Conseil Souverain. Il était originaire de Rouen en Normandie.

Jean Bourdon a aussi acquis plusieurs concessions. En 1636, concession de la Rivière au Griffon; en 1637, concession de la seigneurie d'Autray; en 1653, concession de la seigneurie de Dombourg (Neuville ou Pointe-aux-Trembles); en 1655, concession de l'arrière-fief Ste-Anne dans Lauzon.

Note : le 29 mars 1649 le fief St-Jean est augmenté de 75 arpents. La rue St-Jean – coin Salaberry à la rue Couillard – tient son nom de Jean Bourdon.

Fille aînée de Claude Gasnier, bourgeois de Paris, et de Marie Chaunay (Chauvoy), **ANNE GASNIER** naît à Paris en 1611. Mariée en 1625 à Jean Clément Du Vault et de Monceaux, chevalier de Saint-Louis et colonel d'un régiment de chevaux-légers, elle devient veuve quelques années plus tard. Le 15 juin 1649, elle rédige son testament à La Rochelle et s'embarque pour la Nouvelle-France. Elle y rejoint sa fille unique, Claire-Françoise, et son gendre, **Denis-Joseph Ruette d'Auteuil**, maître d'hôtel du Roi et procureur au Conseil souverain à Québec.

Bien qu'elle ait d'abord choisi de ne pas se remarier, Anne épouse Jean Bourdon. Veuf depuis peu, il se retrouvait seul avec sept enfants mineurs. Anne voit dans cette union un moyen de poursuivre ses bonnes oeuvres. Le contrat de mariage stipule en effet qu'Anne Gasnier et Jean Bourdon vivront comme frère et soeur et que l'épouse demeure libre, par consentement mutuel, de vaquer à ses autres occupations. Pendant toutes ces années elle se consacre aux oeuvres charitables de la colonie. Après la mort de Jean Bourdon, survenue le 12 janvier 1668, les enfants Bourdon ayant tous atteint l'âge adulte, Anne Gasnier redouble d'énergie dans la poursuite de ses bonnes oeuvres. Depuis 1663, elle accueille les Filles du roi dans sa maison.

Sans véritable supervision, le recrutement se fait d'abord de manière aléatoire et la plupart des citadines recrutées s'adaptent difficilement à la vie rude de la colonie. En 1668, l'intendant Jean Talon désigne Anne Gasnier comme responsable de la recrue de 1669 et l'engage à se rendre en France. Alors qu'en 1668 la recrue comptait soixante-dix-huit filles à marier, celle de 1669 dont est respon-

sable Anne Gasnier en compte le double. Elle effectue annuellement le voyage jusqu'en 1673.

De 1663 à 1673, elle signe plus de trois cents conventions matrimoniales. Elle semble une conseillère avisée et respectée, tant par les familles que par les administrateurs de la colonie qui la consultent régulièrement. Elle transige également avec les parents de certaines filles du roi, notamment sur les questions d'héritage. Anne Gasnier est inhumée à Québec le 27 juin 1698.

ELISABETH ESTIENNE a accompagné des groupes de filles du roi durant la traversée entre la France et la colonie. Elle était originaire de Paris. Elle aurait été accompagnatrice lors des voyages de 1670 et 1671. La lettre de Talon à Colbert indique clairement « qu'elle prendra la conduite de celles qu'on enverra cette année ». En 1670, elle aurait signé cinquante-deux contrats de mariage des filles du roi, dont elle veillait attentivement à l'établissement dans la colonie.

MÉMOIRE DE JEAN TALON ADRESSÉ À COLBERT DATÉ DU 10 NOVEMBRE 1670

"Monseigneur,... Toutes les filles venues cette année sont mariées à 15 près que j'ai fait distribuer dans des familles connues en attendant que les soldats qui les demandent aient formé quelque établissement et acquis de quoi les nourrir.

"Pour avancer le mariage de ces filles, je leur ai fait donner, ainsi que j'ai accoutumé de faire, outre quelques subsistances, la somme de 50 livres monnaie du Canada en denrées propres à leur ménage.

« La demoiselle Etienne qui leur a été donnée pour gouvernante par Messieurs les Directeurs de l'Hôpital Général retourne en France pour prendre la conduite de celles qu'on enverra cette année; si Sa Majesté a la bonté d'en faire passer, auquel cas il serait bon de recommander fortement que celles qui seront destinées pour cepays ne soient aucunement disgraciées de la Nature, qu'elles n'aient rien de rebutant à l'extérieur, qu'elles soient saines et fortes, pour le travail de campagne, ou du moins qu'elles aient quelques industries pour les ouvrages de main, j'en écrit dans ce sens à Mrs. les Directeurs. Trois ou quatre filles de naissance et distinguées par la qualité serviraient peut-être utilement à lier par le mariage des Officiers qui ne tiennent au pays que par les appointement et l'émolument de leurs terres et qui par la disproportion ne s'engagent pas davantage.

Les filles envoyées l'an pafsé sont mariées, et presque toutes ou sont grosses ou ont eu des enfans, marque de la fécondité de ce pays.

Si le Roi fait passer d'autres filles ou femmes venues de l'Ancienne en la Nouvelle France, il est bon de les faire accompagner d'un certificat de leur Curé ou du Juge du lieu de leur demeure qui fasse connaitre qu'elles sont libres et en état d'être mariées, sans quoi les Ecclésiastiques d'ici font difficulté de leur administrer ce sacrement. A la vérité ce n'est pas sans raison deux ou trois mariages s'étant ici reconnus; on pourrait prendre la même précaution pour les hommes neufs, et cela devrait être du soin de ceux qui seront chargés des passagers. »

Source : Manuscrit de Paris, 1631-1674. Musée de la civilisation, fonds d'archives du séminaire de Québec, 0-118

VERS UNE VIE NOUVELLE

MARIE-JEANNE ROSSIGNOL DITE GROSSONNEAU naît le 7 août 1650 à St-Pierre de Montfort - L'Amaury, Évêché de Chartres, Ile-de-France, Arrondissement de Rambouillet. Elle est la fille de Martin Rossignol dit Grossonneau (Jean Grossonneau et Marie Marteau) et de Renée Desjardins (Antoine Desjardins et Marie Leleu). Yves Landry, dans son répertoire des filles du roi mentionne que Jeanne Rossignol est fille de feu Martin Rossignol.

Plus de la moitié des 800 filles du roi résident à la Salpêtrière (XII^e arrondissement), dépendance de l'Hôpital général de Paris, avant leur immigration. Ce refuge abrite 1 460 personnes en 1661; on y reçoit des filles de petits nobles pauvres ou gênés, lesquelles jouissent d'un traitement particulier. La Salpêtrière accueille aussi des filles pauvres sans famille et sans dot et par conséquent sans avenir. À toutes, on leur procure un solide enseignement religieux. On leur apprend à lire, à tricoter, à coudre, à faire la broderie et la dentelle.

Est-ce que Jeanne Rossignol vit à la Salpêtrière ? Il n'existe pas de liste de pensionnaires de cet établissement mais, il est plausible de penser que Jeanne ait pu s'y réfugier puisqu'elle a vécu à St-Pierre de Montfort-l'Amaury, et que ce site est tout près de Paris.

Partie de La Rochelle, sur le navire "La Nouvelle-France" appartenant à Pierre Gaigneur, **Marie-Jeanne Rossignol, fille du roi, arrive au Canada le 31 juillet 1670** apportant une dot pour son futur époux. Elle est âgée de 19 ans. Charles Petit, colon de Dombourg se rend à Québec à l'ar-

rivée du « Nouvelle-France » qui transporte de jolies filles à marier. C'est chez ANNE GASNIER, épouse de Jean Bourdon (père), que Jeanne Rossignol et Charles Petit se rencontrent pour la première fois.

CONTRAT DE MARIAGE D'UNE FILLE DU ROI

En Nouvelle-France, on se marie pendant la période d'arrivée des navires, c'est-à-dire du mois d'août au mois d'octobre. Charles Petit et Jeanne Rossignol ne font pas exception à la règle.

EXTRAITS DU CONTRAT DE MARIAGE
PASSÉ DEVANT LE NOTAIRE BECQUET
DATÉ DU 24 AOÛT 1670

Par devant Romain Becquet not^e royal furent presents en leurs personnes Charles petit habitant seigneurie Dombourg fils de Jean petit et de Anne Mauger ses pere et mere de la paroisse danvéville eveche de Rouen d'une autre part jeanne rossignol fille de deffunt Martin Rossignol et de renee desjardins ses pere et mere de Mont fort laMoray. eveche de Chartres pour lesquels de leur bon gréz et vollonte et du consentement de leur parents et amis pour ce assemblez Scavoir lad^e Dame Anne gasnier veufve de feu Monsieur maître Jean Bourdon, vivant, écuyer, seigneur de Saint-Jean et de Saint-François, procureur-général au Conseil Souverain de ce pays, et mademoiselle Elizabeth. Estienne, et monsieur joseph ruelle escuyer sieur dauteuil et de Monceaux et du sieur vauconbeille. Ont fait les accords et promesses de mariage qui Censuit.

Sera douée lad. future Espouze du douaire Coustumier ou de la Somme de deux cents Livres courant du

douaire prefix pour une fois payer et ce au choix de lad. Future espouze ycelluy douaire a prendre et avoir sur le plus beau le plus clair des biens dud futur espoux qui en a des aprentent chargez et hypothequez Et a led. Futur espoux pris lad. Future espouze avec tous ses droits noms raisons et actions quelle a de present et qui luy pourrons eschoir sy apres tant par succession donation quautrement. Et en outre led futur espoux a recogneu et confesse que lad. future espouze luy a aporte et mis en communauté jusqu'a la somme de deux cent livre courant dont la moitié entrera en la ditte Communauté et laultre moittié luy sortira nature de propre a elle et aux siens de son coste et ligne Et en oultre la somme de cinquante Livres que Sa Majesté luy a donnée en consideration de son Mariage qui luy sortira aussy nature de propre a elle et aux siens de son coste et ligne Car ainsy & promettant & obligeant chacun en droict soy & renonceant & Faict et passe aud. Quebecq maison de lad. Dame Bourbon

Anne gasnier

*Estienne. Ruelle d'auteuil (paraphe)
Morin (paraphe)*

Vauconbeille (paraphe)

Gosset (paraphe)

Becquet (paraphe)

Note : Les trois premières personnes à signer le contrat de mariage de Charles Petit et de Marie-Jeanne Rossignol, *contrat passé dans la maison de Dame Bourbon (Anne Gasnier)* sont ; Anne Gasnier – Estienne (pour Elisabeth Estienne) et Ruelle D'auteuil. La quatrième personne est le premier prêtre missionnaire G. Morin (juillet 1679 – octobre 1680) qui signe tous les actes de naissance, mariages et décès de la paroisse de St-François-de-Sales de Neuville pour la période mentionnée entre parenthèses.

HISTOIRE DES SOUCY EN NOUVELLE-FRANCE

LA SEIGNEURIE & LES PREMIERS COLONS

Le mariage à lieu le 1^{er} septembre 1670 à Québec. Comme voyage de noces, les nouveaux époux se paient « une petite croisière ». Il n'y a pas de route carrossable pour se rendre à Neuville*. C'est en longeant les bords du fleuve St-Laurent en canot que Charles emmène sa dulcinée dans son nouveau logis.

Pour Jeanne c'est la grande aventure. Elle va fonder une famille, avec une personne qu'elle ne connaissait même pas il y a de cela 31 jours, dans un lieu qui lui est complètement inconnu. Jeanne est volubile et curieuse de tout savoir. Elle profite de ce premier moment d'intimité pour questionner davantage son nouvel époux qui doit répondre à toute une batterie de questions.

« Charles, dis-moi, comment Jean Bourdon a-t-il acquis sa seigneurie? »
« Ma chère Jeanne, cette histoire remonte au 15 décembre 1653. C'est Jean de Lauzon, gouverneur en la Nouvelle-France, qui lui concède la Seigneurie de Dombourg. Mais, le 4 avril 1667, il demande la ratification de la concession en faveur de son fils : »

Supply humblement Jean Bourdon, procureur du Roy, disant qu'il a obtenu votre concession sise à la Pointe-aux-Trembles, laquelle concession il a cédée et transportée à son fils, Jean-François Bourdon, sieur de Dombourg, qu'il vous plaise de ratifier au nom du dit sieur : attendu qu'il a fait travailler incessamment et y tient feu et lieu et plusieurs avec luy, suivant le désir et intention de Sa Majesté.



Signature de Jean Bourdon
Procureur du Roi

« Alors, Jean-François Bourdon, le fils, qui est-il et vient-il souvent dans sa seigneurie? »

« Ce que je sais, Jeanne, c'est que le 11 septembre 1654, le seigneur **Jean-François Bourdon-Dombourg** perd sa mère, Jacqueline Potel. Il est âgé de 7 ans. Il accompagne sa belle-mère, Anne Gasnier, lors de ses voyages pour recruter les filles du roi.

Après la mort de son père, il suit Anne Gasnier en France où il décide d'embrasser la carrière de navigateur. Il s'établit à La Rochelle. Après avoir épousé Jeanne Jeannier, il devint seigneur de la Pinaudière.

Je sais qu'il a profité du fait qu'il est navigateur et qu'il fait de nombreux voyages entre La Rochelle et Québec pour ramener la machinerie nécessaire à la construction du moulin à farine qui se trouve dans notre seigneurie. En 1668, il a signé avec Mathurin Morisset, bourgeois de La Rochelle, un contrat au greffe du notaire Becquet pour la construction d'un moulin à vent au prix de 600 livres tournois. »

« Et pourquoi, toi, Charles Petit, as-tu décidé d'aller t'établir dans cette seigneurie? »

« Je pense bien que la principale raison aura été la construction du moulin à vent, un gros avantage que très peu de seigneurs offrent à leurs censitaires puisqu'il faut faire venir toute la machinerie et les meules de France, ce qui est très coûteux. Pour ma part, ce privilège suffisait pour m'y établir. Cette même année 1668, j'ai baillé la ferme du Sieur de Dombourg avec le meunier, Pierre de La Faye, et deux autres censitaires, Lucien Talon et Jacques Fournel.

Tu verras que le site est enchanteur et qu'il n'est qu'à une marée en canot de Québec, ce qui rend les communications faciles et rapides avec la ville.

Je me sens privilégié, Jeanne, d'avoir choisi cette seigneurie non seulement à cause de son développement rapide mais aussi du fait que Madame Gasnier, la belle-mère de Jean Bourdon Dombourg, vous ait accompagné, vous les filles du roi, lors de votre traversée. Elle a appris à vous connaître, et, il ne fait pas de doute dans mon esprit qu'elle a usé de stratégie pour que nous, les colons qui habitons la seigneurie de son beau-fils, soyons favorisés dans notre choix.»

Les compliments de Charles à son sujet et son assurance devant les défis à affronter apaisent Jeanne qui se voit confrontée à un nouveau pays et de nouvelles habitudes de vie.

L'éclosion du domaine se produit le 31 mai 1672 par une cinquantaine de contrats de concession de terres ratifiés devant le notaire Rageot.

Note : certaines concessions se faisaient « en bloc » à des gens qui venaient d'un même coin de la France, qui se connaissaient et qui pouvaient plus facilement s'entraider à développer leur seigneurie rapidement.

HISTOIRE DES SOUCY EN NOUVELLE-FRANCE

	F-126	F-125
1670	CHARLES PETIT (1672) J A C Q U E S F O U R N E L	JACQUES FOURNEL (1672)
1700	JACQUES F O U R N E L F I L S	
1750	THIERY F O U R N E L (1745) JOSEPH D U B U C (1757)	
1800	JEAN-B. DUBUC (1791)	JOS. DUBUC FILS (1805)
	LOUIS DUBUC (1823)	GERMAIN DUBUC (1832)
1850	FRANÇOIS DUBUC (1842)	
	OLIVIER DUBUC (1874)	JOSEPH DUBUC DAMASE HARDY JEAN-B. BÉLAND
1900	J.-MOÏSE DUBUC	JOS. BÉLAND
1950		LORENZO BÉLAND (1950)
1970	C.O. 244 ALPHONSE BÉLAND (1968)	C.O. 243

CONCESSION À CHARLES PETIT PAR LE SR BOURDON DOMBOURG

RAGEOT, 31 MAI 1672, ACTE 859

Pardevant Gilles Rageot No^{tr} fut present en sa personne Jean François Bourdon Escuyer Sieur de Dombourg Lequel volontairement a reconnu et Confessé avoir baillé, quitté, cédé, transporté et delaissé et par ces presentes & des maintenant et a tiltre de cens et rente Seigneuriale a Charles Petit – demeurant en la Seigneurie Dombourg. Et acceptant preneur pour luy ses hoirs et ayant Cause. **Deux arpents de terre de front** sur le fleuve Saint Laurent et quarante arpents de proffondeur dans les terres a commenser a la haulte marée et finir a la fin desd **quarante arpents de proffondeur** Pour planter en hault bois joignant d'un costé vers le Sorrouest au dit S^r bailleur par une Ligne qui cours sudest et norrouest ou environ dautre costé vers le nord est par une Ligne parallele a **Jacques Fournel** pour en jouir par led preneur ses hoirs ou ayans cause aux droits de pesche au devant dicelle concession dans le fleuve Saint Laurent aux charges clauses et Conditions suivantes sçavoir dy tenir feu et Lieu ou autre pour luy de continuer à travailler incessamment au deffrichement et culture de ladite Concession faite de quoy il sera libre audit Sr Bailleur de rentrer en la possession dycelle s'il le trouve a propos et quil advise que bon soit sans aucuns dommage Interests ny restitution des travaux quil y auroient esté faits tant pour bastir que deserter et sans aucune force n'y figure de proces pour en estre par luy disposé a sa volonté Comme aussy que ledit preneur sera tenu et obligé de découvrir lun et lautre de ses voisins a fur et mesure quil en sera requis, de livrer et entretenir en bon estat sur lad Concession tous les che-

mins qui seront jugéz utile et necessaire pour l'utilité et commodité publique, de porter ou envoyer ses grains moudre au moulin a vent de lad Seig^{nrie} sans qu'il luy soit Loisible de les faire moudre a autre qu'en payant le droit de mouturage aud. Sieur Bailleur, de luy livrer autant des presentes en forme ou luy rendre ce qu'il en auroit desboursé, qu'il sera loisible aud S^r Bailleur de retirer lad Concession en cas de vente dycelle en remboursant le prix principal et Loyaux cousts de se bastir et establir dans la bourgade que led Sr Bailleur fera faire et fait en sad Seigneurie au lieu qu'il designera et quand bon luy semblera et y tenir feu et lieu, et laisser audevant de lad Concession deux arpents de terre de proffondeur sur la largeur dycelle pour servir de Commune aud Sieur Bailleur et a tous les habitants de ladite Seig neurir de clore le front de lad Concession au bout desd deux arpents de proffondeur et aboutissant a ladite commune, Comme aussy de Clore Un demy arpent de terre de bons pieux de cedre en coulisse, ou autre bon bois de la hauteur qui sera Jugé apropos en lad Bourgade duquel un demy arpent de terre ledit Sieur Bailleur en a pareillement fait Concession. Audit preneur pour parties en jouir et faire et disposer ainsy aux charges cy apres mentionnées, Que ledit preneur travaillera vis à vis de soy en lad Commune dix jours de temps. Consecutivement par chacun an Incontinuant apres les Semences jusqu'à ce ladite Commune soit faite et a faute de clore le devant desdictes terres sur lad. Commune Il ne pourra pretendre aucune despense dommages et interests pour les torts et degats que Luy pourroient faire aux bestiaux de ses voisins, Et oultre d'en faire et payer par led preneur ses hoirs ou ayans Cause aud Sr Bailleur ses hoirs ou ayans Cause au lieu Seigneurial de lad Seigneurie par cha-

HISTOIRE DES SOUCY EN NOUVELLE-FRANCE



cun an au jour Saint Martin d'hyver quarante sols et deux bons Chappons vifs ou vingt sols pour chacun diceux a quoy ils ont esté presentement prisés et apreciez entre les parties le tout de rente Seigneuriale non racheptable et six deniers de cens pour toute lad Concession avec la trentiesme partie de tout le poisson qu'il peschera en sa pesche, Lesd cens et rente portant lots et ventes saisines et amandes suivant la Coustume de Paris suivie en ce pays ensemble Une poulette de l'année et un denier aussy de cens et rente Seigneuriale non racheptable portant lots et ventes, et payable au jour et ainsy quil est pour ledit demy arpent de terre en ladicte Bourgade, le premier terme et payement des dits cens et rentes commençant audit jour Saint Martin d'hyver dernier passé ainsy continuer d'an en an a perpetuité a leception de lad

poulette et denier de cens et rente dont led payement commencera qu'un an apres Lestablissement de lad Bourgade et ainsy continuer par apres a perpetuité, Led. Sieur Bailleur remettant par ces presentes aud preneur par gratiffication tous les cens et rentes et autres droits Seigneuriaux seulement qu'il luy peut devoir de tout le passé jusqu'au dit jour Saint Martin d'hyver de lannée ghi^c soixante dix Et au moyen des presentes Le premier tiltre de la presente Concession donné sous seing privé par led Sr Bailleur audit preneur et Signé de Becquet en qualité de Secrétaire demeure nul et resolu comme de chose non advenu . Et a esté convenu entre les parties que s'il se trouvait que ledit preneur ne fut pasourny par les mesures jusqu'a present en usage en ce pays desdit deux arpents de terre de front et quarante

de proffondeur, il sera obligé de se contenter de ce qu'il trouvera entre ses lignes, sy ce nestait que ledit Sr Bailleur eus des terres proches non concedées auquel Cas il sera obligé de le parfournir s'y le supplement estais considerable. Car ainsy & promettant & obligeant & faict et passé Audit lieu en la Seig^{rie} de Dombourg avant midy Le dernier jour de may ghi^c soixante douze En presence de S. Jean Maheult Bourgeois dud Quebecq et de Pierre Picher habitant. Tesmoing et qui ont avec led S^r Bailleur Signe et led preneur déclaré ne scavoir écrire ny signer et approuvé en Interligne, passé lannée ghi.^c Soixante dix
 Bourdon Dombourg
 P Picher
 Jean Maheult # (paraphe)
 RAGEOT (paraphe)
 Note : ghi.^c = mil six cent.

HISTOIRE DES SOUCY EN NOUVELLE-FRANCE

Selon ce document, les terres sont mesurées à partir de la plus haute marée. Cependant, le censitaire a le droit de pêche devant sa terre, moyennant de payer au Seigneur le 30^e poisson. Cette initiative permet de remettre des concessions pour toutes les terres du Premier Rang, de St-Augustin jusqu'à Pont-Rouge.

CHAÎNE DE TITRES DU LOT 244

La chaîne de titres décrit ainsi le lot numéro 244 du cadastre actuel.

De Charles Petit, la terre passe à Urbain Fouquereau puis à Jacques Fournel. En 1725, c'est Jacques Fournel, fils qui en prend possession. En 1745, elle passe à Thiéry Fournel et en 1757 à Joseph Dubuc. Après Jean-Baptiste Dubuc en hérite et la donne à son fils Jean-Baptiste Dubuc devant le notaire Larue, le 3 février 1791. Puis elle échoit à Louis Dubuc, fils du précédent par donation devant le notaire Laroche, le 11 janvier 1823. Le susdit Louis Dubuc la donne à François Dubuc par acte devant le notaire Proulx, le 7 octobre 1842. En 1859, il la possède encore, mais au cadastre de 1871, elle passe à Olivier Dubuc, puis à J. Moïse Dubuc en 1910 et en 1968 à Alphonse Béland. La famille Béland vit toujours sur cette terre.

QUE SERA L'AVENIR DE JEANNE?

Deux naissances, Jacques (1672) et Nicolas (1673) viennent semer de la joie dans le cœur du couple...mais, ce sera de courte durée puisque Charles Petit décède avant le 3 octobre 1673.

Jeanne n'a pas le temps de s'apitoyer sur son sort qu'elle tente une poursuite enregistrée au greffe du notaire Gilles Rageot. Tout porte à croire qu'elle a du caractère et qu'elle ne se laisse pas piler sur les pieds. L'acte

notarié, daté du 3 octobre 1673, mentionne qu'un accommodement raisonnable a été conclu avec Jean Noël dont les bestiaux ont fait du dommage à ses grains ainsi qu'à son habitation. Jean Noël s'engage et s'oblige à payer tant en son nom qu'en celui de son fils, la somme de vingt francs en argent ou billet, de lui faire et trainer douze cordes de bois, de lui battre son grain et le trainer au moulin, en rapporter la farine et lui donner dix journées de son travail pour semer ledit grain. Une lettre de Anne Gasnier adressée au Sieur Ruette d'Auteuil laisse voir que Madame Gasnier suit de près ses protégées puisqu'elle en relate les principaux faits au Sieur de Monceaux. Le deuil est de très courte durée, et, c'est à se demander si Madame Gasnier ne joue pas un rôle particulier dans cette nouvelle rencontre puisqu'au recensement de 1667 Jean-Jacques Forget, 20 ans, est domestique à Cap-Rouge chez le Sieur Ruette d'Auteuil. Jeanne se remarie le 4 février 1674 à Notre-Dame de Québec

avec Jacques Forget (de St-Michel de Poitiers, Poitou). De cette union naît Jean-Baptiste (1675). Mais, le malheur frappe à nouveau, Jacques Forget décède lui aussi.

Bien des épreuves pour une jeune femme qui a tout juste 25 ans et qui reste avec trois jeunes enfants à élever. Jeanne ne demeure pas seule longtemps. Il y a un jeune homme de la paroisse qui l'a remarquée. Pour avoir le cœur de Jeanne il est prêt à accepter d'aller vivre chez-elle et de partager sa vie avec les trois petits bonhommes qui forment déjà toute une famille.

Le contrat de mariage passé au greffe du notaire Rageot le 7 novembre 1676 mentionne que *URBIN fouquereau est le fils de defunt Jean fouquereau et de Renée Battaillon, ses père et mère de Continvoir en Enjou éveché d'angers.*

Note : le couple signe avec le notaire ainsi qu'un voisin Simon Le febvre angès. Ce Simon Lefebvre dit Angers est maître d'hôtel du marquis de Tracy, lieutenant général du roi en Nouvelle-France. Sa conjointe Marie-Charlotte de Poitiers, est sage-femme. Le mariage a lieu de 28 décembre 1676. Mre Cyrien Dufort prestre missionnaire du Séminaire de Québec en vertu du pouvoir a luy donné par mond Seigneur L'Evesque les a mariés en la chapelle de St. François de Sales dud Dombourg en presence de tesmoins connus, Simon le Febvre Sr Angers, Jean Le Picques, Pierre Talet tous habitant dud dombourg.

Note : Cette chapelle de colombage, dessert les colons dès 1660. Elle mesure 30 pieds de long par 22 pieds est couverte de paille et dédiée à Saint-François de Sales.

Pour Urbain, célibataire jusqu'à ce jour, c'est une vie de famille qui commence. Charles à 4 ans, Jean 3 ans et le petit dernier Jean-Baptiste, 13 mois.

SIGNATURES DE NOS ANCÊTRES

EXTRAIT DU CONTRAT DE MARIAGE DE
URBAIN FOUQUEREAU ET DE
JEANNE ROSSIGNOL DITE GROSSONNEAU
MINUTIER DU NOTAIRE RAGEOT
QUÉBEC, LE 7 NOVEMBRE 1676



Signature de Urbain Fouquereau



Signature de (Jeanne) Rossignol

HISTOIRE DES SOUCY EN NOUVELLE-FRANCE

ÉLISABETH-URSULE FOUQUEREAU DITE URBAIN

SA NAISSANCE, LE 22 AOÛT 1679

Les contractions viennent de commencer. L'accouchement, à cette époque, est une affaire de femmes. Je présume qu'Urbain est allé chercher Marie-Charlotte de Poitiers, elle est sage-femme. Il y a probablement aussi une amie très proche, Anne Ledet, la conjointe de Gilles Pinel. Marie-Charlotte, 37 ans, est mère de 5 enfants, quant à Anne Ledet, qui a déjà presque 20 ans de plus que l'accouchée, elle a 6 enfants. Jeanne est en confiance.

Une belle petite fille vient au monde. Avec trois garçons à la maison c'est une immense joie pour Jeanne.

Michel Frenet est célibataire et ÉLIZABETH-URSULE PINEL, la marraine, est la fille de Gilles Pinel et de Anne Ledet. Elle n'a que 12 ans.

1679

Les registres de la paroisse Saint-François-de-Sales s'ouvrent le 13 juillet 1679. Il y a 5 semaines d'intervalle entre le premier acte signé par le prêtre missionnaire Messire G. Morin et l'acte de baptême de Elizabeth-Ursule en date du 23 août.

La population catholique de l'endroit est desservie par des prêtres missionnaires, faisant, comme il est dit dans les actes des registres, les fonctions curiales à Dombourg, ou Saint-François de Dombourges ou encore à Saint-François de Neuville. Ces prêtres ne résident pas continuellement sur les lieux puisqu'il n'y a pas de presbytère avant 1715. Ils sont dits ambulants et portent leur chapelle avec eux.

Les actes de mariage témoignent que les publications se faisaient au *temps voulu*, ce qui laisse entrevoir que Elizabeth-Ursule pouvait assister à la messe régulièrement avec ses parents.

SON ENFANCE

1680

Elizabeth-Ursule a tout juste un an et quelques mois lorsque la seigneurie change de mains. Elle porte à l'avenir le nom de seigneurie de Neuville. Le 12 novembre 1680, dans le cahier d'intendance no 2 des concessions en fiefs, on retrouve un acte de vente sous seing privé de Jean François Bourdon, sieur de Dombourg à **Nicolas Dupont, sieur de Neuville**, conseiller au Conseil Souverain, de la terre, fief et seigneurie dite Dombourg ou la Pointe-aux-Trembles.

SON BAPTÊME, LE 23 AOÛT 1679

Le vingt et troiziesme jour du mois d'Aoust de l'an gbi^e Soixante et dix neuf, par moy Germain Morin prestre Missionnaire faisant les fonctions Curiales à dombourg a esté baptisée dans Leglise paroissiale du dit Lieu - Elizabeth Ursule Faucreau, fille d'Urbain faucreau, et de Jeanne Grossonneau Sa femme, née d'hier; Le parein a esté Michel frenet habitant du Sault; la mareine Elizabeth Pinel fille de Gilles Pinel hab^t. de Dombourg. Ledit fauquereau pere estant absent; Les dit frenet et Pinel parein et mareine ont déclaré ne Scavoir escrire ny Signer de ce interpellés Suivant l'ordonnance.

G. Morin Ptre
Miss^{aire}

1679

Le vingt et troiziesme jour du mois d'Aoust de l'an gbi^e Soixante et dix neuf, par moy Germain Morin prestre Missionnaire faisant les fonctions Curiales à dombourg a esté baptisée dans Leglise paroissiale du dit Lieu Elizabeth Ursule Faucreau, fille d'Urbain faucreau, et de Jeanne Grossonneau Sa femme, née d'hier; Le parein a esté Michel frenet habitant du Sault; la mareine Elizabeth Pinel fille de Gilles Pinel hab^t. de Dombourg. Ledit fauquereau pere estant absent; Les dit frenet et Pinel parein et mareine ont déclaré ne Scavoir escrire ny Signer de ce interpellés Suivant l'ordonnance.

ACTE DE BAPTÊTE DE ÉLIZABETH URSULE FOUQUEREAU
VERSÉ AUX REGISTRES DE LA PAROISSE SAINT-FRANÇOIS DE SALES DE NEUVILLE
LE 23 AOÛT 1679

HISTOIRE DES SOUCY EN NOUVELLE-FRANCE

1681

Le recensement de 1681 mentionne que Urbain Fouquereau, 28 ans, et sa femme, Jeanne Rossignol, 29 ans ont les enfants suivants : Jacques, 9 ans : Nicolas, 7 ans : Jean, 6 ans et Élisabeth, 2 ans. Le couple possède 1 fusil; 2 bêtes à cornes et 15 arpents en valeur. La seigneurie de Neuville est la plus peuplée en Nouvelle-France (372 habitants), après la Côte de Beaupré (725) et l'Île d'Orléans (1,082).

1683

Le 20 décembre, Jeanne Rossignol accouche d'un cinquième enfant, qui portera le prénom d'André. Elizabeth-Ursule vit alors dans un monde de garçons.

1684

A cinq ans, Elizabeth-Ursule assiste avec ses parents à un grand événement dans la seigneurie. Le 3 novembre, c'est l'érection canonique, par Monseigneur de Laval, de la paroisse de St-François-de-Sales. Messire Jean Basset, qui a déjà été missionnaire, dans cet endroit, de novembre 1680 à septembre 1681, est nommé curé de la paroisse.

1685

Élisabeth-Ursule a six ans. Étant loin de la ville, l'instruction ne fait pas partie de son quotidien. D'ailleurs, les préjugés à l'égard de l'éducation des filles sont nombreux à l'époque. L'accès à la connaissance, selon les auteurs des traités pédagogiques, surchauffe l'esprit féminin et mène à la dépravation des mœurs par de mauvaises lectures et à la propension des défauts propres aux femmes, comme de trop parler, de se mêler de tout et de raisonner. La plus grande prudence est donc recommandée aux éducatrices.

Note : La paroisse de Pointe-aux-Trembles, (ce nom vient de ce qu'autrefois la pointe où est construite l'église était couverte de bouleaux et de trembles) dans la seigneurie de Neuville, ouvre sa première école en 1713, grâce aux largesses du curé de l'endroit, M. Basset, et du seigneur Nicolas Dupont de Neuville qui fournit les terres.

1686

Une petite fille vient au monde le 10 juillet 1686. Pour Elizabeth-Ursule, presque âgée de 7 ans, c'est une immense joie. Quoi de plus excitant, pour une fillette, que de jouer à la maman, en plus de se sentir utile.

1686 à 1692

Les enfants vieillissent et prennent de la maturité. Dans tout ce monde d'homme, les tâches ménagères ne manquent pas et Elizabeth-Ursule est vite mise à contribution.

UNE NOUVELLE VIE

1692

La fin de l'année 1692 est une année charnière pour Elizabeth-Ursule qui laisse Neuville pour aller vivre à Québec dans une maison située sur la rue Des Jardins. Urbain Fouquereau, père d'Elizabeth-Ursule, signe un contrat d'engagement avec le sieur Jacques Pinguet de Vaucour, bourgeois.



PLAN-RELIEF DE QUÉBEC - Maquette Duberger
On aperçoit l'Église des Récollets et la rue Des Jardins
Photo : Pierre Roberge

HISTOIRE DES SOUCY EN NOUVELLE-FRANCE

2 Mars 1693

«Engagement Elizabeth fouquereau a M^r pinguet de vaucour»

Par devant le Notaire Royal en la prevosté de quebec sous Signé y Residant et Tesmoins cy bas nommez fut present Urbain fouquereau habitant demeurant en La Seigneurie de neuville. Lequel Volontairement a Engage par Ces presentes Elizabeth fouquereau Sa fille agée de treze a quatorze ans acepresente et de son ConSentement pour Servante Domestique pour Le tems et espace de trois années entieres et Consecutives a Commencer des le premier novembre dernier et Icelle Continuer jusques en fin dicelles ca et avec le Sieur Jacques pinguet de vaucour bourgeois demeurant en cette Ville de quebec absent dame Marie Anne Morin sa femme ace presente et acceptant et qui lapries et retiens a Son Service en lad. qualité pour led. Tems pendant Lequel Tems lad. Fouquereau promet Servir led. Sieur pinguet et Sad'e femme au mieux possible et avec toute La fidelité requise, et De lui obeir en Tout ce qu'ils Luy Commenderont pour le bien et Consideration de leurs interests en tout ce qui Sera honeste et licite Selon Sa qualité; Le present marché et Engagement ainsy fait ala sharge par led. Sieur vaucour et Sad. Femme dela traiter, humement; et de la Nourrir, Loger, blanchir, et entretenir d'habits, Linges, et autres Ustancilles necessaires a Son Usage et Service pendant lesd. Trois années ala fin desquelles led. Sieur vaucour et Sad. Femme Luy laisseront emporter toutes les hardes linges et autres choses quils luy auront fournies Jusques aud. Jour Selon Sa qualité et Mesme deluy en fournir quelques autres en cas quelle en ayt besoin pour quelle soit habillée honestement; Letout a leur discretion et Selon les bons services quelle leur ran-

dra, Car ainsy a esté convenu et accordé, Entre lesd. Parties quia peine de.....dommages et Interests, ont obligé; leurs biens preserver et Subvenir Renonçant et fait et passé audquebec estude dud. No.^{re} apres midy Le Deuxiesme Jour demars, mil Six Cent quatre vingt Treize en preSence du Sieur Charles Rageot et Simon Soumande Cananville Tesmoins demt aud.quebec quy ont avec Lesd.partyes, et nor^e Signé, a la Residence de La d. Fouquereau qui a déclaré ne Scavoir Signer dece enquis,

URBIN FOUQUEREAU

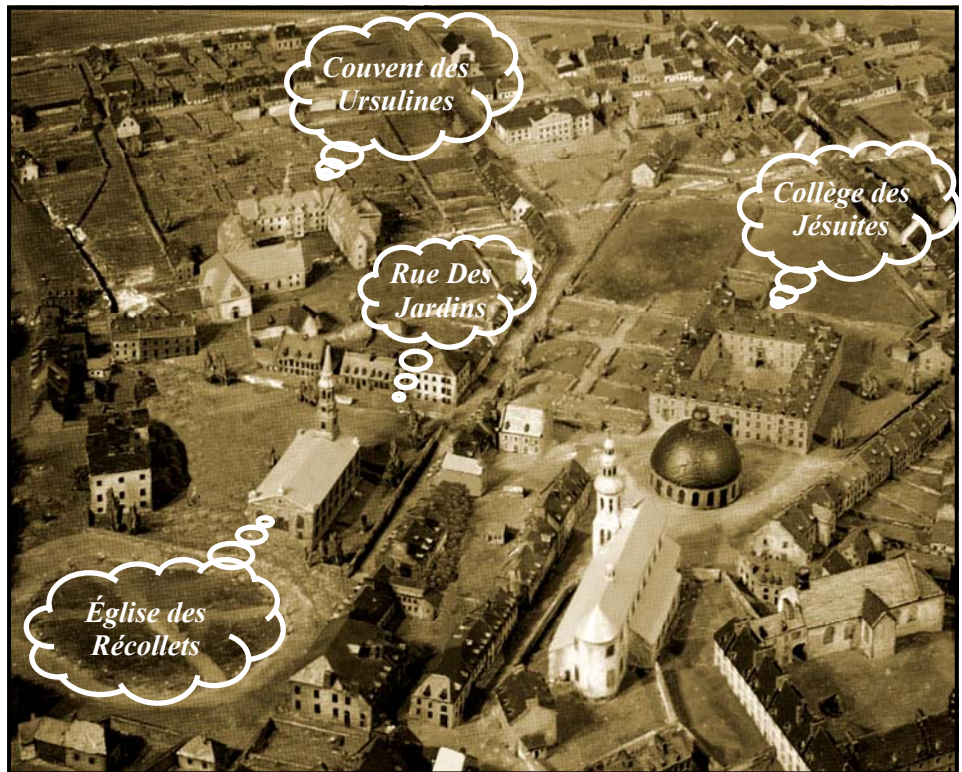
MARIE ANNE MORIN

G RAGEOT (PARAFE)

S. SOUMANDE
CANANVILLE

CHAMBALON

Lorsque Élisabeth-Ursule est engagée comme servante domestique chez les Pinguet de Vaucour en novembre, Marie-Anne Morin a donné naissance à un garçon né le 10 août. Notre Élisabeth-Ursule a probablement prouvé, que même si elle était jeune, elle était responsable et digne de confiance. « a Commencer des le premier novembre dernier ». Cette mention dans le contrat laisse entrevoir une période d'essai de quatre mois. Il faut dire que les servantes sont engagées bien jeunes et il est vrai que plusieurs d'entre elles subissent le « fatal embonpoint » pour ne pas dire qu'elles tombent enceintes. Le contrat d'engagement est signé pour une période de trois années consécutives mais, ce qui étonne, c'est qu'il n'est pas question de gages mais bien de subvenir aux besoins de l'adolescente.



PLAN-RELIEF DE QUÉBEC - Maquette Duberger
Plan élaboré de 1804 à 1806. Depuis le collège des Jésuites, face à la basilique, en montant jusqu'à la rue Saint-Louis, l'Église des Récollets et la petite rue Des Jardins
Photo : Pierre Roberge

HISTOIRE DES SOUCY EN NOUVELLE-FRANCE

LE MÉTIER DE SERVANTE DOMESTIQUE

Le métier de servante domestique est le plus répandu et le plus courant pour la population féminine. Les femmes qui occupent ces fonctions sont le plus souvent jeunes et célibataires. Elles sont nourries, logées, elles peuvent économiser patiemment l'argent qui leur permettra de se marier et de quitter cette condition provisoire. On les appelle aussi « filles de service » puisqu'elles doivent exécuter une multitude de tâches : cuisine et tout ce qui s'y rapporte, ménage... La servante devient comme un membre de la famille qu'elle sert, puisqu'elle est au courant de tout ce qui se passe dans la maisonnée.

Des premiers membres de la famille Pinguet de Vaucour nous savons que l'ancêtre Louis-Henri était à Québec dès 1634 avec femme et trois enfants dont Noël, qui devint propriétaire de vastes étendues de terrains aux environs de Québec. Noël Pinguet épouse Marie-Madeleine Dupont, **sœur de Nicolas Dupont sieur de Neuville**. Le couple, qui avait élu domicile sur la côte Ste-Geneviève, élèvera cinq enfants dont Jacques Pinguet de Vaucour.

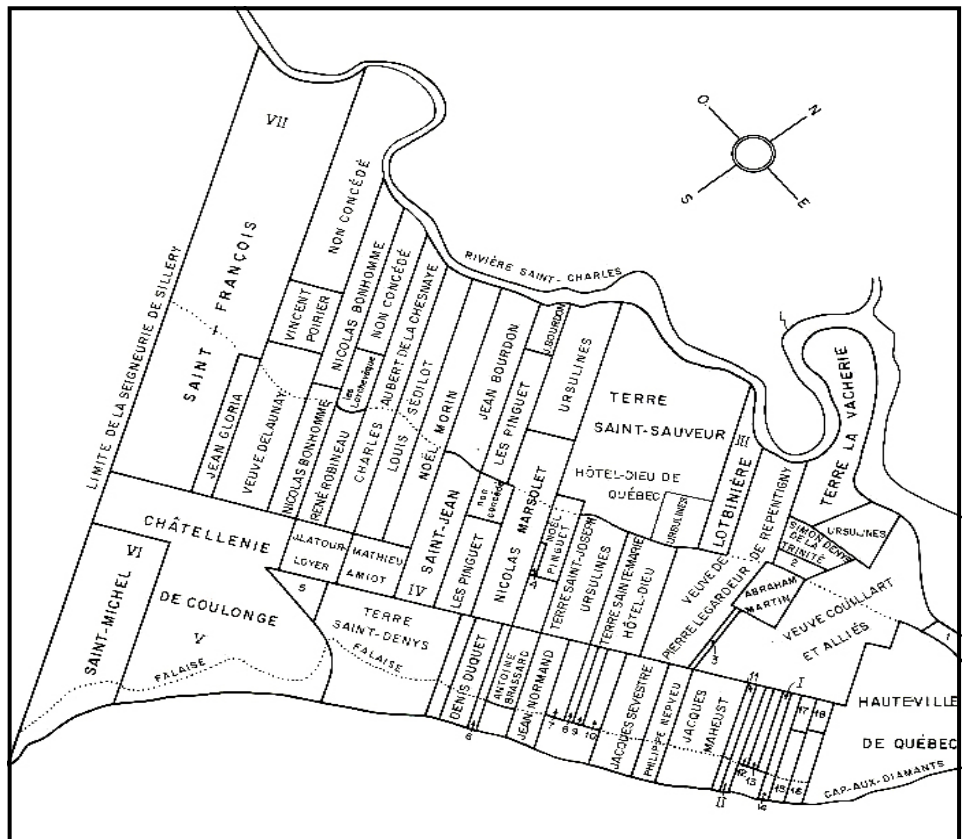
Note : La côte Ste-Geneviève porte aujourd'hui le nom de rue St-Jean et, le coteau Ste-Geneviève c'était la partie de terre qui s'étendait du quartier St-Roch au quartier St-Jean Baptiste.

Jacques Pinguet est l'ancêtre de la lignée des Pinguet en Nouvelle France. De son premier mariage avec Marie-Anne Morin naquirent 10 enfants et de son second mariage avec Marie-Charlotte Huard 12 enfants vinrent au monde.

Ce personnage fut propriétaire de grands terrains dans la banlieue de Québec et à Sainte-Foy. Les Jésuites, propriétaires des seigneuries de Notre-Dame des Anges, St-Gabriel (Ancienne-Lorette et Loretteville) et Sillery le nommèrent juge prévôt de leurs juridictions.

Note : Le gouvernement a donné de vastes étendues de seigneuries aux Jésuites, tout comme aux Ursulines et aux Sœurs Hospitalières vu qu'ils rendaient de nombreux services à la société et avaient besoin de revenus. Les rentes annuelles (cens) payées par les censitaires venaient renflouer les coffres de ces institutions. Durant ces trois années de service qui doivent se terminer le 1^{er} novembre 1695, deux

autres enfants s'ajoutent à la famille Pinguet de Vaucour. Est-ce que Élisabeth-Ursule conserve sa place comme servante domestique jusqu'à son mariage avec Pierre Soucy célébré le 13 janvier 1699 ? Il est plausible de penser que la présence d'Élisabeth-Ursule soit devenue indispensable. Les naissances se suivent d'années en années dans la famille Pinguet dont des jumeaux en 1697. Durant l'année 1698, pas de naissance mais le décès de la jumelle. Probablement que le contrat d'engagement a été renouvelé pour trois autres années consécutives puisque le contrat de mariage entre Élisabeth-Ursule et Pierre Soucy est enregistré au greffe du notaire Jean-neau en date du 26 novembre 1698 et se lit comme suit :



CARTE DE LA BANLIEUE DE QUÉBEC EN 1663
Montrant le fief Saint-Jean appartenant au Sieur Jean Bourdon
Voisin des concessions attribuées à la famille Pinguet
Carte élaborée par Marcel Trudel

HISTOIRE DES SOUCY EN NOUVELLE-FRANCE

LE CONTRAT DE MARIAGE

Furent Present Pierre Sousy Mestre charpantier habitan de La grande ance fils de (deftun) Jean Sousy vivant et Janne Savonet Ses pere et mere pour luy et an son nom dune part; et du consentement de Urbin foucreau demeurant habiten de La caute de neuville et Janne Rossignol Sa femme quil a autorisé pour Leffet des presentes stipullent pr Elizabeth foucreau Leur fille ausy au presente et de son Consentement dautre part Lesquelles partyes de l avis et conseil de leurs parens et amis pour ce assembléz. Scavoir de la part dudit Sousy du Sr francois miville son bauperre de Janne Savonnet Sa merre et de guillaume Sousy (de Robert Morin) et de Jean Lebel Tous frere et beau frere et de la part de la dite foucreau du Sr Estienne Janneau marchand et de Estienne (mot rayé) Bouchard et de pierre Bouchard et de Jean Boucher Ses amis Commun des parties a Este faict Les traites et conventions de mariage qui suivent cest a scavoir; que Ledit sieur Sousy et La dite foucreau se sont promis et promettent prendre par luy et quand (6 mots rayés) Solemniser en face de nottre mere Sainte Eglise catholique et Romaine Le plus tost que faire se pourra et quadvisé sera entre eux et nosdits parents et amis pour estre comme seront uns et Communs en tous bien meuble et conquests et Immeubles Le Jour de leurs benediction nuptialle suivent La Coustume de paris ne seront lesdits futurs Espoux tenus des debtes et hipoteiques Lun de lautre faites et crees avant ledit futur mariage ains sy aucune y a seront payés et acquitées par celui du coste de qui Elle procederont et sur leur bien le dit futur Espoux a doue et doue Laditte future espouse du douerre coutumier.

Le presiput sera de la somme de deux cent Livres a prandre par le survivent desdis futur epoux en deniers conptent ou en meuble sur Les bien de la comunaute suivent Laprisée de Linventaire hors par creïe au choix du survivant et oustre ce lit Garny et Leurs habits hardes Linges et autre ustansille servant a leurs usage respectivement (Et Insy a esté acordé Entre lesdites partyes) fait et passé en la maizon du Sr Estienne Janneau demeurant à la bouteillerie Le vingt six^e novembre mil six cent quatre vingt dix huit En présence desdits amis et parent susnommez qui ont (mot barré) signé des présentes à La rezerve desdits futur et épouse qui ont déclaré ne savoir signe et les dits parre et mere et le dit Lebel et Sousy et lesdits bouchard qui ont tous déclaré ne savoir.

Jen boucher

E. JANNEAU (parafe)

Catherine

Perrot

L'ACTE DE MARIAGE

Le mariage à lieu le 13 janvier 1699 à Rivière-Ouelle.

L'an Mix Six Cent nonante Neuf Ce treizième Janvier après la publication des Bans de mariages, ordinaires, dans l'église paroissiale de Nostre dame de Liesse patronne de Cette paroisse, dentre Pierre Soucy, aagé de vingt six ans fils de deffunt Jean Sousy et de Jeanne Savonet, Ses pere et mere d'une part de cette paroisse et Isabelle Ursule foucrau aagée de dix huit ans fille dhurbain foucrau Jeanne Rosignole Ses pere et mere d'autre part de cette paroisse, ne sestant découvert aucun empichement legitime, Je Prêtre Soussigné et Curé de cette

paroisse ay pris leur mutuel et reciproque concentement par parole de present les ay mariez et leur ay donné ensuite La Benédiction Nuptiale Selon la forme prescrite par l'église en presence de Estienne Bouchard et Rober Morin themoins Requis qui ont déclaré ne Scavoir escrire ny Signer de ce Interpellez Suivant L'ordonnance.

BERNARD DE REQUELEYNE

L'acte de mariage mentionne que la nouvelle épouse est de cette paroisse (église paroissiale de Nostre dame de Liesse). Aucun document ne mentionne le nom d'Elizabeth-Ursule Foucreau entre le 2 mars 1693 (son engagement comme servante domestique) et le 26 novembre 1698 (son contrat de mariage).

Se pourrait-il qu'Élizabeth-Ursule ait vécu chez les Pinguet jusqu'à son contrat de mariage et qu'elle soit allée vivre chez des amis de la famille de Pierre Soucy jusqu'au 13 janvier 1699 ?

Étienne Bouchard et Pierre Boucher sont deux noms associés à Pierre Soucy pour former la première société de pêche aux marsouins. Michel Bouchard est le frère d'Étienne.

L'hospitalité dans les campagnes est légendaire. Il est facile de s'imaginer qu'Élizabeth-Ursule à été accueillie avec tous les honneurs réservés à la future épouse d'un de leurs meilleurs amis.

HISTOIRE DES SOUCY EN NOUVELLE-FRANCE

LA VIE À RIVIÈRE-OUELLE

Le texte publié dans « La Source » en date du mois de mai de 2007, pages 36 à 45, donne la position exacte de la terre où vécurent Pierre Soucy et Élizabéth-Ursule Fouquereau. Cette terre est située dans la Grande Anse dans la seigneurie de la Pocatière. De plus, toutes les personnes présentes lors de l'activité tenue à Rivière-Ouelle en août 2007 ont pu voir et marcher sur cette terre.

L'article suivant, intitulé « les trois métiers de Pierre Soucy » toujours en date du mois de mai 2007, nous donne une bonne idée de la vie menée par le couple SOUCY-FOUQUEREAU.

ANCÊTRE MATERNELLE DE LA LIGNÉE DES SOUCY

De la première génération (Jean Soucy dit La Vigne et Jeanne Savonnet) naquirent Pierre et Guillaume Soucy mais, comme la lignée de Guillaume s'est éteinte à la troisième génération, toutes les familles Soucy se sont perpétuées grâce à cette femme et mère de douze enfants que fut ÉLIZABETH-URSULE FOUQUEREAU DITE URBAIN. Vous trouverez dans le bulletin « La Source » du mois de décembre 2002 la fiche de famille de Pierre et Élizabéth-Ursule.

Leur premier enfant, une fille prénommée Marie-Anne, naquit le 18 janvier 1700. Le douzième enfant, Jean-Baptiste, (dont les informations généalogiques sont manquantes) naît en 1725. Le couple eut 7 filles dont deux décédées en bas âge. Angélique, 6^{ième} enfant du couple, naît le 4 octobre 1710 et meurt le 26 octobre, probablement de rougeole, épidémie qui frappe le pays et cause la mort d'enfants à Québec et dans les environs, Geneviève décède à l'Hôtel-Dieu de Québec le

18 mai 1719, elle a un an moins 5 jours. Cinq garçons dont trois donneront une nombreuse progéniture. Pierre, l'aîné aura neuf enfants, 4 garçons, et 5 filles. Joseph et Marie-Madeleine Mignier dite Lagacé auront 12 enfants dont 8 garçons. Jean-François et Marie-Claire Rousseau, 10 enfants et 8 garçons. L'avant-dernier, Charles-François décède à 31 ans à Fort Duquesne en Ohio, U.S.A. C'est dire que Élizabéth-Ursule a connu la joie d'être grand-mère et de connaître tous ses petits-enfants. Elle décède le 31 décembre 1758 à Rivière-Ouelle à l'âge respectable de 79 ans 4 mois et 9 jours. Grâce à toi, Élizabéth-Ursule, le nom SOUCY s'est perpétué et continuera de se transmettre de génération en génération à travers les âges.

Je n'ai pu m'empêcher, à travers ce récit de la vie de Jeanne Rossignol de penser à l'autre Jeanne, JEANNE SAVONNET, celle que plusieurs généalogistes et historiens ont qualifiée de fille du roi sans aucune preuve à l'appui. Toujours selon les dires, les deux femmes, et plus tard belles-mères, seraient arrivées sur le même bateau et à la même date. (Jeanne Rossignol et sa fille Élizabéth-Ursule Fouquereau dite Urbain Jeanne Savonnet et son fils Pierre Soucy). Comme les recherches concernant le contrat de mariage se sont avérées vaines, se pourrait-il que Jeanne Savonnet et Jean Soucy dit La Vigne se soient mariés avant leur départ de la France pour tenter l'aventure vers un nouveau monde. Cette hypothèse semble de plus en plus évidente.

**Note : Les travaux du réseau routier reliant Québec à Montréal commencent en 1731. Au terme du chantier, en 1737, le Chemin du Roy fait 7,4 mètres de largeur et s'étire sur 280 kilomètres, à travers 37 seigneuries.*

Références :

1. Mémoire de Talon à Colbert, 1670
2. Les filles du roi en Nouvelle-France. Québec, 1972. Sylvio Dumas
3. Les Filles du roi au XVIII^e siècle: orphelines en France, pionnières au Canada. Yves Landry. Montréal, Leméac, 1992.
4. Les Normands au Canada: Jean Bourdon, 1634-1668. Gosselin, Auguste, Évieux, Imprimerie de l'Eure, 1892, p. 5-7
5. Le fief Saint-Jean et le terrier du Saint-Laurent de Marcel Trudel
6. Les transporteurs de nos ancêtres. Viateur Boulet, généalogiste
7. Le terrier de Neuville « 1660-1980 ». Marc Rouleau
8. Contrat de mariage Charles Petit et Jeanne Rossignol. Notaire Becquet.
9. Dictionnaire historique et géographique des paroisses et municipalités de la Province de Québec.
10. Recensement annoté de la Nouvelle-France (1681). Par André Lafontaine
11. Note historiques. Benj. Demers.
12. La famille Pinguet de Vaucour. Pierre-Georges Roy. Lévis 1934.
13. Musée de la Nouvelle-France – Société du Musée canadien des civilisations
14. Le terrier du St-Laurent. Marcel Trudel
15. Les fonctions sociales des femmes dans l'espace public. Fanny Reboul
16. Se soigner au Canada au 17^e et 18^e siècle. Régnald Lessard.
17. Site Internet : Musée de la civilisation, «Il était une fois... des filles venues de France»: http://www.mcq.org/histoire/filles_du_roi/accomp.html

HISTOIRE DES SOUCY EN NOUVELLE-ANGLETERRE

ADELARD L. SOUCY
WOONSOCKET, RHODE ISLAND, USA

RONALD M. BERNARD

Les historiens estiment que jusqu'à 900 000 Canadiens français auraient émigré du Québec vers les États-Unis entre 1840 et 1930. Cet exode dramatique et remarquable a marqué le destin autant du Québec que celui de la région de la Nouvelle-Angleterre à proximité.

L'histoire de Adélard L. SOUCY (1886-1931) représentant à la législature du Rhode Island et maire de la plus française des communautés immigrantes, Woonsocket, est probablement le meilleur exemple du caractère, de l'éthique du travail et de la fierté de ces Néo-américains très particuliers. À la recherche d'une vie meilleure et d'un avenir pour leurs familles, ils étaient prêts à tellement de sacrifices pour y arriver. En même temps, ils étaient déterminés à préserver leur culture et leur dignité.

IMMIGRATION DU QUÉBEC VERS LA NOUVELLE-ANGLETERRE AU 19^e SIÈCLE

À partir de 1840, les cités et villes de la Nouvelle-Angleterre ont commencé à s'industrialiser et à se transformer en moteurs économiques. Le besoin de main-d'œuvre manufacturière était pratiquement illimité. Néanmoins, les Américains d'origine fuyaient ce travail misérable, épuisant, dangereux et malsain. Ces emplois devaient être comblés par des étrangers. Les immigrants irlandais ont commencé à s'y intéresser, mais ont vite abandonné eux aussi. Après la guerre civile, l'industrie textile s'est tournée vers le Québec au Nord où elle y a trouvé une source importante d'ouvriers fiables.

Pendant ce temps, dans les régions rurales du Québec, l'explosion démographique jumelée à une agriculture en perdition, au manque de travail en dehors du secteur agricole, à l'endettement et à l'indifférence du gouvernement et de l'élite, ont entraîné des milliers de personnes dans la pauvreté et le désespoir. Vers 1870, grâce au bon service de transport ferroviaire entre le Québec et les états de la Nouvelle-Angleterre, le nombre d'immigrants est passé de quelques-uns à une horde massive. Attirés par des membres de leur famille et par leurs amis déjà établis, les campagnes et villages se sont vidés de leurs résidents empreints d'espoir d'une vie meilleure dans ce qui était pourtant une Amérique urbaine, étrange et étrangère. Dès 1900, près de 600 000 Québécois avaient fait le voyage, laissant derrière eux leurs fermes ancestrales et des liens sociaux, culturels et religieux très étroits. On estime que près du tiers de la population du Québec a quitté, la plupart de façon permanente. Ce phénomène a été reconnu trop tard comme une catastrophe pour la province, avec des conséquences démographiques encore présentes aujourd'hui.

Des vagues de pauvres Canadiens français se sont installés dans des ghettos surpeuplés dans les principaux centres textiles comme Lewiston, Manchester et Nashua, Lowell, Lawrence, Fall River et Worcester et des douzaines d'autres. Ils ont transformé des communautés Yankee tranquilles en des villes grouillantes de vie. Ils ont aussi apporté avec eux la culture française vibrante du Québec ancrée dans leur forte foi catholique: au moins 250 nouvelles paroisses françaises se sont établies en Nouvelle-Angleterre durant cette période.



ADÉLARD L. SOUCY,
MAIRE DE WOONSOCKET, R.I.

Par la suite, des écoles paroissiales, des dispensaires et des collèges se sont établis. Malgré des semaines de travail de plus de 60 heures pour les adultes et les enfants, dans des conditions pénibles et à des salaires minables – sans parler de la discrimination et des tensions sociales – nos arrière-grand-parents ont contribué à créer les bases de notre économie moderne et de notre style de vie confortable. Je me demande si nous, leurs petits-enfants vivant en Amérique, pouvons vraiment apprécier l'héritage qu'ils nous ont laissé – leurs valeurs familiales, leur éthique du travail, leur auto-suffisance, leurs sacrifices et leur courage. Je me le demande vraiment.

AVIS AU LECTEUR

Cet article a été publié dans sa version originale Anglaise dans La Source, édition 2008. La traduction a été réalisée grâce à l'aimable collaboration de Mme Denise Soucy de Val-des-Monts.

HISTOIRE DES SOUCY EN NOUVELLE-ANGLETERRE

L'ESSOR INDUSTRIEL DE LA VILLE DE WOONSOCKET ET LE RÔLE DE SES CANADIENS-FRANÇAIS

Nulle part ailleurs l'impact de l'immigration en provenance du Québec français n'aura été aussi profond à l'époque et n'est encore évident aujourd'hui que dans la petite ville de Woonsocket au Rhode Island (pop. 43 200), une des premières destinations des immigrants. Avant la Guerre civile américaine, 117 familles « françaises » s'étaient établies dans et autour de ce qui était un regroupement de six centres manufacturiers. Vers 1888, ces villages s'étaient transformés et étaient devenus la ville moderne de Woonsocket.

Chaque destination immigrante de Canadiens français avait tendance à attirer des familles de certaines régions ou paroisses en particulier. Une famille en attirait une autre. Par exemple, dans le cas de Woonsocket, 23 des 117 familles venaient du village de St-Ours. Cette tendance a permis d'alléger les difficultés économiques, émotionnelles et culturelles pour les immigrants par la création de communautés homogènes. Un terme était utilisé pour désigner leur attachement à leur langue, à leurs traditions et à leur culture : *la survivance*. Naturellement, à l'époque les populations locales n'appréciaient pas trop cette auto-ségrégation des Canadiens français. Il en résultait souvent des incompréhensions culturelles et des ressentiments. Vers 1900, les familles canadiennes-françaises représentaient 65% de la population de Woonsocket, ce qui était le pourcentage le plus élevé de toutes les villes industrielles de la Nouvelle-Angleterre.

Woonsocket est rapidement devenu un des plus grands centres de manufactures de textiles aux États-Unis. Le boom a engendré une ville moderne avec tous les services, y compris un système de tramway très efficace, d'excellentes correspondances ferroviaires, une architecture magnifique et des services publics très avancés ainsi que des édifices tels que des bibliothèques et des auditoriums. Mais cela n'a pas duré longtemps. Vers 1920, pendant que d'autres formes d'industries manufacturières continuaient de prospérer, l'industrie du coton, principal pilier de l'économie de la ville, s'est effondrée, signalant le déclin des industries textiles en Nouvelle-Angleterre et la fin de l'immigration des Canadiens-français dans cette région.

ADÉLARD-L. SOUCY, LE FONCTIONNAIRE

La personne la plus admirée à Woonsocket durant cette période de transformation par l'immigration était certainement Adélarde-L. SOUCY. Fils d'immigrants de la paroisse de St-Félix de Valois, Québec, Adélarde SOUCY devint dès son jeune âge un des personnages publics les plus en vue issu de la communauté des Canadiens français. Dans son livre «Débuts de la colonie franco-américaine de Woonsocket, Rhode Island», Marie-Louise Bonier (1867-1927), native de Woonsocket, a publié l'histoire extraordinaire (et la généalogie des familles originales) de la ville et de ses relations avec les Canadiens français qui ont joué un rôle important dans son développement. Elle l'a écrit en français pour la communauté franco-américaine afin de l'aider à comprendre sa contribution et de faire en sorte que les franco-américains soient fiers de leurs accomplissements et de leur nouvelle terre d'accueil.

En 1997, Claire QUINTAL, professeur de français au Collège de l'Assomption et chef de l'Institut français à Worcester, Massachusetts, a traduit et édité tout l'ouvrage en anglais, permettant ainsi aux nouvelles générations de s'intéresser à leur héritage franco-américain. Nous lui sommes redevables de cette contribution.

Louise BONIER a inclus les notes biographiques (1920) suivantes au sujet d'Adélarde Soucy, une personne qu'elle connaissait et admirait assurément. Il a été maire de Woonsocket de 1919 à 1926. Admis au Barreau comme avocat à l'âge de 21 ans, il a aussi été élu à l'Assemblée générale du Rhode Island en 1914 à l'âge remarquable de 28 ans.

«M. Adélarde-L. Soucy est un Franco-Américain en vue et l'un des citoyens les plus éminents de la ville. Chez lui la valeur n'a pas attendu le nombre des années. C'est du reste ce qu'ont pensé ses concitoyens puisque leur volonté l'a élevé à la plus haute dignité municipale en l'élisant maire de Woonsocket à l'automne de 1918. En cette occasion il remporta une victoire éclatante dans tous les districts électoraux. Sa majorité fut de 1285 voix.»

«Il naquit à Manville, R. I., le 28 mai 1886, du mariage de M. Bruno Soucy et de Mlle Olivine Hénault. De bonne heure le jeune Adélarde fit preuve d'une force de conception peu ordinaire chez un enfant. Ses premières années sur les bancs de l'école paroissiale furent aussi marquées par une docilité constante, un ardent amour du travail, une piété déjà convaincue et une intelligence hors de pair. La virilité de son caractère et ses dispositions au commandement lui valurent l'honneur d'être nommé capitaine de

HISTOIRE DES SOUCY EN NOUVELLE-ANGLETERRE

la garde des jeunes zouaves qu'il forma admirablement à la discipline. Aucune célébration n'avait alors lieu sans que l'éclat en fût rehaussé par les évolutions captivantes de ces jeunes garçonnets.»

«Les maîtresses de l'école paroissiale lui reconnaissant une intelligence remarquable et un caractère sérieux, ses parents l'envoyèrent au séminaire de Joliette où il continua à se distinguer dans les études. En juin, 1910, il termina brillamment son cours classique et reçut avec grande distinction les honneurs de l'université Laval, de Québec. Peu après, épuisé par une tenace assiduité au travail il dut renoncer, avec regret, à poursuivre des études plus élevées. Il s'en alla alors au nord ouest canadien pour y refaire sa santé ébranlée.»

«En 1914, il entra à la rédaction du «Canado-Américain», de Manchester, N. H., et s'y fit remarquer par son talent».

«Il revint résider à Woonsocket, en 1914, où il débuta comme gérant du bureau d'affaires de la "Social Realty Co.". La même année il ouvrit un bureau de courtier en immeubles et s'occupa aussi d'assurance et de notariat. Depuis, ses affaires n'ont fait que s'accroître dans des proportions de plus en plus grandes. Aujourd'hui il est l'un des courtiers les plus en vue de la ville.»

«L'intérêt naturel qu'il portait aux affaires publiques et à la classe ouvrière le dirigèrent insensiblement vers la politique. En 1914, il fut élu député au Parlement du Rhode Island. Dès cette première campagne politique tous furent unanimes à reconnaître chez-lui les qualités d'un chef et un penchant naturel à prendre en mains

la défense des faibles et la cause des ouvriers. Il fut réélu député en 1916. Maire, on retrouve chez-lui le même souci de justice pour toutes les classes, mais surtout pour les faibles et pour les ouvriers.»

«La carrière déjà féconde de M. Soucy tient presque du merveilleux. L'avenir semble, néanmoins, lui réserver encore de plus brillants succès.»

«C'est un homme de convictions religieuses profondes, d'honnêteté irréprochable. C'est un travailleur, un "self-made man", un américain ayant une claire vision des destinées de notre pays, un gentilhomme dont tout le monde est fier et qui certainement ne cessera pas d'illustrer notre race et de contribuer à lui attirer pour l'avenir tout le respect qui lui est dû.»

Les extraits qui précèdent ont été écrits en 1920 pendant que SOUCY était dans son premier mandat à la mairie. Il a été réélu plusieurs fois, de sorte qu'il a occupé ces fonctions le plus longtemps que tout autre maire précédent. Quelque temps après 1926, il a développé une grave maladie à la suite de laquelle il est décédé le 14 juillet 1931 alors qu'il n'était âgé que de 45 ans.

Adélarde SOUCY n'était pas seulement un champion pour sa communauté comme personnage public; il a aussi exercé d'autres fonctions publiques à titre de conseiller pour l'Église de St-Louis, de chevalier de l'Ordre papal de Saint-Grégoire et de leader pour des œuvres de charité. On peut imaginer que ce dont il était le plus fier était le moment où il a inauguré le fabuleux Théâtre Stadium en 1926. Il avait usé de tous ses pouvoirs pour offrir ce théâtre à la population de Woonsocket. Restauré de façon ma-

gnifique comme Centre d'arts en 2001, cet édifice demeure un témoin de l'âge d'or de Woonsocket.

Ses funérailles furent grandioses selon le journal *Woonsocket Call*. Des centaines de citoyens ordinaires ainsi que des leaders du monde des affaires et de la communauté ainsi que des leaders religieux et politiques lui ont rendu hommage la veille à sa maison qui était située juste en face de l'église. Toutes les organisations civiles et religieuses ont délégué des représentants. Des membres de sa grande famille provenant de partout en Nouvelle-Angleterre ainsi que de Saint-Hyacinthe, Québec, ont assisté à ses funérailles. Bien qu'il n'ait pas vécu longtemps, SOUCY a accompli tout ce à quoi il tenait, tout en s'attirant l'admiration et le respect de la population. Il était un homme brillant et très talentueux qui a utilisé ses talents et son énergie prodigieuse pour apporter des améliorations à cette ville. Adélarde SOUCY a honoré son héritage canadien-français et on se rappellera de lui longtemps.

Sa famille comptait quatre fils et deux filles et plusieurs d'entre eux ont eu de brillantes carrières à Woonsocket. Tout comme son père, Jean-Paul SOUCY (1921-2000) a été avocat pendant 50 ans et a été maire de Woonsocket pour un mandat (1957-58). Il était aussi très actif auprès des organismes communautaires de Woonsocket. Adélarde Jr. (1917-2003) et Rodrique (v. 1920-2007) ont exploité la compagnie d'assurances Soucy fondée par leur père et qui est maintenant dirigée par son petit-fils David SOUCY. Cette famille Soucy de Woonsocket a transmis avec fierté la tradition du service communautaire et de l'action comme citoyens honorables.

HISTOIRE DES SOUCY EN NOUVELLE-ANGLETERRE

ERNEST W. SOUCY
HARVARD UNIVERSITY FOOTBALL STAR
WAR HERO AND FINANCIER

By RONALD M. BERNARD

SEEKING A BETTER LIFE

Nothing describes the fundamental essence of America better than the simple yet eloquent term, “nation of immigrants.” For almost four centuries millions of people came to America seeking freedom and opportunity, and especially a better life for their children. And for the most part, because of their courage, determination, work ethic and values they succeeded. Where else could poor, undereducated and powerless immigrants establish a new life and live to see their children -- the very next generation -- achieve by merit and not birthright, independence, relative wealth and social prominence? This characteristic remains virtually unique to the United States and it continues to be the country’s most enduring strength.

Up to the mid-19th century, European immigrant groups to America – mainly the English and Germans – tended to assimilate into the vast agricultural sector. The millions who arrived after about 1840, the dawn of the “industrial revolution,” typically settled into the new industrial cities of the Northeast, not the more familiar countryside. These groups were also relatively uneducated and unskilled but a rapidly industrializing, booming America needed factory workers. Fast growing municipalities and the public sector also absorbed many laborers. And although the prospect of a better life for the children of immigrants was real, it was almost always the result of extremely hard physical labor and the support of their own community. For French-Canadians even at the turn of



UNIVERSITY CREW (1914)

H. A. Murray, jr	B. Harwood	C. E. Schall	K. B. G. Parson	E. W. Soucy
	L. S. Chanler	Q. Reynolds (Captain)	W. T. Gardiner	
		L. M. Sargent		

the 20th century, very few from the second generation could hope to enter the established echelons of American society. These remained the preserves of privileged, elite white Anglo-Saxon Protestants (“WASPs”). So when the record reveals an exception, it is always noteworthy.

The story of Ernest William Soucy (1892-1974), son of immigrants from Quebec, is such an exception.

CHARLES SOUCY & ROSE LESIEUR DIT SAWYER

Charles Joseph Soucy, probably born in Montreal, arrived in the U.S. as an infant in 1864, near the end of the American Civil War.¹ His family settled in the Boston area, joining a vibrant and growing French community. In 1888 Charles, 25, took his bride, a girl from his own town of Marlborough, Miss Rose-Malvina LeSieur dit Sawyer, age 20. Rose was also a child of immigrants from Quebec. According to a newspaper article upon the couple’s 50th wedding anniversary in 1938, they were proud to have been married in St. Patrick’s Cathedral in

New York City, the most prominent Catholic church in America to this day.² *Was this curious departure from the custom of marriage in the local French church or at an ancestral parish in Quebec a clue about this particular family’s intention to rapidly integrate into mainline American society? It does seem so.*

Charles and Rose Sawyer Soucy had three sons: Joseph J. (1891), Ernest W. (1892), and Charles P. His brother Joseph, a long-time employee of the venerable Boston Garden arena, died in 1975 in St. Petersburg, Florida. Brother Charles moved to Detroit, Michigan and produced the only grand child of Rose and Charles Sr. (*Unfortunately, we have lost the trail of Charles Jr.--RB.*) Well known residents of Leominster, Mass., Rose and Charles Sr. died in 1947 and 1948 respectively following a 60-year marriage.

But Charles and Rose, as deserving and proud as any set of parents could possibly be, lived to witness the remarkable accomplishments and superb career of their son Ernest W. Soucy.

HISTOIRE DES SOUCY EN NOUVELLE-ANGLETERRE

AN EXCEPTIONAL SON AT BOSTON LATIN

By 1908 the Soucy family had moved to the city of Boston to the Jamaica Plain section. Now a legal resident, Ernest, who apparently showed unusual academic promise, was accepted at the renowned "Boston Public Latin School," the oldest (1635) and still one of the most prestigious schools in the country.^{3,4} At the time even children from established high society Boston families were not assured of a place at Boston Latin. Ernest however, son of French-Canadian immigrants, earned his diploma in 1912 and then was accepted to the even more prestigious Harvard College in nearby Cambridge.

ERNEST GOES TO HARVARD

Founded in 1636 by the colonial Massachusetts legislature, Harvard is the oldest institution of higher learning in the United States. It is considered one of the premier such centers in the world. Part of the "Ivy League" group of top level American colleges, it became the "bastion of a distinctly Protestant elite — the so-called "Boston Brahmin" class — and continued to be so well into the 20th century."⁵ Acceptance of Ernest Soucy in the class of 1916 therefore was an exceptional departure from the rule. However our cousin Ernest impressed the admissions office with his intellect, character and determination. And there was one more thing — great athletic ability.

CANADIAN STYLE FOOTBALL COMES TO AMERICA

Among its many traditions, Harvard University is proud of its prominent role in the history and development of the modern game of American foot-

ball. The game's origins trace to the mid-19th century English game of Rugby. It was introduced by the British Army garrison in Montreal which played a series of games with McGill University.⁶ Soon after the Montreal Football Club was formed. Later the club was known and beloved as the Alouettes.⁷

In the 1860s a variation resembling soccer was emerging among Boston preparatory schools including the Boston Latin School as well as at Harvard. It was known as "The Boston Game." In 1874 McGill arranged to play its game under its rules at Harvard. The game was immediately embraced by the Ivy League. Rugby rules were adopted and the game began to evolve and gain enormous popularity around the country. Although football was played professionally starting in 1892-95, the nation more closely followed spirited collegiate competition. The rivalry between Harvard and Yale universities which started in 1875 was especially intense. Their annual contest each fall was known simply as "The Game." While Harvard's football team is no longer among the country's best as it was a century ago, its contribution to the modern game is indisputable.

AN OUTSTANDING STUDENT-ATHLETE

Ernest's athletic ability and leadership potential were quickly recognized despite his average size (5' 11", 175 pounds). Nevertheless he won positions on the Freshman football *and* crew (rowing or sculling) teams, the two major sports. From 1914-1916 Soucy was a starting varsity football player *and* varsity crew member (1915 team captain). Hundreds of able men competed for spots but few were ultimately chosen for these prestigious



E.W. SOUCY
1916

teams. Even by 1914, Soucy was a star football player. The New York Times featured him in a major story. "Harvard Coaches To Reorganize Team...First Move Made When Soucy Is Shifted from Centre to Right End", read the headlines.⁸ Ernest's significance to the storied 1915 Crew team was apparent in a *Harvard Crimson* headline: "Shake-Up In Second Boat." The article's lead began... "A general shake up of the second boat took place yesterday. Only three out of nine men retained their places including Captain E. W. Soucy."⁹ 1915 was an important year for Harvard boat crews which boasted "one of the best season records in its history." Captain Soucy won his letter "H" in two sports that year. Only four athletes at the university achieved this feat!¹⁰ Harvard's football teams in this period were regular items in the sporting news across the country and Ernest Soucy's roles in the positions of center and right end were widely reported.

In addition to his accomplishments on the sporting fields, Ernest was popular and active in campus life. He ran for student government and was elected by his peers to the student council in 1914 and 1915 and was Vice President of his sophomore class. He graduated in 1916 with a baccalaureat degree. Just imagine how proud his family must have been on that day!

HISTOIRE DES SOUCY EN NOUVELLE-ANGLETERRE

A PROMISING CAREER BEGINS BUT A WAR LOOMS

Harvard's mission is to produce leaders for Society in every field from government to industry to science and medicine. So, in June, 1916 a well prepared Soucy set out to seek his fortune, joining the ranks of notable Harvard graduates to make his mark in the world. Fresh off a distinguished high level athletic experience, Ernest was recruited by fellow Harvard graduate Dr. Paul Withington at the University of Wisconsin as assistant football coach.¹¹ But world events would intrude.

The United States entered the War on April 6, 1917 and a patriotic Soucy enlisted in the US Navy as an ordinary seaman on that very day. He would quickly transfer to the US Army officer corps, was sent in September to fight in France and saw action in five major engagements. He left the service in April, 1919 with the rank of Captain. After the War Soucy remained in Europe attached to the staff of the Allied High Commission for war relief in the Caucasus. In this capacity he saw first hand the tragic effects of war and its misery. The experience would shape his commitment to community service and good citizenship through his life.

In his biography for his class' 25th anniversary in 1941, Ernest wrote about the ensuing period. "It was time to settle down. I chose Boston (hometown) and entered the textile industry and then in 1926 went into stock brokering and banking."¹² He formed Soucy & Co., an investment banking firm servicing the international mining industry. Through the years he served on corporate boards including for the Howard Johnson Co, and was a member of the Board of

governors, Boston Association of Stock Exchange Firms. In 1960 he moved to Miami, Florida as Vice President of a corporate financing firm. Ernest also had an entrepreneurial side. In 1939 together with his friend, the great Tack Hardwick, Harvard's immortal All-American football player, they formed a professional indoor baseball league with teams in eight cities.¹³ Unfortunately, the ambitious venture was overshadowed by the coming World War. Exactly ten years later these best friends were vacationing on the Massachusetts shore. While the two were searching the shallow water for clams, Hardwick suddenly collapsed from a fatal heart attack. This devastating experience for Ernest was reported across the country.¹⁴

Ernest married his sweetheart Maude Darcy (D'Arcy?) in Gloucester, Mass. in 1930. Three years later Maude delivered a baby girl, Margaret, who, sadly, died at birth. In 1941 Ernest would write, "Although we have no children I am very happily married and enjoy all outdoor sports." He maintained his association with his beloved Harvard for example by organizing the banquets at the Harvard Club to honor later football teams in 1929, 1935 and 1940. His 1966 50th class anniversary biography mentions "my deep satisfaction of my work with the Boys Club of America over 40 years."¹⁵ Maude Soucy died that year and Ernest lived quietly in retirement in Florida until his own passing in Key Biscayne in May, 1974 at age 82.

Ernest Soucy's life is a model for success. Child of Quebec immigrants he would not let social status, tradition, discrimination or anything else deter him from making the most of every opportunity. One gets the impression that Ernest, despite his exceptional athletic, intellectual and leadership



E.W. SOUCY
1941

qualities, was nevertheless a humble, down-to-earth person. Ernest Soucy was certainly a credit to his family, the French-Canadian immigrant community in Massachusetts and his country.

References:

1. 1930 US Census, Boston City, Mass.
2. Fitchburg Sentinel, July 13, 1938
3. "Best High Schools 2008" U.S. News & World Report. November 29, 2007.
4. "History of Boston Latin School - oldest public school in America". BLS Web Site.
5. "Harvard University", Wikipedia web site
6. "History of American Football", www.NewsDial.com
7. "Montreal Alouettes and Canadian Football Fans - The Team", www.sectionw.com
8. New York Times, October 21, 1914
9. Harvard Crimson, April 27, 1915
10. *ibid.*, Nov 20, 1915
11. "Soucy Assistant Coach", New York Times, Feb 18, 1916
12. Harvard College Class of 1916, 25th Anniversary Report (1941), p.550
13. "Pro League Formed in Indoor Baseball", New York Times, Nov 13, 1939
14. "Hardwick, Former Harvard Athlete Dies Suddenly", Associated Press, June 27, 1949
15. Harvard College Class of 1916, 50th Anniversary Report (1966), p.437

GÉNÉALOGIE DES SOUCY DU BAS-SAINT-LAURENT



FICHE DE FAMILLE

CHARLES-FRANÇOIS SOUCY & MARIE ANGÉLIQUE LIZOT (FILS DE PIERRE SOUCY ET D'ÉLIZABETH URSULE FOUQUEREAU DITE URBAIN)

RECHERCHES GÉNÉALOGIQUES : ALAIN L. SOUCY ET MARCEL VALLÉE

Époux : **CHARLES-FRANÇOIS SOUCY**

Naissance : 1721/10/ Ste-Anne-du-Sud (La Pocatière), Québec, Canada

Baptême : 1721/10/09 Ste-Anne-du-Sud (La Pocatière), Québec, Canada

Parrain : «*Pierre Soucy*», frère de l'enfant

Marraine : «*Marie Migné*»

Décès : 1753/09/— Fort-de-la-Presqu'île, Pennsylvanie, États-Unis

Ce fort était situé sur la rive Est du Lac Érié à l'emplacement actuel de la ville d'Erie en Pennsylvanie.

Le 1er février 1753, Charles Deschamps de Boishébert, petit-fils du premier seigneur de Rivière-Ouelle, parti de Montréal avec 250 hommes pour aller fortifier la vallée de l'Ohio. Il est probable que Charles-François faisait partie de cette expédition hivernale.

Sépulture : 1753/09/20 Fort-de-la-Presqu'île, Québec, Canada

Le registre du fort pour l'année 1753 ne renferme qu'une succession ininterrompue d'actes de sépultures de soldats et de miliciens français morts de surmenage, de fièvre et de malnutrition durant la construction du fort. Le prêtre missionnaire Récollet F. Gabriel Anheuser a inhumé 34 hommes entre le 7 juillet 1753 et le 29 octobre 1753 dont Charles-François Soucy, Jean-Bte Morin et Joseph Ouellette, tous de Ste-Anne.

Mariage : 1745 (d'après Tanguay)

Cette affirmation de Tanguay n'a pas pu être confirmée

Conjointe : **Marie Angélique Lizot**

: (fille de Joseph Lizotte & Marie française Dancosse)

Naissance : 1732/02/22 Ste-Anne de la Pocatière, Québec, Canada

Marie Angélique Lizotte épouse Augustin Roy dit Desjardins Lauzier

Le 12 novembre 1753 à Ste-Anne de La Pocatière, soit 1 mois et 22 jours suivant le décès de Charles-François Soucy.

1^{er} Enfant : **GERMAIN SOUCY «SOUSSIS»**

Naissance : Date et lieu Inconnus

Baptême : Date et lieu Inconnus

Décès : Date et lieu à confirmer

Sépulture : Date et lieu à confirmer

Mariage : 1767/02/16 St-Louis de Kamouraska, Québec, Canada

Conjointe : **Marie Jeanne Anne Dionne dite Sansoucy,**

veuve de feu Jean-Baptiste Paradis Devidepoche

: (Jean-Baptiste Dionne dit Sansoucy & Marie Madeleine Michaud)

Naissance : 1729/06/05 St-Louis de Kamouraska, Québec, Canada

Baptême : 1729/06/___ St-Louis de Kamouraska, Québec, Canada

Décès : circa 1767/09/21 St-Louis de Kamouraska, Québec, Canada

Sépulture : 1767/09/21 St-Louis de Kamouraska, Québec, Canada

GÉNÉALOGIE DES SOUCY DU BAS-SAINT-LAURENT



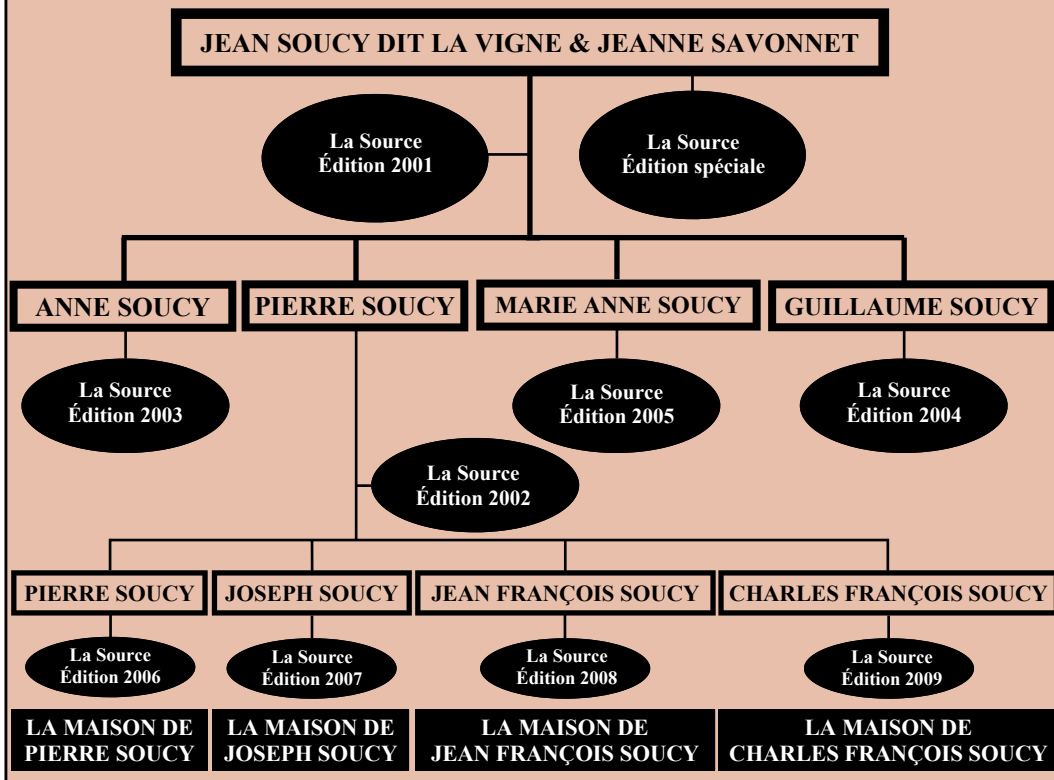
Note #1: Une lignée interrompue

L'acte de mariage de Charles-François Soucy et de Marie Angélique Lizot n'a pas été retrouvé cependant que le couple a engendré un fils connu sous le nom de Germain Soucy dont l'acte de baptême est aussi demeuré introuvable. Nous pensons en première hypothèse que le mariage de Charles-François et de Marie Angélique ne fut jamais célébré. Dès lors que cette hypothèse serait fondée, l'enfant serait né hors mariage. Le mariage de Marie-Angélique Lizot avec Augustin Roy dit Desjardins Lauzier célébré tout juste 53 jours après l'inhumation de Charles-François sur les rives du lac Érié dans l'actuelle Pennsylvanie tend à appuyer la première hypothèse. En effet, la nouvelle du décès de Charles-François ne serait pas parvenu aussi rapidement dans le Bas-Saint-Laurent et ce, d'autant que la veuve éplorée aurait certainement respecté une période convenable de veuvage. Il semble au contraire que Charles-François se soit engagé dans cette expédition destinée à construire le fort de la Presqu'île et ce, sans égard pour la mère de son enfant qui aura profité de l'absence de l'intrépide milicien pour épouser un fils de bonne famille, arrière-petit-fils du seigneur Pierre Boucher de Boucherville et de Marie Jeanne Crevier. Quant à son fils Germain Soucy, il aura épousé une veuve de 37 ans qui perdra la vie tout juste sept mois après le mariage. Le couple Dionne dit Sansoucy - Soucy demeura donc sans postérité. Puisqu'il n'y a pas de trace d'un remariage de Germain Soucy, il se pourrait bien que la descendance de Charles-François Soucy fut ainsi interrompue. Quant à Germain Soucy, nous ne savons pas ce qu'il est devenu.

Sources:

Archives Nationales du Québec à Montréal, Registres des baptêmes, mariages et sépultures Jetté, René, « Dictionnaire généalogique des familles du Québec, des origines à 1730 », Les Presse de l'Université de Montréal.

Desjardins Bertrand-PRDH, «Dictionnaire généalogique du Québec ancien des origines à 1765», Gaëtan Morin, Éditeur.



GÉNÉALOGIE DES SOUCY DE HAUTE-NORMANDIE

DESCENDANCE DE FRANÇOIS SOUCY (1.0) ET DE MARIE DE DANNE

UN COUPLE ANCÊSTRAL EN HAUTE-NORMANDIE

PAR ALAIN L. SOUCY

COLLABORATEURS EN NORMANDIE: GÉRALDINE LEFEBVRE, PIERRE CANAL, CHRISTIAN MICHEL ET PIERRE ANCEL

SOMMAIRE DE LA DESCENDANCE PUBLIÉE EN 2008

1.1 Jean SOUSY

Premier mariage avec Anne **PARMENTIER** célébré à Barville, le 30 juin 1669

Deuxième mariage avec Catherine **LEBOURC** célébré à Barville, le 24 avril 1673

1.2 Adrien SOUCY & Marie HERON, mariage célébré à Bosville, le 18 janvier 1671

1.2.1 Guillaume SOUCY & Marie Madeleine OURSEL, Hautot le Vatoie, le 5 juin 1702

1.2.1.1 Jean Guillaume SOUCY

Premier mariage avec Susanne **DUSSAUSSE** à Beuzeville la Guérard, le 24 mai 1734.

Deuxième mariage avec Marie **RABBY (Rabi)** à Beuzeville la Guérard, le 24 novembre 1739

1.2.1.1.1 **Jacques Louis SOUCY** & Marie **LAVENU**, Beuzeville la Guérard, le 29 juillet 1788

1.2.1.1.2 **Jacques SOUCY** & Marie Marguerite **LEBRETON**

Mariage célébré à Fontaine sous Préaux, le 3 octobre 1775

1.2.1.1.3 **Adrien SOUCY** & Marie Angélique Rose **BARETTE**, Autretot, le 16 août 1774

1.2.2 Jean SOUCY & Marie ROGER, Beuzeville la Guérard, le 22 novembre 1705

1.2.2.1 **Adrien SOUCY**, né à Ourville en Caux, le vendredi 5 novembre 1706. Décédé à Barville, le jeudi 16 avril 1739

1.2.2.2 **Marie Madeleine SOUCY** & Jean **PESQUET**, Manneville Es Plains, le 30 janvier 1731

1.2.2.3 **Michel SOUCY** & Catherine **JOUETTE**, Bertheauville, le 26 février 1737

1.2.2.3.1 **Adrien SOUCY** & Marie Rose **DUBEC**, Crosville sur Durdent, le 19 février 1787

1.2.2.3.1.1 **Marie Rose Reine SOUCY** &

1er mariage avec Pierre Félix Aimable **NEVEU** à Crosville sur Durdent, le 25 janvier 1820

2e mariage avec Pierre Adrien **GAILLARD** à Ocqueville, le 14 mai 1829

1.2.2.3.1.2 **Marie Louise SOUCY**

1.2.2.3.1.3 **Adélaïde Sophie SOUCY** & Jean Parfait **REQUIER**

Mariage célébré à Beuzeville la Guérard, le 18 juin 1828

1.2.2.3.1.4 **Rose Pélagie SOUCY** & Pierre Léon **POISSON**

Mariage célébré à Crosville sur Durdent, le 6 février 1823

1.2.2.3.1.5 **Adrien Louis Isidore SOUCY**

1.2.2.3.1.6 **Rose Ursule SOUCY**

1.2.2.3.2 **Jean Michel SOUCY**

1.2.2.3.3 **Marie Catherine SOUCY** & Laurent Martin **RIOUT**

Mariage célébré à Beuzeville la Guérard, le 26 novembre 1770

1.2.2.4 **Isaac SOUCY** & Catherine **DUPARC**, Mariage célébré à Bénardville, le 5 mars 1737

1.2.2.4.1 **Isaac SOUCY**

Premier mariage avec Marie Anne **JOUANNE** à Bénarville, le 4 novembre 1765

Deuxième mariage avec Marie Madeleine Rose **TESNIÈRE** à Bénarville, le 27 juin 1797

Troisième mariage avec Anne Catherine **DULOT** à Bénarville, le 14 juillet 1807

1.2.2.4.2 **Thomas SOUCY**

Premier mariage avec Marguerite Catherine **RIGOULT** à Bénarville, le 21 nov. 1763

Deuxième mariage avec Marie Geneviève **FILLASTRE** à Bénarville, le 17 janvier 1786

1.2.2.4.3 **Adrien Julien SOUCY** & Marie Anne **DUBOSC**, Vilmesnil, le 6 février 1770

1.2.2.4.3.1 **Marie Anne Angélique SOUCY** & Jean Baptiste **Campion**

Mariage célébré à Auberville la Renault, le 10 février 1801

1.2.2.4.3.2 **Marie Jeanne Catherine SOUCY** & Antoine Aug. **Boivin**

Mariage célébré à Bénarville, le 12 septembre 1803

SUITE DE LA DESCENDANCE PUBLIÉE EN 2008

1.2.2.5 **Jean Pierre dit Jean SOUCY**, né à Ourville en Caux, le samedi, 7 octobre 1713

Parrain: Jean Soucy, Marraine: Marguerite Binet

Journalier à Ourville au jour du mariage de son fils Pierre-Toussaint, le 17 mai 1779

Jean Pierre SOUCY décède à Ourville en Caux, le vendredi, 26 février 1779 à l'âge de 65 ans

• Époux de Marie Anne **DUFOUR**

Fille légitime de Adrien DUFOUR et de Catherine PETIT

Mariage célébré à Ourville en Caux, le 14 février 1746

Marie Anne DUFOUR est décédée à Ourville en Caux, le 6 janvier 1771

1.2.2.5.1 **Jean François SOUCY**, né à Ourville en Caux, le lundi, 5 décembre 1746

Parrain: François Soucy, journalier. Marraine: Marie-Magdeleine Dufour

1.2.2.5.2 **Jean Jacques SOUCY**, né à Ourville en Caux, le samedi, 8 juin 1748

Jean-Jacques, journalier, décède à Grainville-la-Teinturière, le 21 juillet 1778

• Époux de Marie Marguerite **RUETTE**

Fille légitime de Étienne RUETTE et de Marie Marguerite Gueroult

Mariage célébré à Grainville-la-Teinturière, le mardi, 13 juillet 1775

1.2.2.5.2.1 **Marie Anne Marguerite SOUCY**

• Épouse de François Simon **DELAST**

Fils légitime de Nicolas DELAST et de Marie Anne Caron

Mariage célébré à Grainville-la-Teinturière, le 8 Pluviôse an XIII (28.01.1805)

1.2.2.5.3 **Marie Madeleine SOUCY**, née à Ourville en Caux, le samedi, 12 juillet 1749

Marie Madeleine SOUCY est décédée à Ourville en Caux, le lundi, 3 décembre 1753

1.2.2.5.4 **Adrien Charles SOUCY**, né à Ourville en Caux, le mercredi, 27 janvier 1751

• Époux de Marie Madeleine **LEFEBVRE**

Fille légitime de Jean Baptiste LEFEBVRE et de Marie Desmeillers

Mariage célébré à Riville, le samedi, 17 juillet 1779

1.2.2.5.4.1 **Charles Auguste SOUCY**, né à Riville, le samedi, 6 juin 1780

Charles Auguste SOUCY est décédé à Riville, le 7 août 1783

1.2.2.5.4.2 **Marie Suzanne Françoise SOUCY**, née à Riville, le 11 août 1783

1.2.2.5.4.3 **Marie Flore SOUCY**, née à Riville, le 15 mai 1789

1.2.2.5.4.4 **Marie Rose Madeleine SOUCY**, née à Riville, le mardi, 21 Brumaire, an III (11.11.1794)

1.2.2.5.4.5 **Pierre Adrien Nicolas SOUCY**, né à Riville, le vendredi, 3 Thermidor, an V (21.07.1797)

1.2.2.5.5 **Michel Augustin SOUCY**, né à Ourville en Caux, le mardi, 10 décembre 1754

• Époux de Marie Anne Rose **COUSIN**, fille de Charles Nicolas COUSIN et de Marie Barbe DEHAIS

Mariage célébré à Bennetot, le lundi, 8 octobre 1787

1.2.2.5.5.1 **Michel Félix SOUCY**, né à Bennetot après 1787

Époux de Marie Françoise Sophie **DESCURES**

Fille légitime de Jean Benoît DESCURES et de Marie Marthe TERPIN

Mariage célébré à Bennetot, le jeudi, 19 janvier 1815

1.2.2.5.6 **Pierre Toussaint SOUCY**, né à Riville, le dimanche 31 octobre 1756, veille de la Toussaint

Pierre Toussaint est dit fils mineur et journalier à Ourville au jour de son mariage, le 17 mai 1779

Décédé à Riville, le lundi, 9 Ventôse an XI (28 février 1803) à l'âge de 46 ans et 3 mois

• Époux de Marie Catherine Élizabeth **DESAUTEZ dite PETIT**

Fille légitime de Charles PETIT et de Madeleine DESAUTEZ

«...née (à Riville) le 25 février 1756 des œuvres de Charles Petit et de madeleine Desautez...»

Marie Catherine Élizabeth DESAUTEZ exerce le métier de fileuse à Riville en 1814 et 1822

Mariage célébré à Riville, le lundi, 17 mai 1779

SUITE DE LA DESCENDANCE PUBLIÉE EN 2008

- 1.2.2.5.6 Pierre Toussaint **SOUCY** & Marie Catherine Élizabeth **DESAUTEZ dite PETIT**,
Mariage célébré à Riville, le lundi, 17 mai 1779
- 1.2.2.5.6.1 **Marie Catherine Françoise SOUCY**,
Marie Catherine Françoise est née à Riville, le 13 avril 1780
Marie Catherine Françoise, fileuse, est décédée à Normanville, le 21 juin 1849
- Épouse de Nicolas Louis **DUCHEMIN**
Nicolas Louis **DUCHEMIN** est né à Bielleville, le 25 mai 1780
Fils de Louis **DUCHEMIN** et de Marie Anne **LEBER**
Décédé à Normanville, le 20 mars 1827 à l'âge de 46 ans, 9 mois
Mariage célébré à Riville, le 7 juin 1810
- 1.2.2.5.6.1.1 Louis Séverin **DUCHEMIN**, née à Normanville, le 10 février 1814
- 1.2.2.5.6.2 **Pierre Denis SOUCY**, né à Riville, le mercredi, 13 février 1782
Pierre Denis Soucy exercera le métier de domestique à Riville en 1803
Pierre Denis Soucy exercera le métier de journalier à Riville en 1814
- Époux en premières noces de Prudence Victoire **PETIT**
Fille légitime de Jean Baptiste **PETIT** et de Anne Élizabeth **GROULT**
Mariage célébré à Riville, le jeudi, 17 février 1814
 - Époux en secondes noces de Marie Marguerite **LEPAPE**
Fille légitime de Jacques Philippe **LEPAPE** et de Marguerite Eulalie **CHAPELLE**
Mariage célébré à Normanville, le lundi, 25 novembre 1816
- 1.2.2.5.6.3 **Jean Bernard Cyprien SOUCY**, né à Riville le dimanche, 15 septembre 1783
Domestique à Riville au jour du décès de son père, le 28 février 1803
Jean Bernard Soucy est témoin du décès de son père le 28 février 1803
Décédé à Riville, le jeudi, 19 mars 1818 à l'âge déclaré de 34 ans environ (34 ans, 6 mois)
- Époux de Rose Geneviève **DUHAMEL**
Fille légitime de Jean **DUHAMEL** et de Geneviève **LEROY**
Mariage célébré à Riville, le samedi, 8 février 1812
- 1.2.2.5.6.3.1 **Delphine Séraphine SOUCY**, née à Riville, le lundi, 3 octobre 1814
- 1.2.2.5.6.4 **Pierre Barthélémy SOUCY**, né à Riville le dimanche, 23 août 1786
- 1.2.2.5.6.5 **Michel Jérôme SOUCY**, né à Riville le mercredi, 2 juillet 1788
- 1.2.2.5.6.6 **Pierre François SOUCY**, né à Riville le dimanche, 15 mai 1789
- 1.2.2.5.6.7 **Pierre François SOUCY**, né à Riville le vendredi, 8 juillet 1791
- 1.2.2.5.6.8 **Marie Françoise SOUCY**, née à Riville le jeudi, 10 Prairial, An II (29 mai 1794)
- 1.2.2.5.6.9 **Marie Élizabeth Ursule SOUCY**, né à Riville le jeudi, 18 Messidor, An V (06.07.1797)
- 1.2.2.5.6.10 **Baptiste Frédéric SOUCY**, né à Riville, le samedi, 25 Brumaire, An VIII (16.11.1799)
Il voit le jour une semaine après le coup d'état de Napoléon et la fin de la Révolution.
Journalier (il loue son travail à la journée, sans place fixe) le 18 février 1822.
- Époux de Marie Rose **PIEDNOËL**
Fille légitime de Pierre Léger **PIEDNOËL** et de Françoise **ROBERT**
Marie Rose est dite «Tisserenne» (Tisserande) domiciliée à Normanville
Marie Rose est née à Saint-Pierre Lavis. Âge déclaré au mariage: 24 ans, majeure
Mariage célébré à Riville, le lundi, 18 février 1822
- 1.2.2.5.7 **Une anonyme SOUCY**, née à Ourville en Caux, le 25 février 1763
Ondoyée à la naissance et décédée à Ourville en Caux, le 25 février 1763

SUITE DE LA DESCENDANCE PUBLIÉE EN 2008

- 1.2.2.6 **François SOUCY**, né à Ourville en Caux, le jeudi, 1er octobre 1716
Parrain: François Cotard, Marraine: Marie-Anne Lesueur
• Époux de Marie **AUTIN**, fille de Nicolas AUTIN et de Anne DELAROCHE
Mariage célébré à Eletot, le samedi, 5 août 1747
- 1.2.2.7 **Marie SOUCY**, née à Ourville en Caux, le dimanche, 22 novembre 1722
Parrain: Jean Michel, Marraine: Marie Soret
Décédée à Ourville en Caux, le mardi, 20 août 1743 à l'âge de 20 ans.
• Épouse de Michel **PANNEL**
Fils légitime de Robert PANNEL et de Marie LCAVELIER
Mariage célébré à Ourville en Caux, le lundi, 8 octobre 1742
- 1.2.2.8 **Adrien SOUCY**, né à Ourville en Caux, le lundi, 17 décembre 1725
Parrain: Adrien SOUCY, Marraine: Marie Magdeleine SOUCY
Cultivateur et laboureur à Riville en 1792
Décédé à Ourville en Caux, le samedi, 27 Pluviôse an XIII de la République (16 février 1805)
Âge déclaré au décès: 80 ans. Âge véritable au décès: 79 ans.
• Époux de Marie Françoise **BELLETT**, fille légitime de Jean BELLET et de Françoise BOUGON
Mariage célébré à Ourville en Caux, le lundi, 5 juillet 1751
Marie Françoise BELLET décède le 10 mars 1809
- 1.2.2.8.1 **Adrien Paul SOUCY**
Décédé à Ourville en Caux, le 3 février 1767
- 1.2.2.8.2 **Françoise Marie Anne SOUCY**, née à Ourville en Caux, le mardi, 25 avril 1752
Parrain: Jean BELLET, toilier. Marraine: Marie Anne DEMEILLERS
- 1.2.2.8.3 **Marie Françoise SOUCY**, née à Ourville en Caux, le samedi, 6 avril 1754
Parrain: Pierre SOUCY, domestique. Marraine: Françoise BANSE
Décédée à Ourville en Caux, le lundi, 15 avril 1754 âgée de moins d'un an
- 1.2.2.8.4 **Marie Françoise SOUCY**, née à Bertreville, le dimanche, 9 février 1755
- 1.2.2.8.5 **Charles Adrien SOUCY**, né à Bertreville, le dimanche, 18 juillet 1756
- 1.2.2.8.6 **Marie Françoise SOUCY**, née à Bertreville, le vendredi, 3 août 1759
• Épouse de Noël François **CRESSONNOIS**
Fils légitime de Noël CRESSONNOIS et de Marguerite PAIMPARAY
Noël François CRESSONNOIS est cultivateur mais aussi toilier à Gerponville en 1809
Mariage célébré à Riville, le lundi, 7 novembre 1785
- 1.2.2.8.6.1 Marguerite Françoise CRESSONNOIS, née à Gerponville, le lundi, 4 mars 1793
- 1.2.2.8.7 **Pierre Adrien SOUCY**, né à Ourville en Caux, le mardi, 6 avril 1762
Parrain: Pierre Bellet, Marraine: Marianne Guérout
- 1.2.2.8.8 **Jean Michel SOUCY**, né à Ourville en Caux, le mercredi, 12 décembre 1764
Parrain: Jean-Michel SOUCY. Marraine: Marie Madeleine Tanney
Jean Michel Soucy est dit cultivateur et âgé de 38 ans au jour du décès de son père, le 16.02.1805
• Époux de Marie Madeleine Victoire **TERNON**
Fille légitime de Nicolas TERNON et de Marie Madeleine LEBERTOIS
Mariage célèbre à Riville, le lundi, 23 janvier 1792

A SUIVRE

REMERCIEMENTS

La collecte à distance des renseignements généalogiques concernant ce groupe familial s'est étalée sur huit ans. Cette compilation est le fait d'une longue recherche effectuée dans les Archives de la Haute-Normandie par des généalogistes Normands, précieux et patients correspondants, qui ont nourri ma passion pour la découverte et mon ambition de remonter aux origines les plus lointaines de notre famille. La volumineuse correspondance échangée, les documents d'Archives et les analyses de textes partagées sont conservés précieusement comme des trésors de notre histoire. Si vous lisez ces lignes et que vous possédez des informations complémentaires ou contradictoires, nous serons heureux d'échanger avec vous sur le sujet. En mon nom, et au nom de tous les Soucy d'Amérique, nous vous disons merci pour votre précieuse collaboration. alain.soucy@videotron.ca

HISTOIRE DES SOUCY DE BASSE-NORMANDIE

LES SOUCY AU PAYS DU BESSIN

REDEVANCE DE RENTE FONCIÈRE BAYEUX, LE 17 DÉCEMBRE 1611

(PAR ALAIN L. SOUCY)

Dans les premières pages de ce bulletin, nous vous faisons part des plus récentes découvertes effectuées dans les registres de l'ancienne paroisse de Saint-Ouen d'Hérils et dans les archives judiciaires du bailliage et vicomté de Bayeux. Ces découvertes avaient un lien en commun, ledit maître Jean Soucy, curé d'Argouges, aussi qualifié de «Vénérable et discrète personne». Ce curé d'Argouges est décédé le 2 août 1657 à l'âge déclaré d'environ 75 ans. Nous ne savons pas durant combien d'années Jean Soucy exerça les fonctions curiales dans la paroisse d'Argouges mais nous savons qu'il était le seul décimateur de la paroisse. Dès lors qu'il avait le bénéfice de la dîme levée sur la paroisse, il devait aussi participer en retour aux frais d'entretien de la paroisse. Jean Soucy dû être une figure importante en ce lieu et certainement un personnage en vue dans le giron de la seigneuresse des lieux, Madeleine de Choisy, veuve de Louis LeFevre, qui possédait le domaine d'Argouges depuis son rachat en 1632.

Selon toutes apparences, dans la paroisse d'Argouges, on héritait de la cure dans la famille Soucy, comme d'autres héritent de la terre. S'agit-il d'une chasse gardée ? Il est permis de le croire car les seigneurs d'Argouges, dont le manoir s'imposait devant l'église hors les murs, avaient le droit de patronage à la cure de la paroisse d'Argouges. Si nous savons par son acte de sépulture que maître Jean Soucy fut curé d'Argouges en 1657, nous savons qu'avant lui, au début du même siècle, la cure d'Argou-



MANOIR D'ARGOUGES À VAUX-SUR-AURE
PHOTO: ALAIN L. SOUCY (21.05.2005)

ges relevait de la famille Soucy alors que maître Jacques Soucy en assumait la charge. Si maîtres Jacques et Jean Soucy ont été des personnages influents en leur temps, ils s'imposent encore à notre époque en nous inspirant ces pages d'histoire qui nous ramènent aussi loin qu'au XVII^e siècle. Voici en effet qu'une nouvelle découverte vient d'être faite dans le notariat de Bayeux qui met en scène Maître Jacques Soucy, curé d'Argouges, aussi qualifié de vénérable personne tout comme son successeur maître Jean Soucy. La découverte concerne une reconnaissance de rente foncière entre les héritiers du bien légué par Jacques Soucy, l'ancêtre primitif de la lignée des Soucy d'Hérils. Le document porte la date du samedi, 17 décembre 1611. Bien plus qu'un acte faisant état de l'obligation des bailleurs et rappelant les origines lointaines de la redevance foncière, le document lève le voile sur le portrait généalogique des Soucy d'Hérils.

On y apprend que maître Jacques Soucy était le fils de feu Jacques Soucy son père. On y apprend également que maître Jacques Soucy avait deux frères, tous deux décédés à la fin de l'année 1611. Il s'agit nommément de feu François Soucy et de feu maître Jean Soucy. Puisque ce dernier est dit décédé en 1611, il ne peut pas être confondu avec le futur curé d'Argouges son homonyme dans le nom et dans le titre.

Le document fait donc mention de Jacques Soucy le patriarche de la famille, décédé semble-t-il depuis peu, et de ses trois fils; Jacques, François et Jean. Il est aussi question d'une fille dont on tait le nom sinon celui de son mari. Mais seul le premier des fils est héritier en sa partie si ce n'est par ailleurs, d'Estienne Soucy, le fils de feu François et donc le neveu de maître Jacques Soucy qui sont dès lors les seuls héritiers chargés d'exécuter la rente foncière après décès de Jacques Soucy.

HISTOIRE DES SOUCY DE BASSE-NORMANDIE

En somme, à cette époque qui nous ramène au début du 17^e siècle (1611), il y avait au moins trois Jean Soulcly dans les villages voisins de Vaux-sur-Aure et Les Hérils. On n'y comptait pourtant que quelques feux. Au 18^e siècle, la paroisse d'Argouges n'avait que six feux, l'endroit étant tout en prairie au pied du mont d'Escures.

Dans ces lieux faiblement habités, il y eu d'abord maître Jean Soulcly, fils de Jacques, le premier comme le second étant décédés avant 1611. Il y aura ensuite un second Jean Soulcly, un homonyme du premier, futur curé d'Argouges, qu'on désignera pareillement sous le titre de maître Jean Soulcly. Le second est âgé d'environ 29 ans en 1611 selon la déclaration de décès datant de 1657. Mais il y eu aussi un troisième Jean Soulcly, celui-là habitant Les Hérils et doué d'une très élégante signature. Il signe d'ailleurs plusieurs actes du registre paroissial des Hérils dans la période du premier registre comprise entre 1652 et 1707 (*Sous-série 2Mi EC aux Archives du Calvados*). Ce registre ne contient pas que des actes de BMS. En effet, il signe plusieurs procès-verbaux d'assemblées de paroissiens convoquées par le curé Jacques Fromond à l'issu des messes dominicales aux fins de définir le rôle de la taille (impôts). La signature de ce troisième Jean Soulcly est si présente dans les registres de Les Hérils qu'on l'eu cru prêtre curé des Hérils mais il n'en est rien. Si le curé d'Argouges, son homonyme, fut inhumé dans l'église d'Hérils après son décès survenu le 2 août 1657, la signature du troisième Jean Soulcly persiste dans les actes d'Hérils au-delà de 1657. Ainsi, au tournant de l'année 1657-1658, il ne reste plus qu'un seul des trois Jean Soulcly et celui-là est un chef de famille habitant Les Hérils. Fils d'Estienne, il a épousé Jacqueline Herbeline. Voir: «Tenement de Jean Soucly au terroir de Maisons - 26 décembre 1663», La Source, édition d'avril 2006, Pages 25 à 33.



VUE DU MANOIR D'ARGOUGES À VAUX-SUR-AURE
PAR FRANÇOIS-ADOLPHE MAUGENDRE (1809-1895)
MUSÉE BARON GÉRARD
BAYEUX, CALVADOS (14)

HISTOIRE DES SOUCY DE BASSE-NORMANDIE

REDEVANCE DE RENTE FONCIÈRE
PAR MAÎTRE JACQUES SOULCY, CURÉ D'ARGOUGES SOUS BAYEUX
ET PAR ESTIENNE SOULCY, SON NEVEU, FILS DE FEU FRANÇOIS SOULCY
ENVERS JACQUES VALLÉE DU SAMENDI 17 DÉCEMBRE 1611

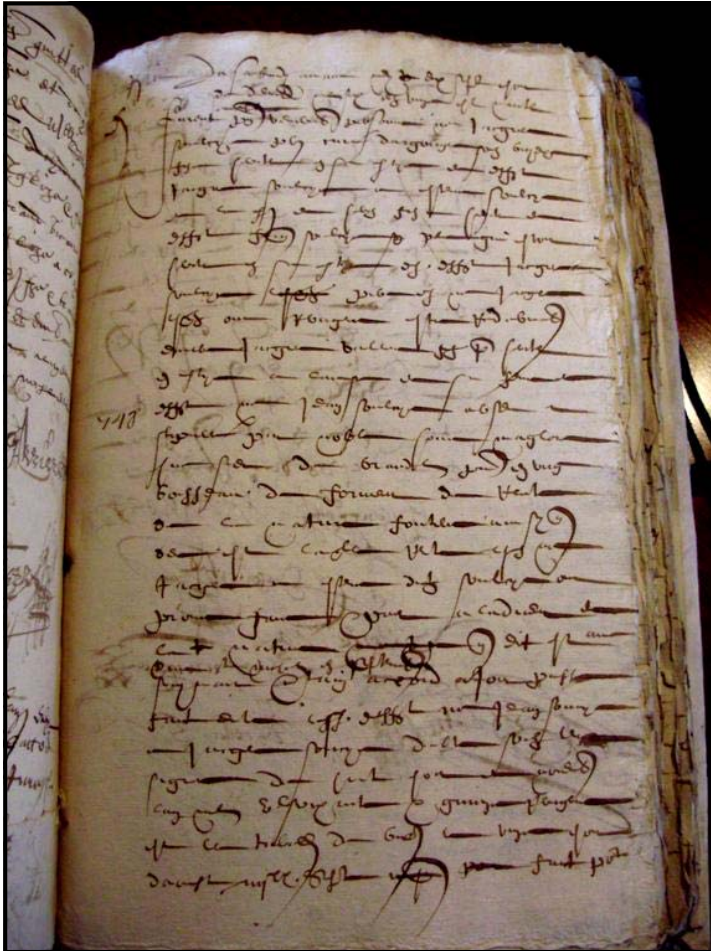


PHOTO: PHILIPPE GRAS, CAEN (CALVADOS)
MEMBRE HONORAIRE DE L'ASSOCIATION DES FAMILLES SOUCY

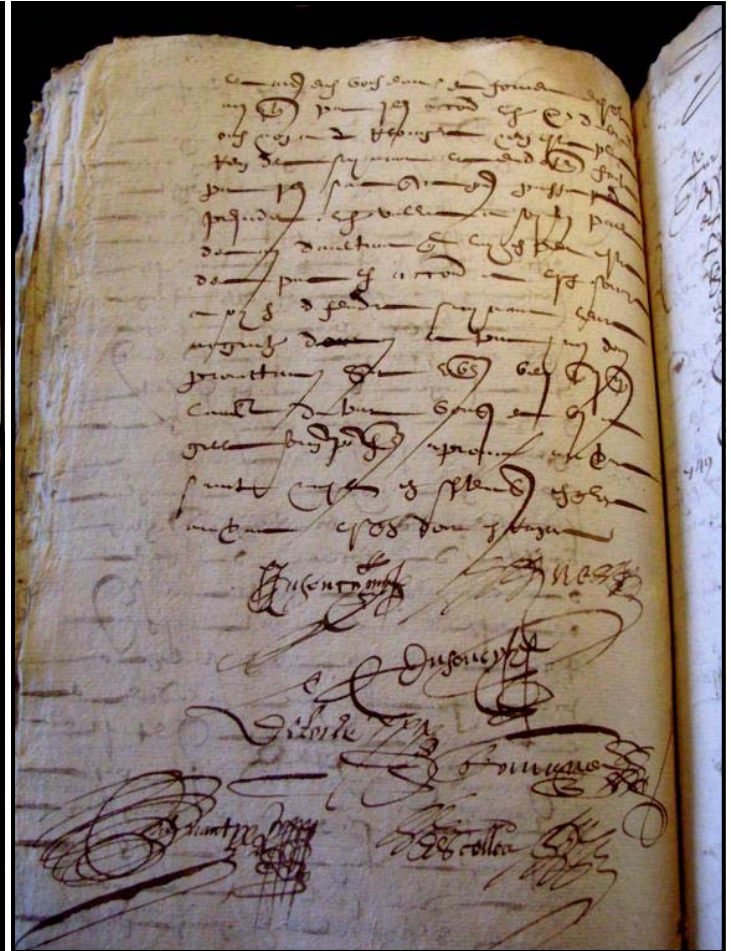


PHOTO: PHILIPPE GRAS, CAEN (CALVADOS)
MEMBRE HONORAIRE DE L'ASSOCIATION DES FAMILLES SOUCY

LETTRE DE REMERCIEMENTS À PHILIPPE GRAS ET AUX GÉNÉALOGISTES NORMANDS

Grand MERCI pour ces magnifiques photos de cet acte de 1611. Je les ai toutes imprimées pour mieux apprécier cette superbe calligraphie d'une autre époque. Je me suis ensuite familiarisé avec les mots comme pour tenter d'apprendre une autre langue, mot par mot, en m'appuyant bien sûr sur la transcription que tu m'as fait parvenir et sans laquelle j'aurais été complètement démuné bien entendu. Alors là, chapeau à l'expert qui a su transcrire ce texte ancien avec autant d'adresse et d'assurance. En y regardant mot par mot, tout fait du sens et on reconnaît assurément les mêmes mots lorsqu'ils reviennent plus loin dans le texte. Je suis vraiment épaté de la maîtrise que vous pouvez avoir de cette forme d'écriture pas du tout évidente pour le néophyte.

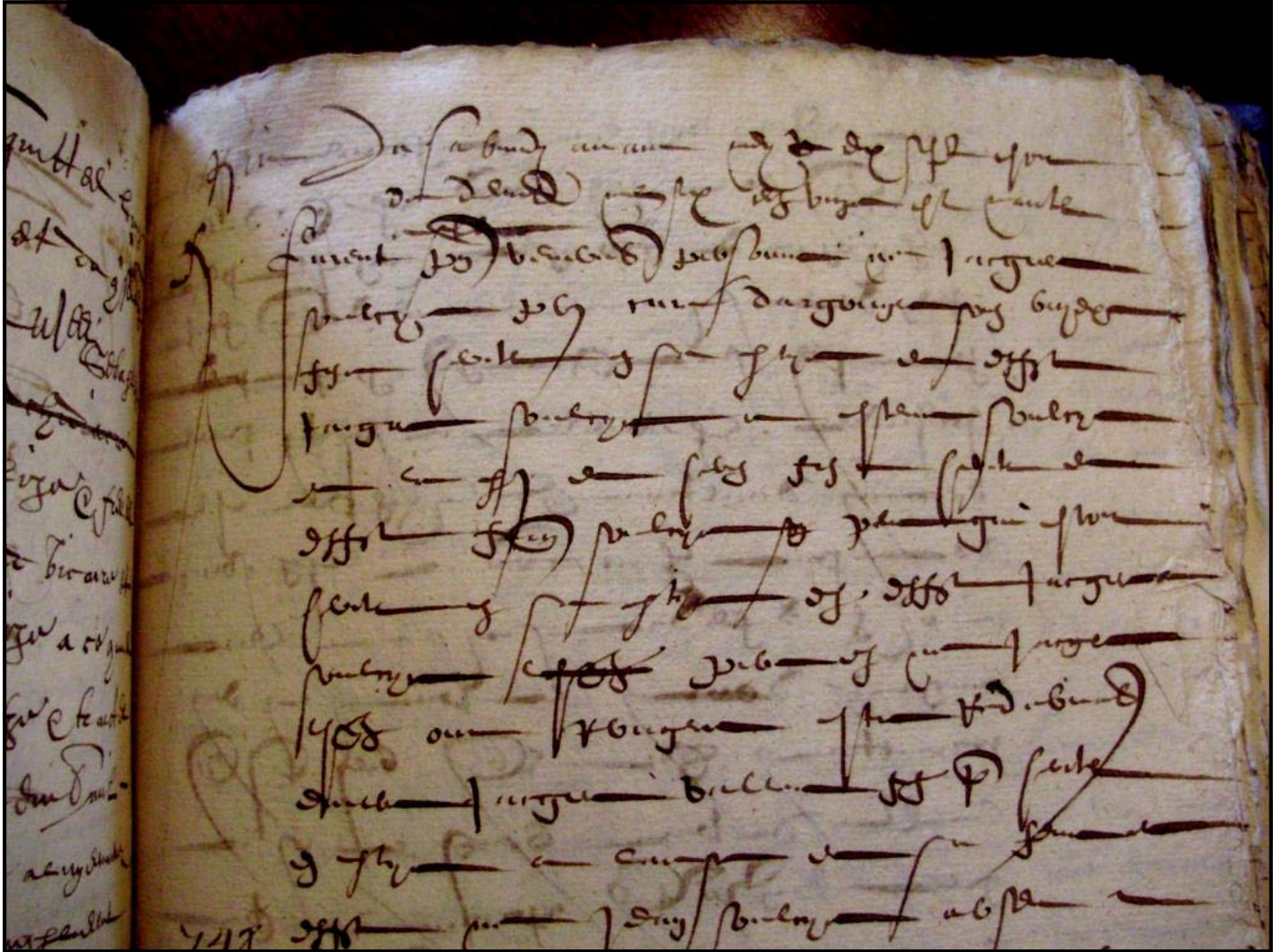
Je réalise aussi toute la valeur de votre expertise en Normandie dans la lecture de ces archives qui est essentielle à la transmission de la connaissance de l'histoire. À quoi nous servirait ces archives si personne n'était en mesure de les lire et d'en saisir le sens. Recevez toute mon appréciation et ma reconnaissance pour votre excellent travail. Tu sais aussi Philippe toute la valeur que j'accorde à ces trésors de famille.

Les photos que tu m'as transmises sont de si bonne résolution et le texte si riche et la calligraphie si particulière que j'envisage en faire état dans une prochaine édition de La Source.

Merci à vous tous qui avez contribué à cette découverte

Alain L. Soucy
21 octobre 2008

HISTOIRE DES SOUCY DE BASSE-NORMANDIE



Transcription

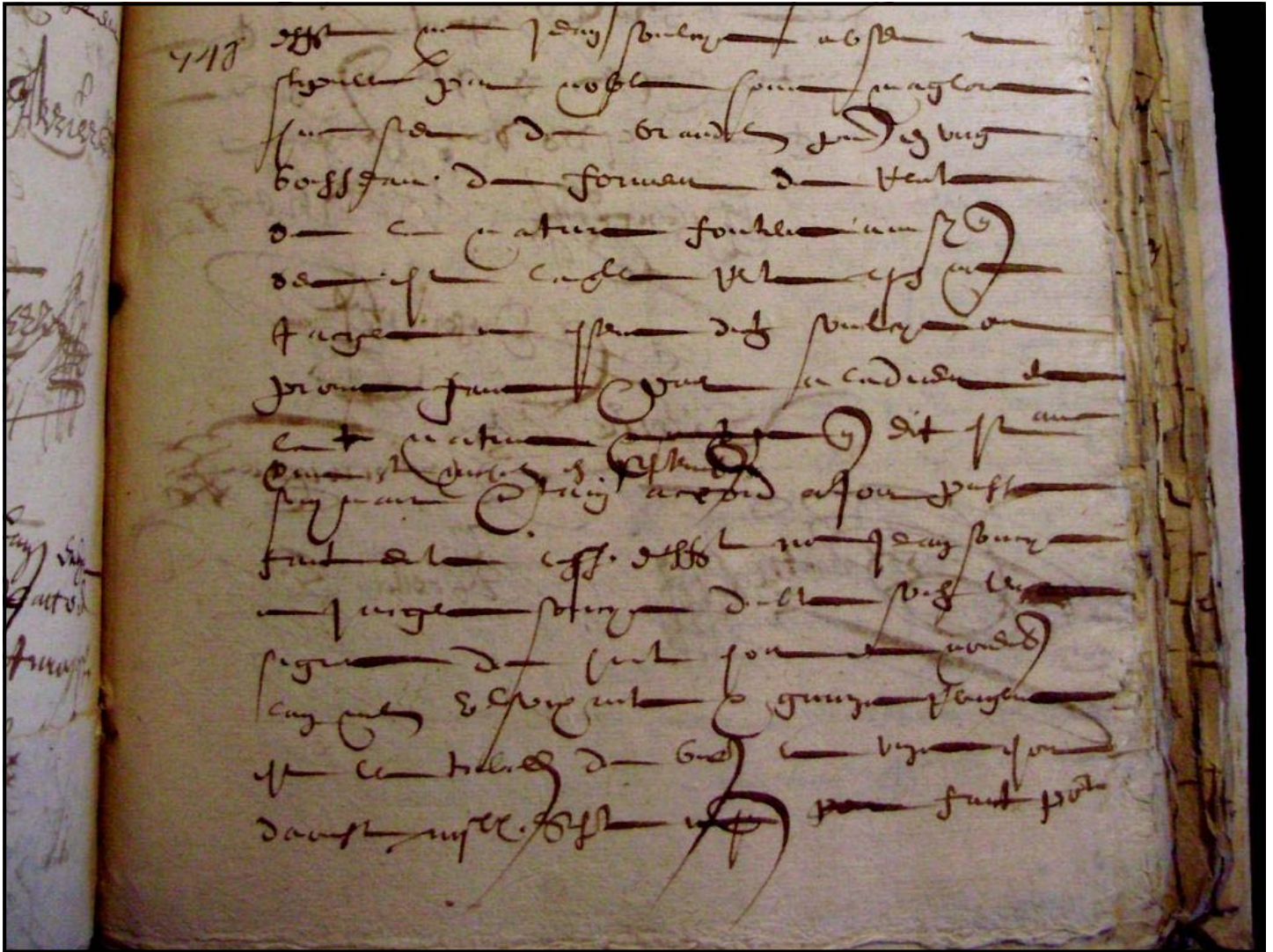
REDEVANCE DE
RENTE FONCIÈRE DU
17 DÉCEMBRE 1611

Page 1 de 2,
(Partie supérieure)

Mise en contexte

PHOTO: PHILIPPE GRAS
INFOGRAPHIE: ALAIN L. SOUCY

*DU SAMEDI AVANT MIDY DIX SEPT(IÈME) JOUR
DE DECEMBRE MIL SIX CENT UNZE D(EVAN)T NOULX
FURENT P(RE)N VENERABLE PERSONNE M(AITR)E JACQUES
SOULCY P(RE)B(STR)E CURÉ D'ARGOUGES SOUS BAYEUX
FIS ET HERITIER EN SA PARTIE DE DEFFUNCT
JACQUES SOULCY ET ESTIENNE SOULCY
DE LA PAROISSE DE HERILS FILS ET HHERITIERS DE
DEFFUNCT FRAN(COIS) SOULCY SON PERE QUI ESTOIT
HERITIER EN SA PARTIE DE DEFFUNCT JACQUES
SOULCY PERE DUDIT MAITRE JACQUES
LESQUELS ONT RECONGNEU ESTRE REDEVABLE
ENVERS JACQUES VALLEE FILS JEAN HERITIER
EN PARTIE A CAUSE DE SA FEMME DE
DEFFUNCT MAITRE JEAN SOULCY ABSENT ET
(SUITE INTÉGRALE PAGE SUIVANTE)*



Transcription

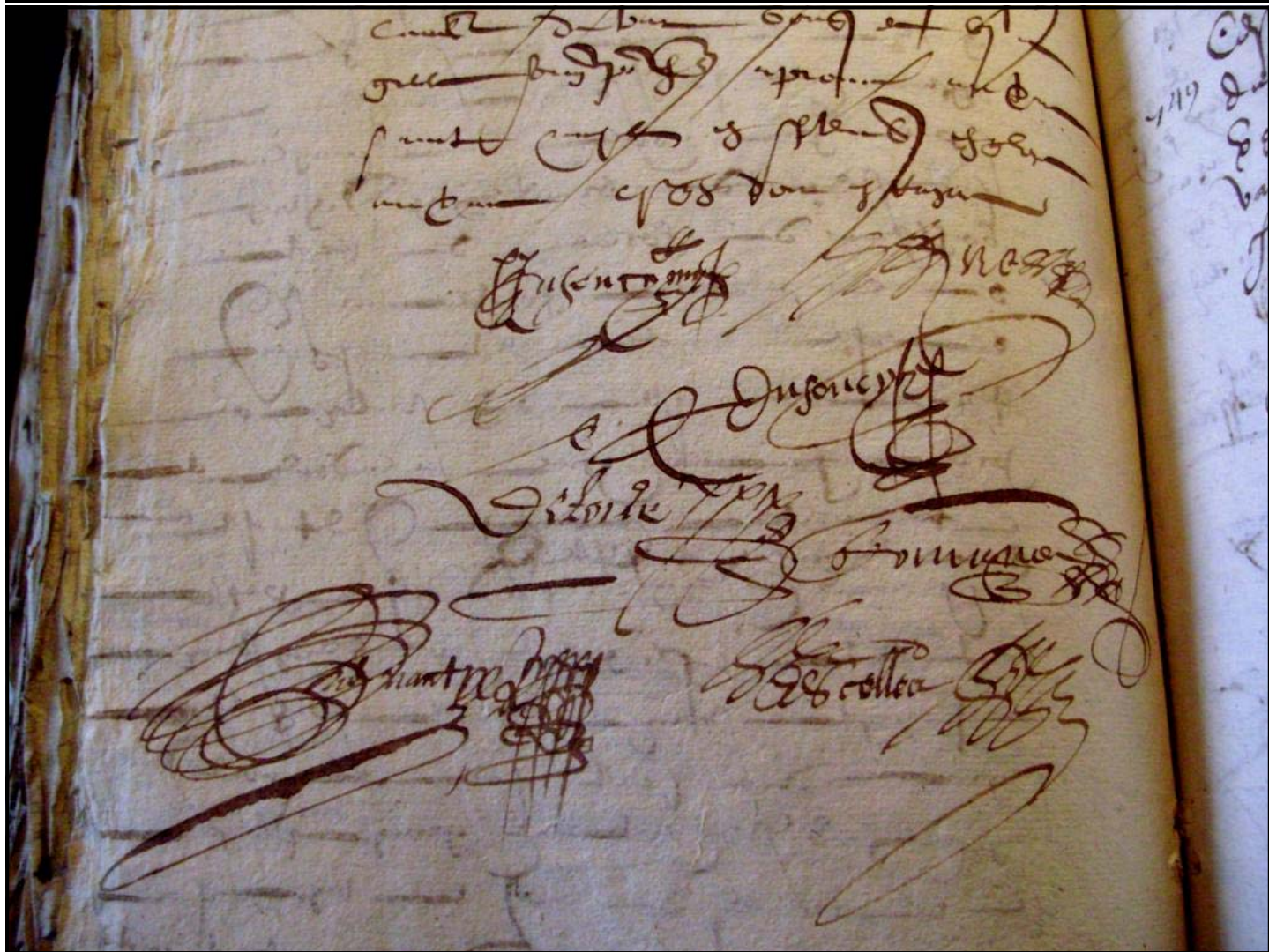
REDEVANCE DE
RENTE FONCIÈRE DU
17 DÉCEMBRE 1611

Page 1 de 2,
(Partie inférieure)

Mise en contexte

PHOTO: PHILIPPE GRAS
INFOGRAPHIE: ALAIN L. SOUCY

STIPULLÉ PAR NOBLE HOMME MAGLOIRE
HUE SIEUR DE BRAUDEL PRESENT EN UNG
BOISSEAU DE FROMENT DE RENTE
DE LA NATURE FONTIERE AINSY QUE
DES PARTS LAQUELLE RENTE LESDITS MAITRE
JACQUES ET ESTIENNE DICTZ SOULCY ONT
PROMIS FAIRE ET RENDRE? A L'ADVENIR DE
LA NATURE QUE DICT EST AU
JOUR ST MICHEL DE SEPTEMBRE
SUIVANT CERTAIN ACCORD A JOUR PASSÉ
FAICT ENTRE LEDICT DEFFUNCT MAITRE JEAN SOULCY
ET JACQUES? SOULCY DEUBT? SOUS LEUR
SIGNE DU HUICT JOUR DE NOVEMBRE
L'AN MIL CINQ CENT SOIXANTE ET QUINZE RECONGNEU
DEVANT LES TABELLIONS DE BAYEUX LE UNZE JOUR
D'AOUST QUATRE VINGT SEPT FAICT ?



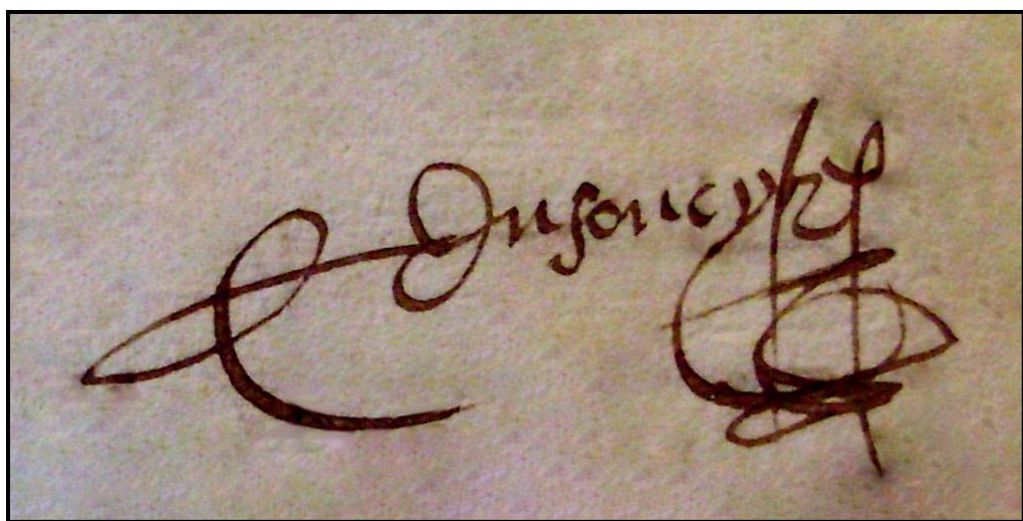
Transcription

**REDEVANCE DE
RENTE FONCIÈRE DU
17 DÉCEMBRE 1611**

Page 2 de 2,

(Signatures)

**PHOTO: PHILIPPE GRAS
INFOGRAPHIE: ALAIN L. SOUCY**



**SIGNATURE ET PARAPHE PROBABLE DE MAÎTRE JACQUES SOUCY,
CURÉ DE LA PAROISSE D'ARGOUGES SOUS BAYEUX EN BASSE-NORMANDIE**

HISTOIRE DES SOUCY DE BASSE-NORMANDIE

LECTURE DU DOCUMENT
PROPOSÉE PAR ALAIN L. SOUCY

Nous vous présentons ce document de 1611 qui permettra au lecteur de se familiariser avec l'orthographe, la tournure de phrase et la tournure de pensée de cette époque. Nous vous invitons à en faire lecture avant de lire l'analyse que nous en avons faite.

En ces temps-là, nous sommes en l'an 1575, le huitième jour de novembre, l'ancêtre primitif connu de la lignée des Soucy des Hérlis, Jacques Soulcly, fit entente sous seing privé avec maître Jean Soulcly son fils. L'entente fut ensuite ratifiée devant les tabellions du notariat de Bayeux, le mardi, 11 août 1587, quelques vingt (20) ans avant que soit fondée la ville de Québec. Selon l'entente, Jacques Soulcly père s'était engagé à fournir à maître Jean Soulcly son fils la quantité d'un boisseau de froment comme il est dit, à titre de rente foncière. On peut penser que le fils avait baillé une parcelle à son père. Mais voilà qu'en cette fin d'année 1611, Jacques Soulcly père et maître Jean Soulcly son fils sont décédés. Ce dernier a une héritière qui n'est pas identifiée dans l'acte mais qui est mariée à Jacques Vallée, fils de Jean. Jacques Soulcly père avait deux autres héritiers; son fils maître Jacques Soulcly, alors curé d'Argouges sous Bayeux, et son petit-fils Estienne Soulcly, fils de François Soulcly décédé. Entendu que le privilège dont ils héritent de leur père demeure au bénéfice de maître Jacques Soulcly et de son neveu Estienne Soulcly, la redevance foncière d'un boisseau du meilleur blé sera reconduite le 17 décembre 1611. C'est ainsi que ces derniers s'engagent à payer ladite rente à date fixe, le 29 septembre, au jour de la Saint-Michel qui, en Occident, était la date à laquelle les fermiers et les métayers payaient leurs fermages ou métayages après la récolte.

REDEVANCE DE RENTE FONCIÈRE
BAYEUX, LE 17 DÉCEMBRE 1611

DU SAMEDY AVANT MIDY DIX SEPT(IÈME) JOUR
DE DECEMBRE MIL SIX CENT UNZE D(EVAN)T NOULX
FURENT P(RESE)N VENERABLE PERSONNE M(AITR)E JACQUES
SOULCY P(RE)B(STR)E CURÉ D'ARGOUGES SOUS BAYEUX
FIS ET HERITIER EN SA PARTIE DE DEFFUNCT
JACQUES SOULCY ET ESTIENNE SOULCY
DE LA PAROISSE DE HERILS FILS ET HHERITIERS DE
DEFFUNCT FRAN(COIS) SOULCY SON PERE QUI ESTOIT
HERITIER EN SA PARTIE DE DEFFUNCT JACQUES
SOULCY PERE DUDIT MAITRE JACQUES
LESQUELS ONT RECONGNEU ESTRE REDEVABLE
ENVERS JACQUES VALLEE FILS JEAN HERITIER
EN PARTIE A CAUSE DE SA FEMME DE
DEFFUNCT MAITRE JEAN SOULCY ABSENT ET
STIPULLÉ PAR NOBLE HOMME MAGLOIRE
HUE SIEUR DE BRAUDEL PRESENT EN UNG
BOISSEAU DE FROMENT DE RENTE
DE LA NATURE FONTIERE AINSY QUE
DES PARTS LAQUELLE RENTE LESDITS MAITRE
JACQUES ET ESTIENNE DICTZ SOULCY ONT
PROMIS FAIRE ET RENDRE? A L'ADVENIR DE
LA NATURE QUE DICT EST AU
JOUR ST MICHEL DE SEPTEMBRE
SUIVANT CERTAIN ACCORD A JOUR PASSÉ
FAICT ENTRE LEDICT DEFFUNCT MAITRE JEAN SOULCY
ET JACQUES? SOULCY DEUBT? SOUS LEUR
SIGNE DU HUICT JOUR DE NOVEMBRE
L'AN MIL CINQ CENT SOIXANTE ET QUINZE RECONGNEU
DEVANT LES TABELLIONS DE BAYEUX LE UNZE JOUR
D'AOUST QUATRE VINGT SEPT FAICT ?

RASSEMBLEMENT 2008 - MANOIR MONTMORENCY/VIEUX-QUÉBEC

RASSEMBLEMENT 2008 MANOIR MONTMORENCY/ QUÉBEC HISTORIQUE

Québec 2008!!! C'est le 400^{ième} anniversaire de la fondation de la ville.

Le coup d'envoi des fêtes reliées à cet événement se fait à la Saint-Sylvestre par une grande fête au Carré d'Youville, puis plus rien. Les têtes de l'organisation tombent. Avec l'arrivée d'un nouveau directeur et du début de l'été viennent des activités de toutes sortes et les gens envahissent la ville. C'est noir de monde.

La préparation de notre rassemblement est amorcée depuis plus d'un an, même que la réservation au Manoir Montmorency date de deux ans. Ce n'est plus le temps de reculer. Quoiqu'il arrive, aucun obstacle ne viendra ombrager la rencontre de l'avant-midi. Il en est tout autrement pour les quatre activités de l'après-midi qui se tiendront dans le Vieux-Québec. Des confirmations et re-confirmations sont prises pour telle et telle heure. C'est évident que le flux de circulation sera un problème majeur. Il faudra compter sur la chance...Un défi non général.

De plus, depuis le début de l'été, il pleut constamment et il fait froid. Que nous réserve la journée du 16 août ? Une brume matinale laisse la place à un soleil radieux. C'est la journée la plus chaude de l'été, c'est si chaud que les bénévoles jouent à pile ou face pour déterminer l'endroit le plus approprié pour recevoir les gens...la salle Georges-Henri Lévesque ou l'immense galerie qui surplombe les Chutes Montmorency avec une vue spectaculaire ? D'un commun accord, l'accueil se fera à l'intérieur. Il faut dire qu'au fur et à mesure que nos membres arrivent la salle s'anime et



MANOIR MONTMORENCY, SITE DU RASSEMBLEMENT 2008 DES FAMILLES SOUCY
DANS LE DOMAINE ENCHANTEUR DU PARC DE LA CHÛTE-MONTMORENCY

l'atmosphère se réchauffe. Des cousines qui se revoient pour la première fois depuis des décennies. De nouveaux membres qui établissent des contacts. Des membres qui se découvrent de la parenté très proche, et tous ceux que l'on aime revoir lors de cette rencontre annuelle.

11h30. C'est le temps de se mettre à table. Au menu ; potage du moment, suprême de volaille farci au fromage à la crème et canneberges séchées, réduction de Madère parfumée au romarin, mousse aux trois chocolats, café, thé ou infusion. Le tout arrosé de vin ou d'une bière selon les goûts.

C'est formidable d'entendre les rires qui fusent d'une table à l'autre. Je me sens presque coupable d'avoir à interrompre cette belle folie pour donner des détails et des recommandations essentiels au bon fonctionnement des activités de l'après-midi.

Le repas terminé c'est le moment de passer à la photo de groupe. Comme la séance se prolonge, je laisse le groupe pour aller donner des directives aux deux chauffeurs concernant les activités de l'après-midi. Nous avons nolisé deux autobus...un seul est sur place. Vingt minutes de retard et comme raison un ennui mécanique. Que dire! Sauf que nous venons de perdre vingt minutes et que nous ne sommes pas encore partis...

Premier arrêt, la fontaine de Tourny et la statue du d'Iberville.

Pour faciliter et accélérer les déplacements, on divise le groupe en deux. La Fontaine de Tourny est un bijou d'une grande beauté plastique qui se fond dans le décor de la place de l'Assemblée Nationale. La base est composée de quatre statues – un homme et trois femmes symbolisant les fleuves et les rivières – groupées autour

d'un piédestal octogonal orné de mascarons et d'attributs marins. Au-dessus de cette base s'élève une large vasque octogonale ornée de poissons allégoriques distribués sur chacun des huit côtés. Au-dessus de cette vasque, un autre plan circulaire s'élève autour duquel sont regroupées quatre « putti » symbolisant la navigation et la pêche. Ce groupe est lui-même surmonté d'une dernière vasque au milieu duquel est placé un vase orné de mascarons marins. Un bassin circulaire comportant 16 grenouilles vient compléter l'aménagement de la fontaine. Comme matériau on a utilisé de la fonte de fer recouverte d'un enduit (peinture) imitant le bronze.

Source :

La Fontaine de Tourny

Commission de la capitale Nationale

Normand Soucy et son équipe (Piscines Soucy), maître d'œuvre et de la synchronisation des jets d'eau, nous explique que le cœur de la fontaine est composé de plusieurs pompes et équipements spécialisés. Tous ces équipements sont installés dans un bunker en béton sous la fontaine.

Un système de filtration et de traitement d'eau permet de conserver l'eau du bassin propre et sécuritaire. Cinq pompes de différentes puissances permettent de faire jaillir l'eau de plusieurs éléments qui composent la fontaine à savoir : Le jet central, le petit vasque, le grand vasque, les têtes de lions et les jets de grenouilles.

Toutes les pompes sont actionnées par des moteurs à vitesses variables et branchées à un contrôleur, pour permettre la programmation de séquences différentes à des hauteurs différentes. Un anémomètre contrôle également la hauteur des jets lorsque le vent devient trop fort.



NORMAND SOUCY EXPLIQUANT LA MÉCANIQUE DE LA FONTAINE DE TOURNY

La fontaine de Tourny, don de Monsieur Peter Simons à la ville de Québec, a été inaugurée le 3 juillet 2007, pour souligner le 400^{ième} de Québec. Nous sommes très fiers d'avoir participé à la réalisation de cette œuvre.

Description : Normand Soucy

Vu que Normand vous a donné de l'information sur la face cachée de la fontaine, je me suis permis une description de l'ensemble sculptural. Un petit « détail » porte à confusion... Dans la brochure produite par la maison Simons, on parle que la base est composée de deux femmes et de deux hommes. Sur le site qui provient du gouvernement du Québec, on mentionne plutôt trois femmes et un homme. Par curiosité, je suis retournée voir ce qu'il en était exactement. C'est très clair dans mon esprit. Mais vous...Quelle sera votre opinion?



VISITE GUIDÉE DE L'ÉDIFICE DU PARLEMENT DE QUÉBEC

Au Parlement, une jeune guide nous accueille et nous donne un aperçu de l'extérieur du bâtiment et de son aménagement paysager. Je complète avec la description du d'Iberville, monument qui orne la façade principale de la bâtisse. La reproduction de l'œuvre exécutée en 1924 par Elzéar Soucy se trouve à l'endos du bulletin «La Source» année 2008. L'artiste s'est appliqué à représenter le costume qui date de la troisième période (1670-1715) sous Louis XIV. La statue mesure huit pieds de haut et elle a été coulée en bronze au coût de quatre mille dollars par une maison de Bruxelles.



DEUX AUTOBUS AVAIENT ÉTÉ NOLISÉES POUR ASSURER LES DÉPLACEMENTS

Je pensais en avoir terminé avec mes deux chauffeurs d'autobus, mais tel n'est pas le cas. Au lieu de nous attendre sur place, un des chauffeurs est allé se stationner au stade municipal de baseball situé dans la basse-ville de Québec. Pas moyen de communiquer avec lui, il n'a pas de téléphone cellulaire. Il va falloir que je songe à couper une visite, mais laquelle ?

Une bonne description de la chapelle du Musée du Séminaire faite par le responsable d'un des autobus, Claude Patrice Soucy et par moi, pendant le trajet du Parlement au Séminaire, laisse à tous plus de temps pour en apprécier le décor et prendre des photos.

RASSEMBLEMENT 2008 - MANOIR MONTMORENCY/VIEUX-QUÉBEC

La première chapelle a été édifée en 1750. Comme elle était toute en bois, elle a brûlé en 1888. Dès 1889, on recommence sa construction qui a duré onze ans. L'actuelle chapelle a été inaugurée en 1900 d'après les plans de l'architecte Peachy.

Ce qui étonne, c'est que 50% des matériaux utilisés sont en tôle, ce qui comprend tout le plafond, les murs et les colonnes. Le tout peint en trompe-l'œil. Mais tout n'est pas faux. À preuve, le maître-autel et les autels secondaires sont en marbre blanc, les boiseries, en cerisier rouge, et le parquet, en tuiles de céramique.



DE SURPRISES EN DÉCOUVERTES
CHAPELLE DU SÉMINAIRE DE QUÉBEC

La Chapelle abrite la plus importante collection de reliques au Canada. 600 ont été rapportées de Rome par Mgr Marquis (1821-1909) ancien élève du Séminaire. Autrefois, on exposait toutes les reliques lors des premiers jours de novembre.

De chaque côté du maître-autel, les reliquaires contenant les ossements de saint Clément et de saint Modeste surprennent par leur imposante taille.

Comme nous sommes attendus à la Basilique-Cathédrale Notre-Dame de Québec pour 15h00, voici quelques anecdotes sur la cour intérieure du Séminaire de Québec et les trois bâti-

ments blancs qui sont les plus anciens du site. C'est cette partie du parcours qui a été coupée par manque de temps.

Pour vous aider à mieux comprendre, vous trouverez dans le bulletin « La Source » mai 2008, pages 27 et 28, les photos des trois bâtiments qui ceinturent la cour intérieure dénommée maintenant cour du Vieux-Séminaire. Sous les dalles, un rectangle retrace les fondations du logis de Guillemette, fille de Louis Hébert. Deux cercles concentriques révèlent les dimensions d'un puits enfoui là et qu'on a utilisé de 1713 à 1857. Ce puits approvisionnait le Séminaire en eau potable.

Toute cette blancheur caractéristique des trois bâtiments provient du fait que l'on a appliqué du crépi sur les murs. Ce matériau a été utilisé pour deux raisons. Premièrement, il protégeait du froid et de l'humidité, donc une raison pratique pour protéger le bâtiment. Il y avait aussi une raison esthétique. À l'époque, la pierre non taillée était considérée comme affreuse. On la cache alors en rajoutant du crépi par dessus. La pierre de taille, magnifique mais plus chère également, a été utilisée pour le contour des fenêtres et des portes.

Les toits ont été changés à la fin du 19^{ième} siècle. Lorsqu'on connaît un peu l'histoire de Québec, on sait qu'il y a eu beaucoup d'incendies et le Séminaire n'y a pas échappé. Il y a eu trois incendies majeurs sur le site et, ces trois incendies ont touché le plus vieux pavillon, l'aile de la Procure, celui avec son cadran solaire qui date de 1681. À l'époque les toits étaient faits en bois. Alors le feu se propageait d'un toit à l'autre. C'est de la tôle à la canadienne, soit du zinc et du fer blanc en tant que tel que l'on peut

voir maintenant. Toujours au niveau des toits, on aperçoit le haut des murs coupe-feu, devenus obligatoires au 19^{ième} siècle pour ralentir les incendies.

Petit détail qui ne manque pas d'ingéniosité et qui concerne l'aile de la Procure. Les pensionnaires arrivaient avec leur malle. Ces malles devaient aller dans les dortoirs. Les dortoirs à l'époque étaient situés au dernier étage du bâtiment. Les étudiants avaient installé un petit système de poulies à l'extérieur...dernier étage, dernière fenêtre à droite (encore visible). Il y avait un crochet au-dessus de la fenêtre, au bas, une corde. Les jeunes pensionnaires accrochaient la malle, se mettaient à deux ou trois et tiraient la corde afin de faire passer la malle par la fenêtre.

Ces informations proviennent d'une visite guidée de l'extérieur et de l'intérieur du Séminaire. Il faut compter près d'une heure trente et le coût est de 7.00\$ par personne. Cette visite, très intéressante, comprend aussi l'accès au Musée.

À la sortie de la Chapelle du Séminaire, c'est Gérard Soucy, avec son portedrapeau porté bien haut (les armoiries de l'association), qui mène la marche en direction de la crypte de la Basilique-Cathédrale.



NOTRE BERGER GÉRARD SOUCY
TENAIT BIEN HAUT NOS ARMOIRIES

RASSEMBLEMENT 2008 - MANOIR MONTMORENCY/VIEUX-QUÉBEC

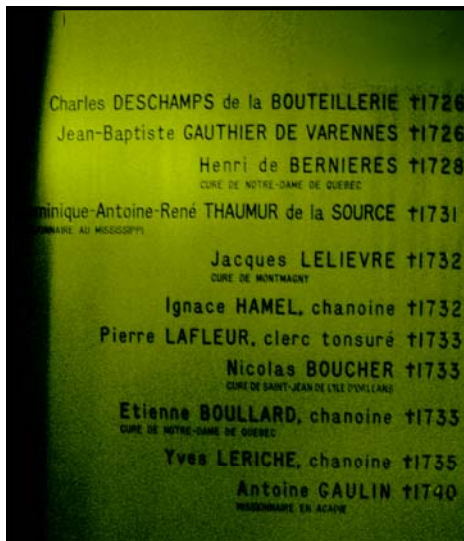
Pour visiter la crypte, on nous a averti qu'il faudra passer par l'intérieur de la basilique et cela entre deux mariages. Mais, comme le premier mariage se prolonge, dû au fait que la cérémonie s'effectue en anglais et en espagnol, nous nous retrouvons dans une petite salle d'attente avec Geneviève Jennifer, une guide qui saura nous garder en haleine pendant une bonne demi-heure avec des commentaires si captivants qu'on aurait pu entendre une mouche voler.



VISITE GUIDÉE DE LA CRYPTÉ DE LA BASILIQUE NOTRE-DAME DE QUÉBEC

Encore une fois, le temps joue en ma défaveur. J'aurais voulu, lors du passage rapide de la basilique à la crypte, vous montrer les deux oeuvres d'Elzéar Soucy qui ornent le buffet du grand orgue du jubé. Vu la surcharge d'ornementation et aussi la distance qui nous sépare du jubé il est très difficile de les découvrir au premier coup d'œil. Les deux sculptures portent les titres suivants : l'inspiration et l'improvisation. Pour ceux qui ont vu « Le moulin à images » de Robert Lepage, l'artiste s'est attardé sur ces deux sculptures qu'il a projeté en gros plan sur les silos à grains de Bunge. Probablement que le titre des œuvres était symbolique pour lui mais, de voir ces deux sculptures sur grand écran m'a fait réaliser à quel point Robert Lepage avait poussé ses recherches.

Après les explications de Geneviève vient la visite proprement dite de la crypte qui est divisée en quatre sections : les ossuaires contiennent les ossements de nombreux prêtres, religieux et laïcs dont quatre gouverneurs de la Nouvelle-France, Gaspard Chaussegros de Léry et Thomas Bailargé, architectes de la Cathédrale. La deuxième section est l'aile des prêtres dont Thomas Morel, Louis Ango de Maizerets, Jean Bernard de Requeleyne, l'aile des anciens évêques et archevêques de Québec et une chapelle commémorative complètent l'ensemble (voir article *La Source*, décembre 2003, pages 20, 21).



MEMBRES DU CLERGÉ INHUMÉS DANS LA CRYPTÉ DE LA BASILIQUE N.-D.

Charles Deschamps de la Bouteillerie:

Fils de François Jean-Baptiste Deschamps de la Bouteillerie, seigneur de Rivière-Ouelle. (La Source - Août 2004) ;

Henri De Bernières: (La Source - 2008)

Curé de la paroisse N.-D. de Québec, Signataire de l'acte de baptême de Guillaume Soucy, le 1er mai 1677

Jean-Baptiste Gauthier De Varennes:

Frère du Sieur Jacques-René Gauthier De Varennes, témoin à l'acte de vente du 23 mars 1720, La Source - 2009, p. 14 ;

Antoine Gaulin :

Missionnaire en Acadie. Beau-frère de Marie Anne Soucy (La Source - 2008).

Nous sommes dans un monde du passé, enveloppés de l'esprit de prêtres et de personnalités qui ont connu nos premiers ancêtres. Après ce moment de recueillement et de silence c'est la sortie vers le bruit et surtout une foule de touristes. Quel contraste! Il y a du mouvement, de l'animation, du déploiement d'énergie et de vie.

La dernière étape de la journée demande une petite marche de cinq minutes. Comme j'ai pris les devants, je me retourne pour apercevoir une longue file remonter la rue du Fort vers le Château Frontenac dont les uns sont rendus à la rue Ste-Anne alors que d'autres viennent tout juste de traverser la rue Buade.

Dernière visite de la journée et non pas la moindre puisque c'est l'occasion unique de découvrir l'histoire et les richesses archéologiques d'un lieu exceptionnel.

Nous partons, à la découverte des vestiges des Forts-et-Châteaux-Saint-Louis, accompagnés d'un guide qui a du bagou.



VISITE GUIDÉE DES VESTIGES DES FORTS-ET-CHÂTEAU SAINT-LOUIS

Pour le bénéfice de ceux qui auraient souhaité être des nôtres, voici un bref coup d'œil sur ce lieu historique. L'histoire commence avec Champlain qui, en 1620, décide de construire une

forteresse sur les hauteurs du Cap Diamant. Il y fait aussi aménager son propre logis, version modeste du premier château Saint-Louis. 1626-1627, construction du deuxième fort St-Louis.

À la mort de Champlain, en 1636, Montmagny construit la première résidence appelée château Saint-Louis à l'intérieur du troisième fort. En 1692, Frontenac construit le 4^{ème} fort et en 1694 le deuxième château Saint-Louis.

En 1723-1724, le château est transformé en véritable palais. S'y ajoutent une aile et deux pavillons. Plusieurs nouvelles dépendances sont construites dans la cour. En 1834, grand incendie. Le château est détruit de fond en comble. Il ne sera jamais reconstruit et une terrasse sera aménagée à son emplacement.

Le projet de recherche archéologique au lieu historique national du Canada des Forts-et-Châteaux-Saint-Louis a débuté au mois de juin 2005. La campagne finale de fouilles a été faite pendant l'été 2007.

Cet été, et seulement pour cet été, le site est accessible aux visiteurs dans le cadre du 400^e anniversaire de la fondation de Québec.



ACCÈS PRIVILÉGIÉ AU LIEU HISTORIQUE
DES FORTS-ET-CHÂTEAUX-SAINT-LOUIS

Les deux premières campagnes de fouilles, soit celles de 2005 et de 2006, ont confirmé la grande valeur du site. De nombreux vestiges architecturaux ont été mis au jour :

- des éléments de fortification associés aux quatre forts Saint-Louis,
- des vestiges des caves des deux châteaux Saint-Louis,
- des vestiges de quelques bâtiments annexes érigés dans la cour sud pendant le Régime anglais.

Les fouilles ont aussi révélé une quantité impressionnante d'objets qui témoignent de la vie quotidienne des gouverneurs et de leur entourage immédiat, depuis l'occupation des lieux par Samuel de Champlain et ses hommes, en 1620, jusqu'à l'incendie du château, en 1834.

Référence : www.pc.gc.ca/saintlouis

On a maintenant recouvert le site de sable et de polyéthylène de forte épaisseur avant d'abandonner les recherches par manque de ressources financières. La visite de ces fouilles ne sera plus qu'un souvenir pour tous ceux qui emprunteront à nouveau la terrasse Dufferin.

Que vous soyez tous et toutes restés tellement attentifs aux informations fournies autant par les guides du début comme de la fin des visites de l'après-midi, c'est le plus beau témoignage de reconnaissance pour tout ce temps passé à la préparation de cette journée.

Merci pour votre présence et surtout votre intérêt à cette activité annuelle que nous nous appliquons à relier à l'histoire de la grande famille des SOUCY d'Amérique.

Monique Soucy-Roberge

NOTRE RENDEZ-VOUS EN 2009

LA TERRE PROMISE DE NOS ANCÊTRES

L'Isle-aux-Oyes, le premier rivage, le premier pied-à-terre, le premier sillon, le premier feu, la première moisson, le premier berceau, enfin la vie, la descendance, l'enracinement, dans le dénuement, les privations, la misère, mais néanmoins le rêve, l'espérance, l'ambition d'une vie meilleure, non pas pour eux, mais pour nous leurs descendants...

Nos ancêtres nous appellent. Ils nous convient à l'Isle-aux-Oyes à l'été 2009. Ce retour aux sources sera une expérience mystique pour les uns, le pèlerinage d'une vie pour les autres, mais assurément pour nous tous, un appel à la découverte de l'âme profonde de notre famille. Sur les pas de nos ancêtres, par voie d'eau, par voie de terre, à travers les battures, les crans et les champs, jusqu'aux racines profondes de notre famille, ce voyage ne vous laissera pas indifférent, nous en sommes convaincus.

Ce projet de vous y amener, nous en rêvons depuis la fondation de l'association. Or, c'est en 2009 que nous allons réaliser ce rêve après avoir obtenu une autorisation spéciale et unique pour accéder au Domaine de l'Isle-aux-Oyes. Ce voyage exclusif, limité tout au plus à 80 personnes, sera réservé prioritairement à nos membres.

Prenez note que le formulaire d'inscription sera joint à la livraison de notre prochain bulletin La Source au mois de mai 2009. L'annonce sera également publiée sur notre site web.

Renouvelez tôt votre cotisation. Soyez au rendez-vous !

Alain L. Soucy

RASSEMBLEMENT 2008 - MANOIR MONTMORENCY/VIEUX-QUÉBEC



BÉNOVOLES À L'INSCRIPTION: CAROLE BÉRIALT
MARTINE SOUCY-BOUDREAU, SUZANNE LEGRIS

PHOTO:
ALAIN L. SOUCY



IL Y A FILE À L'INSCRIPTION

PHOTO:
PIERRE ROBERGE



PHOTO DE FAMILLES AU PARC DE
LA CHÛTE-MONTMORENCY

PHOTO: YVAN SOUCY



VISITE GUIDÉE À L'ÉDIFICE
DU PARLEMENT

PHOTO: ALAIN L. SOUCY



VISITE GUIDÉE AU SITE ARCHÉOLOGIQUE
DU FORT SAINT-LOUIS

PHOTO:
ALAIN L. SOUCY



VISITE GUIDÉE AU SITE ARCHÉOLOGIQUE
DU CHÂTEAU SAINT-LOUIS

PHOTO:
ALAIN L. SOUCY

RASSEMBLEMENT 2008 - MANOIR MONTMORENCY/VIEUX-QUÉBEC



FINES TABLÉES AU MANOIR MONTMORENCY PHOTO: ALAIN L. SOUCY



FINES TABLÉES AU MANOIR MONTMORENCY PHOTO: ALAIN L. SOUCY



HÉLÈNE SOUCY, CO-AUTEURE DE L'EFFIGIE À JEANNE SAVONNET ET SON FILS SAMUEL SOUCY PHOTO: PIERRE ROBERGE



LAURETTE SOUCY BELLEY ET PIERRETTE PILOTE DEVANT LES ARMOIRIES DE NOTRE ASSOCIATION PHOTO: ALAIN L. SOUCY



À CHAQUE SITE, UNE FONTAINE SOURCE D'HISTOIRE... FONTAINE DU MANOIR MONTMORENCY PHOTO: PIERRE ROBERGE



IL Y A UNE HISTOIRE DE SOUCY LA-DESSOUS... FONTAINE DE TOURNY PHOTO: YVAN SOUCY

RASSEMBLEMENT 2008 - MANOIR MONTMORENCY/VIEUX-QUÉBEC



ALAIN L. SOUCY, PRÉSIDENT DE L'AFS
ET MICHÈLE SOUCY

PHOTO:
PIERRE ROBERGE



MONIQUE SOUCY, VICE-PRÉSIDENTE DE L'AFS
ET SON CONJOINT PIERRE ROBERGE

PHOTO:
ALAIN L. SOUCY



JULES SOUCY, TRÉSORIER DE L'AFS
ET SA CONJOINTE MONIQUE VÉZINA

PHOTO:
ALAIN L. SOUCY



ACHILLE SOUCY, SECRÉTAIRE DE L'AFS
ET SA CONJOINTE CLAIRE RUELLAND

PHOTO:
ALAIN L. SOUCY



BERTRAND SOUCY, ADMINISTRATEUR DE L'AFS
ET SA CONJOINTE LAURETTE DUFOUR

PHOTO:
ALAIN L. SOUCY



FRANÇOIS-RÉGIS SOUCY
ET SA CONJOINTE SUZANNE LEGRIS

PHOTO:
ALAIN L. SOUCY

RASSEMBLEMENT 2008 - MANOIR MONTMORENCY/VIEUX-QUÉBEC



CÉCILE CLOUÂTRE-SOUCY ET HÉLÈNE SOUCY

PHOTO:
ALAIN L. SOUCY



LOUISE SOUCY ET JOSÉE SOUCY

PHOTO:
ALAIN L. SOUCY



GILLES SOUCY ET LISETTE BEAULIEU

PHOTO:
ALAIN L. SOUCY



GÉRARD SOUCY ET ALINE LEMAY

PHOTO:
ALAIN L. SOUCY



RHÉAUME SOUCY ET CAROLE BÉRIault

PHOTO: ALAIN L. SOUCY



YVAN SOUCY ET LISE DESCHAMPS

PHOTO: ALAIN L. SOUCY

RASSEMBLEMENT 2008 - MANOIR MONTMORENCY/VIEUX-QUÉBEC



MONIQUE SOUCY-ROBERGE,
JULES SOUCY ET GÉRARD SOUCY

PHOTO:
PIERRE ROBERGE



G ERALDINE C OT E-SOUCY ET
MONIQUE SOUCY-ROBERGE

PHOTO:
PIERRE ROBERGE



NICOLE SOUCY, CHRISTINE SOUCY, LAURETTE
DUFOUR, NORMAND SOUCY ET DENISE SOUCY

PHOTO:
PIERRE ROBERGE



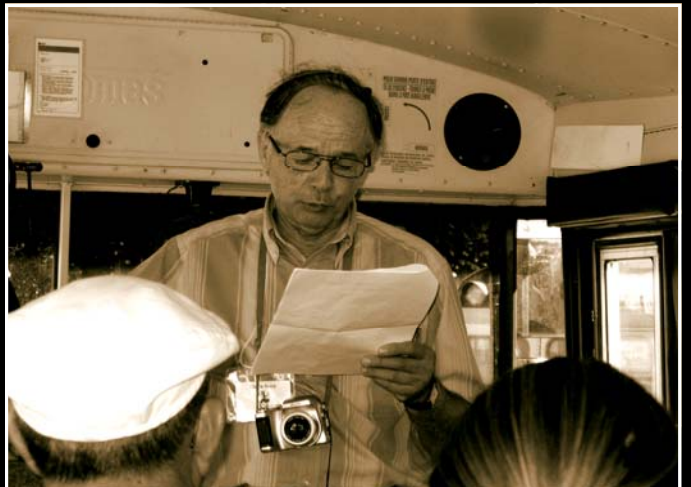
FRAN OIS-R EGIS SOUCY
ET J. KENNETH SOUCY

PHOTO:
PIERRE ROBERGE



CLAUDE GU ERETTE ET DENISE SOUCY,
EN COMPAGNIE DE BERTRAND SOUCY

PHOTO: PIERRE ROBERGE



CLAUDE PATRICE SOUCY, B EN EVOLE

PHOTO: PIERRE ROBERGE

RASSEMBLEMENT 2008 - MANOIR MONTMORENCY/VIEUX-QUÉBEC



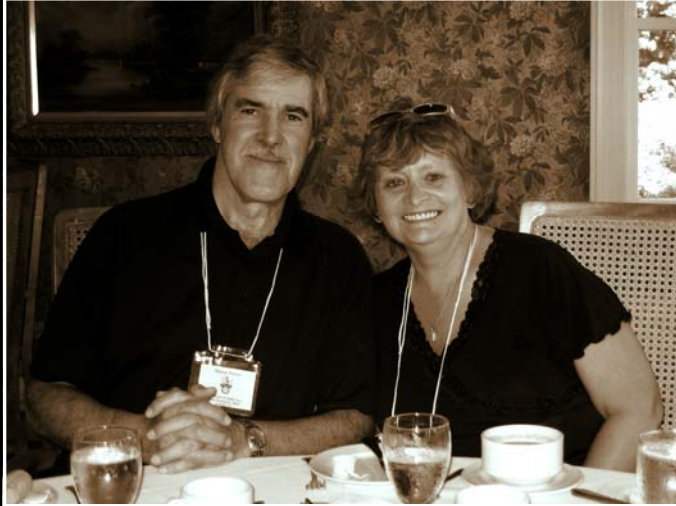
GORDON LÉO SOUCY (MAINE)
ET THÉRÈSE ALICE DESROSIERS

PHOTO:
PIERRE ROBERGE



J. KENNETH SOUCY (FLORIDE)
ET MARIE CÔTÉ

PHOTO:
PIERRE ROBERGE



RÉJEAN PARENT ET CLAIRE SOUCY

PHOTO:
ALAIN L. SOUCY



NICOLE SOUCY ET JEAN-GUY BESNER

PHOTO:
PIERRE ROBERGE



CHRISTINE SOUCY ET RÉJEAN GIRARD

PHOTO: PIERRE ROBERGE



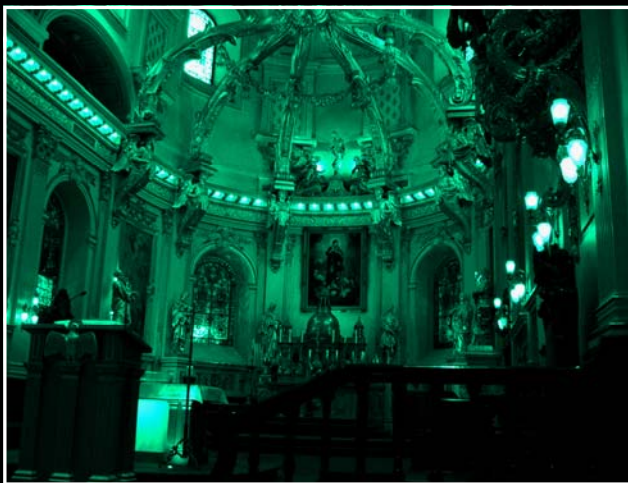
CLAUDE-PATRICE SOUCY
ET THÉRÈSE GODBOUT-SOUCY

PHOTO: ALAIN L. SOUCY



ILLUSTRATION DU PREMIER CHÂTEAU SAINT-LOUIS

PHOTO: PIERRE ROBERGE



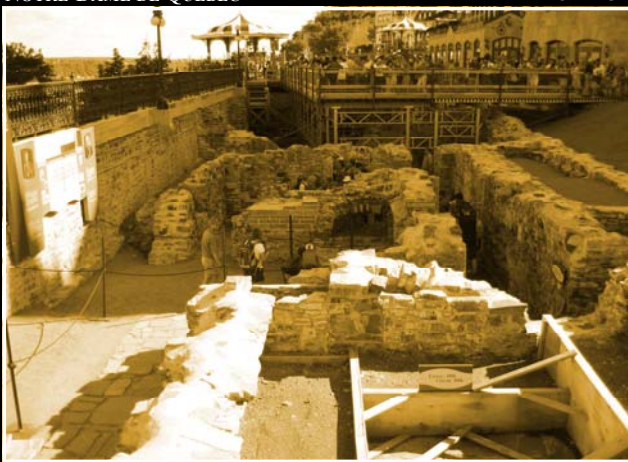
CHŒUR DE LA BASILIQUE-CATHÉDRALE
NOTRE-DAME DE QUÉBEC

PHOTO:
PIERRE ROBERGE



CHŒUR DE LA CHAPELLE
DU SÉMINAIRE DE QUÉBEC

PHOTO:
PIERRE ROBERGE



VESTIGES ARCHÉOLOGIQUES
DU CHÂTEAU SAINT-LOUIS

PHOTO:
ALAIN L. SOUCY



STATUE DE PIERRE LE MOYNE D'IBERVILLE
OEUVRE DU SCULPTEUR ELZÉAR SOUCY

PHOTO:
PIERRE ROBERGE

LES SOUCY DANS LES ARTS

FRANÇOIS SOUCY
PEINTRE ET SCULPTEUR
1929-2007

PAR ACHILLE SOUCY

Dans notre grande famille Soucy, il est relativement facile de trouver des artistes qui ont marqué de façon importante, une CERTAINE période de la vie des arts au Québec. Celui dont nous parlerons aujourd'hui a vécu ses premières années dans un milieu, en théorie, on ne peut plus inspirant au plan des arts visuels. En effet, son père était nul autre que le peintre Jean-Baptiste Soucy, lequel a aussi été directeur de l'École des Beaux-Arts de Québec. Incidemment, Monique Soucy-Roberge a publié une intéressante biographie de ce personnage dans le numéro de LA SOURCE paru en avril 2005 à la rubrique « Les Soucy dans les arts ».

L'artiste dont nous parlerons aujourd'hui est François Soucy qui est né à Montréal en 1929. Après avoir complété trois années d'étude à l'école que dirigeait son père à Québec, il quitte famille et même pays pour mener sa barque à sa manière. Le conformisme et la rigidité de l'atmosphère familiale ne lui convenait pas vraiment, lui qui fréquentait entre autres les artistes qui ont signé « Le refus global » le grand scandale social de cette époque. François Soucy n'est pas un anarchiste mais toutefois un révolutionnaire. Il cherche de nouvelles façons de s'exprimer par les arts visuels et ses recherches lui feront connaître la nature et la richesse de plusieurs « supports » incluant la sculpture monumentale. Incidemment une de ses sculptures monumentale est installée devant le Palais de Justice de Saint-Jérôme, et il s'en trouve aussi à Gatineau.



FRANÇOIS ET IAN

Considéré aujourd'hui comme un pionnier des arts visuels de la Révolution tranquille, François Soucy a publié en 1965 le manifeste du groupe Fusion des arts.

En Europe il a étudié et travaillé principalement à Florence et à Paris. Au Québec il a séjourné aux Éboulements, à l'Île d'Orléans, à Baie-St-Paul et autres endroits chers aux artistes. Durant son cheminement, toujours influencé par une recherche soutenue dans une atmosphère bohème, il a aussi étudié en foresterie ce qui lui a permis de travailler pendant un certain temps au cœur même de la nature, et aussi d'avoir des contacts privilégiés avec les peuples Amérindiens, ce qu'il appréciait particulièrement.

Pendant tout ce temps il s'adonnait au dessin et à la peinture, particulièrement l'aquarelle. À un moment, il a pensé avoir fait la découverte d'une grande passion en touchant à la sculp-

ture au début des années 60. Voici ce que le critique Yves Robillard écrivait à son sujet en 1967 dans « La vie des Arts ». *Il y a environ huit ans que François Soucy exerce le métier de sculpteur. Auparavant il était peintre. Sa dernière toile est monochrome. Aujourd'hui il affirme « La sculpture doit toujours être liée à l'architecture. Une sculpture doit toujours être déterminée par le cadre extérieur ».*

Robillard écrivait plus loin : *Effectivement lors de sa dernière exposition, Soucy présentait des sculptures dont la forme de base est le triangle. Ces triangles sont la plupart du temps évidés, c'est à dire que Soucy n'en présente que les contours pour permettre à d'autres triangles de les y pénétrer et de s'y mouvoir. Certaines sculptures sont animés de mouvements rotatifs. Une sculpture faite de trois triangles peut avoir trois mouvements autonomes permettant un jeu varié d'interpénétrations, de rapports de formes.*

LES SOUCY DANS LES ARTS

Et ce n'est là qu'un aspect du parcours artistique de recherche et de création de François Soucy, un parcours qui ne s'est jamais arrêté. Comme déjà mentionné, la sculpture monumentale a retenu pendant un moment son attention et son intérêt tout comme pour Mousseau et Vaillancourt par exemple. Cependant, durant les années 70, installé à la campagne près de St-Hippolyte dans les Laurentides, il trouve là l'espace, la liberté et le cadre idéal pour s'attarder cette fois au côté plastique de ses œuvres, recherchant constamment à travailler la relation entre les couleurs et les formes pures, simples et franches. On qualifiait alors François Soucy de plasticien, lui que ses amis à Québec en 1953 surnommaient « le Pape des existentialistes », lui qui a aussi toujours tenu à conserver sa liberté aussi bien comme homme que comme artiste.

Son travail artistique s'est ensuite poursuivi en Charlevoix durant les années 80 pour une période d'une quinzaine d'années, et même pendant 2 ans à Chicoutimi. François Soucy a retrouvé le calme de St-Hippolyte encore quelques années et c'est finalement à Trois-Rivières qu'il est décédé en 2007 à l'âge de 77 ans, laissant sa conjointe et ses deux enfants.

Sa fille Catherine à qui j'ai parlé avant d'écrire ces quelques lignes m'a mentionné que son père était un homme jovial et communicateur. Ce sont là deux qualités appréciables à qui consacre sa vie entière à UNE DÉMARCHE ARTISTIQUE PERSONNELLE DE RECHERCHE ET DE CRÉATION.

Note: On pourra voir cette œuvre dans ses couleurs originales sur le site web de l'artiste François Soucy:

<http://pages.videotron.com/fsoucy>



**LA MÉTAMORPHOSE
(VOIR NOTE)
HUILE SUR TOILE. 2000
DIM.: 77 CM X 100 CM.**



**LE VOL SE HEURTE
À LA MER (VOIR NOTE)
HUILE SUR TOILE. 2000
DIM.: 77 CM X 100 CM.**



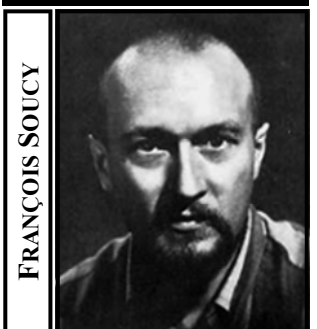
**POLYÈDRE POLYCHROMÉ (VOIR NOTE). ALUMINIUM PEINT
DIM.: 19' X 12' X 6'. 1964, 2002. GATINEAU**



HIAI - LA LIBÉRATION. ENCRE SUR PAPIER. 1984



**KOUAI - LA PERCÉE
ENCRE SUR PAPIER. 1987**



FRANÇOIS SOUCY

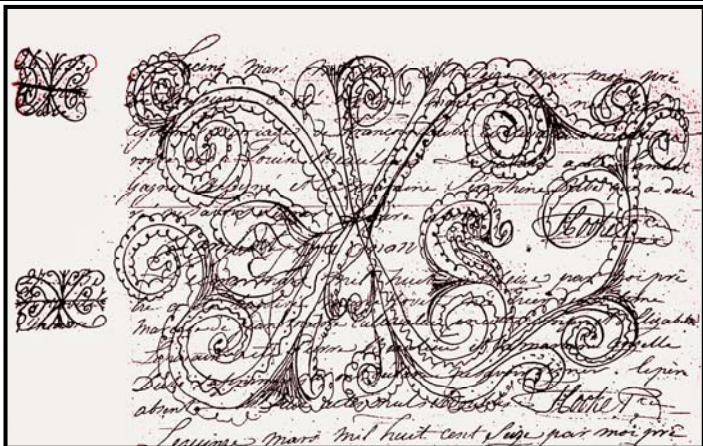
AUTRES TEMPS...AUTRES MOEURS

QUAND LES PRÊTRES EXPRIMAIENT LEUR ART DANS LES REGISTRES PAROISSIAUX

Au fil de la recherche dans les registres paroissiaux, il arrive parfois de trouver, rarement doit-on dire, mais toujours contre toute attente, des dessins réalisés par les prêtres. Le dessin ci-contre a été réalisé par Thomas Cooke afin d'annuler un acte de baptême daté du 5 mars 1816 portant sa signature. L'acte a été versé dans les registres de la paroisse Notre-Dame-de-Liesse de Rivière-Ouelle. Thomas Cooke est alors un tout jeune vicaire mais néanmoins le secrétaire de Mgr Panet. Thomas Cooke sera sacré évêque de Trois-Rivières par Mgr l'archevêque Turgeon, le 18 octobre 1852. Nul doute que le premier évêque de Trois-Rivières ne s'attendait pas à ce que ses dessins soient publiés au 21^e siècle. On peut voir dans ces dessins des volutes, sortes de motifs d'ornementation constitués par des enroulements en forme de spirales utilisés notamment dans les chapiteaux à moins que ce soit tout simplement des queues de violon inspirées par le printemps tout proche.

Nous publions par ailleurs deux autres dessins d'un tout autre registre, ceux-là réalisés 204 ans plus tôt dans les registres de Virey, une commune du département de la Manche en Basse-Normandie. Dans ce cas, l'auteur semble davantage inspiré par les demoiselles De Lepinne qui sont ses deux bonnes.

Alain L. Soucy



DESSINS DE THOMAS COOKE (1792-1870)

Thomas Cooke est né à la Pointe-du-Lac, le 9 février 1792. Après des études à Nicolet, à Québec et à St-Hyacinthe, il fut ordonné par Mgr Plessis, le 11 septembre 1814. Vicaire à Rivière-Ouelle de 1814 à 1816, il fut sacré évêque de Trois-Rivières, le 18 octobre 1852. Mgr Cooke fut inhumé dans la cathédrale de Trois-Rivières, le 5 mai 1870.

Extrait des registres de Rivière-Ouelle,
comté de Kamouraska (Québec), le 5 mars 1816



EXTRAIT DES REGISTRES DE VIREY, ARRONDISSEMENT D'AVRANCHES,
DÉPARTEMENT DE LA MANCHE EN BASSE-NORMANDIE, LE 21 MARS 1614

La Source



«Sur les ailes du temps»

*Huile sur toile. 2000
Dim.: 77 cm x 100 cm.*



«Le vol se heurte à la mer»

*Huile sur toile. 2000
Dim.: 77 cm x 100 cm.*

Œuvres de François Soucy, peintre et sculpteur (1929-2007)

Postes Canada

Numéro de convention 40069967 de la Poste-publication

Retourner les blocs adresses à l'adresse suivante:

Fédération des familles-souches du Québec inc.

C.P. 10090, Succ. Ste-Foy, Québec (Québec) G1V 4C6

IMPRIMÉ-PRINTED PAPER SURFACE

ISSN: 1499-6928, DÉPÔT LÉGAL:

Bibliothèque Nationale du Québec (2002)

Bibliothèque Nationale du Canada (2002)

**ASSOCIATION DES FAMILLES SOUCY INC
C.P. 10090, SUCCURSALE SAINTE-FOY
QUÉBEC (QUÉBEC)
G1V 4C6**